

Journal de la CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 2 Janvier 1957. Agréée par le Ministère des Affaires Culturelles et le Ministère de la Jeunesse et des Sports
Affiliée à la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique
Membre du Comité National de la Musique

Directeur-Gérant :

M. J. SEMLER-COLLERY

Abonnement (10 Numéros) LE NUMERO : 1 F.
1er oct. au 30 sept) FRANCE un an 6 F.
ETRANGER un an 10 F.

Compte Chèque Postal 4638 65 P A R I S
CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE
121, rue La Fayette PARIS-10^e Tél. 878.39.42

DIX NUMÉROS PAR AN Octobre - Novembre
Décembre - Janvier - Février - Mars - Avril
Mai - Juin-Juillet - Août-Septembre

Il est impossible de ne pas reconnaître la puissance morale de la musique et puisque cette puissance est bien réelle, il faut nécessairement faire entrer aussi la musique dans l'éducation des enfants.

ARISTOTE (Politique V 5)

N° 259 ORGANE MENSUEL DES 45 FÉDÉRATIONS, DES 6.000 SOCIÉTÉS, ÉCOLES ET DES 600.000 MUSICIENS FÉDÉRÉS

FÉVRIER 1973

A PROPOS DE MUSICOLOGIE

Quand un musicologue rencontre un autre musicologue, ils se racontent des histoires... de musique ancienne. C'est ainsi que les deux signataires de cet article qui ne se connaissent que par leurs œuvres, se sont rencontrés aux « Journées d'Etudes de la Société Française de Musicologie » et de l'Institut de Musicologie de l'Université de Poitiers (21-23 septembre 1972). Ils ont décidé de collaborer pour mettre noir sur blanc, quelques réflexions susceptibles d'intéresser nos lecteurs.

Avant d'entrer dans le détail sur ces journées consacrées à la musique médiévale et aux instruments anciens, ainsi qu'aux contacts humains que les soixante-dix participants venus d'un peu partout, même de l'étranger, purent échanger, nous voudrions parler de cette Société Française de Musicologie, dont le président est M. François Leure qui, sans bruit, en collaboration avec les Sociétés de Musicologie Internationales, fait un travail remarquable qui intéresse tous ceux qui pratiquent la musique dans les meilleures conditions « scientifiques », faites aussi d'abnégation et de probité. Elle comprend des musicologues à part entière mais aussi des étudiants, des professeurs d'Éducation Musicale, des musiciens, des chanteurs, enfin tous ceux qui s'intéressent à la musique ancienne, à son histoire, aux instruments anciens et à leur reproduction picturale, ou sculpturale, à l'éthnomusicologie, etc... Elle compte d'après le dernier numéro de la Revue, 355 membres actifs, ses réunions sont très suivies et depuis l'an dernier elle a pleinement réussi un effort de décentralisation en se rendant à Strasbourg. En 1972 ce fut Poitiers et peut-être l'an prochain sortira-t-elle de nos frontières pour sympathiser avec une société « sœur » ?

La musicologie est également présente en France par son entrée progressive, mais trop lente hélas dans les Universités (1) outre Paris et Strasbourg qui possèdent des Instituts de Musicologie et d'Éducation Musicale, Poitiers complète son

Institut avec Tours, centre actif de recherche sur la Renaissance, et prépare le professorat d'État, Aix-en-Provence, Vincennes sont axés aussi sur l'Éducation Musicale, tandis que Dijon et Lyon II dirigés par le co-auteur de ces lignes, se consacrent au Cycle d'Histoire de la Musique jusqu'aux Maîtrises et Doctorats, donc de la culture de masse à la recherche. Telle est sommairement brossée la situation des Universités qui ont en leur sein un enseignant régulier, avec diplômes nationaux et chaire ou Maîtrise d'assistant. Certaines excellentes des Lettres ont ouvert des cours de musicologie mais on peut déplorer souvent le choix des enseignants, enthousiastes, mais étrangers à la discipline : professeurs mélomanes ou musiciens, venus de toutes les branches littéraires. C'est comme si l'on demandait à un chef d'orchestre d'enseigner la philosophie grecque sous prétexte qu'il « aime ça ».

Passons tristement sur tous les abus constatés dans ce domaine, tout aussi sensibles dans nos lycées où le cours de musique est fait souvent par la « bonne volonté de service » qui sait se faire respecter... (2)

Rappelons que ces centres de musicologie débordent largement sur l'extérieur et que s'y rattachent des chorales, ensembles instrumentaux... qui font profiter le public des recherches entreprises par les enseignants et étudiants groupés en séminaires. Comme exemple, à Lyon où des partitions de musiciens lyonnais totalement oubliés depuis le XVIII^e siècle, réalisées et reconstruites seront présentées en concert au mois de janvier prochain.

La première remarque que nous avons faite a été sur le goût de plus en plus marqué pour la musique ancienne, jouée sur des instruments anciens, ou reconstitués. La section de musicologie de Poitiers nous a fait entendre le Collegium Musicale Antique de cette ville, composé de neuf exécutants (plus deux venant de Strasbourg et Lille) dont quatre jouaient de plusieurs ins-

(Suite page 3)

DISTINCTIONS

Monsieur le Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargé de la Jeunesse et des Sports, vient de décerner la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports, à Mme Huet-Juranville Marguerite, secrétaire à la C.M.F. depuis 14 ans, et à M. Rehn André, président de la Fédération du Centre, pour leurs activités socio-éducatives.

D'autre part, nous sommes heureux de rappeler que M. René Hammer, président de la Fédération des Mandolines d'Alsace a lui aussi obtenu cette distinction.

A tous, nous adressons nos très chaleureuses félicitations.

Nous apprenons également que les personnalités du monde musical suivantes ont obtenu des distinctions honorifiques :

ORDRE DES PALMES

ACADÉMIQUES :

M. Marcel Landowski, directeur de la musique au ministère des Affaires Culturelles, est promu Officier des Palmes Académiques, pour services rendus à l'Éducation Nationale.

ORDRE DES ARTS ET LETTRES :

M. André Jolivet, compositeur, est promu Commandeur dans l'Ordre des Arts et Lettres.

M. Robert Planol, compositeur, Inspecteur général de l'Enseignement musical, est promu au grade d'Officier des Arts et Lettres.

Mlle Moreau Marie-Thérèse, administrateur civil, chef du bureau de la musique au ministère des Affaires Culturelles, est nommée Chevalier des Arts et Lettres.

Nos sincères félicitations.

Concours de Composition C.I.S.P.M.

(voir page 3)

Concours de Composition musicale C. M. F.

Un concours est ouvert pour la composition d'œuvres destinées aux examens fédéraux pour les instruments suivants :

Clarinette, saxophone-alto, trompette, trombone.

A — Pour la division préparatoire. Ces œuvres devront être très faciles avec un simple accompagnement de piano. La durée de ces œuvres ne devra pas excéder 64 mesures.

B — Pour la division élémentaire. Les morceaux devront être faciles, d'un intérêt musical certain et ne pas dépasser la technique instrumentale d'un élève de 2 années d'études. Ils devront comporter un mouvement lent et un allegro. La durée du morceau doit être de 3'30 à 4' maximum.

Un prix de 250 F récompensera dans chaque catégorie la composition classée première. Celle-ci sera immédiatement éditée par la Maison d'Éditions Billaudot, donatrice du montant des huit prix.

Au cas où le concours se révélerait insuffisant, les prix pourraient ne pas être attribués.

Les manuscrits devront parvenir au Président de la Confédération Musicale de France : 121, rue La Fayette, Paris-Xème, avant le 1er mai prochain dernier délai.

Porter sur la seconde enveloppe contenant le manuscrit une devise reproduite en tête dudit manuscrit. Bien préciser la division élémentaire ou préparatoire, y joindre une enveloppe cachetée contenant le nom et l'adresse du concurrent. Le retour des manuscrits n'est pas assuré. Ils pourront être réclamés à la C.M.F. par demande accompagnée du montant des frais d'envoi, ou repris directement dans nos bureaux.

Les résultats du concours jugé par un jury composé d'éminents musiciens seront publiés dans le Journal de la Confédération Musicale de France (numéro de Juin 1973).

(Suite page 5)

67^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de la C.M.F.

COMPTE RENDU (suite)

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 1972

M. EHRMANN. — M. Ciran a parlé de la SACEM. Vous vous rappelez qu'au congrès de Laon un délégué de la SACEM était venu parler avec un représentant de l'Alsace, M. Pflifferling. Le président a écrit à la SACEM pour demander de nouveaux avantages. Voici ce que nous propose la SACEM.

(Lecture).

Je crois qu'il faut étudier encore ce projet avant de l'adopter.

LE PRÉSIDENT. — Vous êtes tous d'accord ?

(Adopté à l'unanimité).

La parole est à M. Lorin.

M. Etienne LORIN. — A propos de la lettre à envoyer aux parlementaires, je pense que si vous pouvez en même temps faire une conférence de presse, ce serait bien. Une lettre, ce sera toujours anonyme, et on n'en entendra plus parler. Si vous faisiez une conférence de presse à la radio, ou même directement avec des journalistes, vous pourriez avoir la publication de cette lettre dans la presse quotidienne.

M. EHRMANN. — Je suis d'accord avec M. Etienne Lorin. Du reste la décision a été prise au Comité du 1^{er} hier soir d'alerter la presse. C'est toujours ce que nous faisons, du reste.

LE PRÉSIDENT. — Je crois que nous avons vu tous les vœux. Il en a d'autres, qui sont arrivés trop tard. Je pense que le bureau était d'accord pour qu'on en parle quand même.

M. GUILBERT. — Il y a l'affectation du contingent de palmes académiques aux éducateurs musicaux, comme nous disions au congrès de Sables-d'Olonne. Notre vœu n'est naturellement ni nouveau ni original. Il a été largement débattu par toutes les Fédérations de France certainement. Mais puisqu'il faut cent fois sur le métier remettre son ouvrage, nous pensons qu'il n'est pas inutile de le reprendre, et en l'acommodant de telle sorte qu'il puisse plus difficilement être ignoré. Je lis ce vœu :

« Les membres du conseil d'administration de la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais, réunis le 6 mai 1972 et les membres des dites sociétés rassemblées en congrès le 7 mai 1972 à Avesnes-sur-Helpe, formulent le vœu :

Compte tenu de la participation importante à l'instruction et à l'éducation musicale réalisée par les professeurs et animateurs des écoles de musique gérées par les diverses collectivités intéressées notamment les collectivités locales :

Compte tenu des mérites incontestables de ces professeurs et animateurs qui, dans un cadre juridique qui tend à s'uniformiser, dispensent une culture populaire assimilable à celle qui est donnée dans les œuvres post-scolaires :

Que les dits professeurs et animateurs puissent bénéficier d'un contingent de palmes académiques, à l'instar des responsables et membres des œuvres post-scolaires.

Nos musiciens, depuis le rattachement de nos sociétés à la tutelle du ministère des Affaires Culturelles, ne peuvent plus prétendre aux palmes académiques, décoration relevant du ministère de l'Éducation Nationale. Toutes les tentatives faites pour revenir à la situation antérieure sont demeurées vaines. Ces distinctions sont réservées aux membres du personnel enseignant, aux fonctionnaires et agents du ministère de l'Éducation Nationale même aux concrètes, aux membres des œuvres post-scolaires, et aux personnalités ayant rendu des services éminents au titre de l'éducation scolaire et post-scolaire. En demandant à nouveau le bénéfice pour nos musiciens, c'est aller à un échec certain. Il est bien préférable d'échapper d'ouvrir une brèche en usant d'une assimilation, que personne ne peut contester. Il est indéniable que les professeurs d'écoles de musique participent autant, sinon plus dans certains cas, que les membres d'œuvres post-scolaires à l'éducation des enfants et adolescents, en liaison avec les enseignants.

Nous pensons qu'une démarche devrait de nouveau être tentée pour que cette assimilation étant admise, une participation au contingent ou l'ouverture d'un contingent spécial, puisse être envisagée.

Les écoles de musique sont de plus en plus structurées sur le même canevas, dans les villes elles ont un véritable service dédié par une activité locale. Nous pourrions limiter pour l'instant notre démarche aux professeurs d'écoles de musique donnant des garanties de formation et de sérieux.

M. ROLANDO. — Nous avons soutenu la même thèse que mes collègues de la Fédération Nord-Pas-de-Calais. Nous avons demandé à M. Quatre de transmettre au ministre et donner suite favorable. Il l'a noté.

M. TONNON. — Je voudrais faire deux petites remarques. La 1^{ère} sur la liberté du vœu de nos collègues de la Fédération Nord-Pas-de-Calais. Ce qui me choque, c'est qu'on a l'air de dire qu'il y a des gens qui font du post-scolaire, et puis il y a nous. Nous sommes des animateurs post-scolaires.

Qu'on insiste pour qu'on nous considère comme post-scolaires. Autre chose. Dans mon département, sur l'interdiction de Jeunesse et Sports, l'inspecteur d'Académie a proposé pour les palmes un professeur de l'école municipale de musique, qui les a obtenues. Donc, c'est même sans contingent spécial, c'est possible ; mais je n'en suis que plus à l'aise pour appuyer le contingent spécial.

Quant à la médaille d'honneur Jeunesse et Sports, elle est hiérarchisée, en ce sens qu'un amateur d'études populaires, ce qu'on appelle le socio-éducatif, ne peut avoir que le 1^{er} grade. A partir de la médaille d'argent, ce sont les amateurs sportifs qui comptent. Vous pourriez émettre un vœu dans ce sens.

M. ANNE. — Dans le décret qui a créé cette hiérarchisation, il est bien dit « Jeunesse, Sports et Loisirs ». Nous faisons partie des loisirs. J'ai dit à l'inspecteur d'Académie de Caen : « Ce qu'on fait pour des gens qui tapent sur un ballon, surtout pour de l'argent, on peut le faire pour nos musiciens ». J'attends sa réaction.

M. GUILBERT. — Notre Fédération a fait l'objet d'une demande de propositions de la direction de Jeunesse et Sports sur ce point. Nous en avons présenté. D'autres collègues aussi.

M. VILLATTE. — Je reprends la parole pour vous demander si, dans vos Fédérations, vos municipalités n'ont pas été sollicitées par un organisme qui s'appelle l'Académie Musicale de France. Ce sont des gens qui vont leur dire : « Nous sommes une nouvelle forme d'enseignement musical ». Ils créent des clubs locaux ; la collectivité n'a rien à fournir que le local. Il paraît que les professeurs sont payés par l'association, les élèves paient leurs cours, 75 F par trimestre pour 1 heure par semaine ; ensuite on vend des instruments, un orgue électronique qui vaut 5.000 F payable 240 F comptant et 80 F par mois pendant 5 ans. On sollicite les maires pour remplacer les sociétés et les écoles de musique existantes. 2 municipalités m'ont alerté le 20^e qu'il faut être très vigilant, être en contact avec les maires, et peut-être transmettre tout à M. Ehrmann et au commandant Semler-Collery, qui a bien voulu accepter de faire une enquête à ce sujet.

Académie Musicale de France sous la direction de M. Claude Pasnot.

M. LORIN. — Je le connais bien.

M. VILLATTE. — On ne parlait pas d'accordéon, il y a tous les instruments sauf l'accordéon.

M. CIRAN. — Il paraît que sa société est fédérée en Auvergne.

M. VILLATTE. — En tout cas elle est reconnue d'utilité publique. Il y a lieu de suivre la question de façon très proche.

M. EHRMANN. — Nous vous remercions, c'est très utile.

(Suite page 4)

LE COIN DES JEUNES

« Les Français n'ont point de musique et n'en peuvent avoir ».

CAPLET

« Il faudra faire sentir que toujours j'ai aimé la mer ; qu'enfant, je restais des heures à flâner au bord des grands bassins du Havre, que mon plus grand bonheur était de m'évader dans une de ces barques fragiles et que j'imaginai le son des voix dans le bruit des voiles ».

André Caplet faisait cette demande, un an avant de mourir à Yvonne Gouvern qui devait rédiger une notice pour son éditeur.

Dévoré par la fièvre qui devait si prématurément l'emporter il disait souvent : « Je voudrais tremper mes mains dans la mer... ».

Pourtant nous ne trouverons pas dans son catalogue des œuvres dont le titre révèle cet attachement. Néanmoins celui-ci se manifeste indirectement dans un univers où le goût du merveilleux conservera l'image de l'enfant qui entend « des voix dans le bruit des voiles ».

Toutes les formes de la beauté devaient mettre sa curiosité en éveil et le porter à l'infini vers lequel s'envoient le compositeur et

le chef d'orchestre. Le pouvoir créateur de l'un et de l'autre fut largement exploité par ce jeune homme qui devait nous quitter en pleine vitalité, en pleine activité de sa double mission, à l'âge de quarante-six ans.

J'ai cité, en de précédents articles le texte magnifique que Camille Maurclair avait consacré à ces jeunes hommes prématurément disparus et dont l'inconsciente prononciation détermine une précocité étonnante. Celle d'André Caplet révèle un épanouissement de ses dons dès ses premières productions bâties avec une telle sûreté d'écriture que l'on pouvait espérer voir subsister le vivant message de son œuvre. La partie consacrée à l'inspiration religieuse est une des plus importantes situées au début de ce siècle.

Ami de Gabriel Fauré et de Claude Debussy il doit à ce dernier l'orientation de sa nature. Devenu son disciple fervent et passionné il donna des preuves inoublables de son admiration dans des interprétations de Pelléas à Londres et du Martyr de Saint Sébastien à Paris. Et, complétant le rôle du chef d'orchestre de haute

(Suite page 5)

CHRONIQUE des DISQUES

BRAHMS : REQUIEM ALLEMAND

Allemand pour une double raison : écrit sur un texte non latin ; caractère non liturgique. Grande œuvre, dont l'élaboration s'étendit sur plusieurs années. Les chœurs y tiennent une place de 1er plan et sont magnifiquement traités. Aucune trace de violence : tout est déférence et, presque toujours, douceur.

(1 - Apologie du malheur terrestre ; sombre, douloureux, sans révolte, 2 - marche dramatique, suivie d'un adoucissement justifié par les paroles d'espoir. 3 - même esprit ; dernier volet évoquant la tragédie humaine ; la conclusion montre qu'elle est victorieusement surmontée. 4 - évoque mainte-nant la vie céleste, avec tendresse. 5 - intime et consolant. 6 - après une brève mais saisissante allusion au Jugement, place à la louange divine, avec une puissante fugue. 7 - solennelle et extatique méditation sur la mort).

Restitution — en mono, évidemment, mais très soignée — d'un enregistrement réalisé par B. Walter avec le New-York Philharmonic, sous le signe de l'intériorité, de la profondeur, de l'envergure : trois qualités-maîtresses engendrant une version de référence. D'autant plus que, aux chœurs nuancés et fervents, se joignent deux solistes exceptionnels : Irmgard Seefried et G. London. Un document. C.B.S. 76 020.

PROKOFIEV : ALEXANDRE NEVSKY

Cette cantate pour chœurs et orch., le compositeur l'a tirée lui-même de la musique écrite pour le film d'Eisenstein. C'est une fresque réaliste de caractère patriotique, épique, brossée en relief.

« La Russie sous le joug » : lugubre et pesant. « Chant sur A.N. » : exaltant. « Les combattants dans Pskov » : grave, désolé. « Aux armes » : résolu. « Bataille sur la glace » : magistral morceau de bravoure ; sur ostinato sauvage, lutte entre 2 thèmes symbolisant les adversaires ; les accents triomphaux contrastent avec la sombre évocation du « Champ des morts ». « Entrée dans Pskov » : glorieuse.

A la tête du London Symphony Orch., A. Previn insiste sur le côté pittoresque et anecdotique de l'œuvre ; mais il a d'autres mérites, car il sait en traduire la grandeur. Les chœurs sont précis et nuancés ; le mezzo Anna-Reynolds envoûtant.

Enregistrement suffisamment spacieux, large et profond. Notice illustrée par les photos du film. VOIX DE SON MAÎTRE C 069-02255.

LE VIOLON : VIVALDI

3 des 6 Sonates à Pisendel, dédiées à ce violoniste et écrites pour son instrument. Basse continue réalisée au clavier et au cello.

La sonate en sol — en vérité une suite de danses — alterne régulièrement majeur et mineur en 7 brefs mouvements (louré ; gavotte ; sorte de menuet rapide ; siciliano ; gigue vive ; andante délicat ; menuet au rythme original). La sonate en do est la plus belle. 4 parties (1 - aux dessins nobles. 2 - digne de Bach. 3 - pénétrante méditation. 4 - très brillant). En 5 volets, la sonate en fa est pleine de fraîcheur (1 - sur rythme franc et souriant. 2 - gigue alerte. 3 - andante. 4 - allegro monorythmique arpeggié. 5 - thème et variations différenciées et virtuoses).

Exécution sur un Stradivarius sonnait avec une douceur exquise et moelleuse. F. Guller joue en un style très pur, avec un archet ample. Le continuo est aussi impeccable que discret.

Reproduction fidèle et plaisante. Notice ; en annexe : tableau synoptique instructif. En résumé : très bon disque. ARCOFON (HARMONIA MUNDI) 324.

LE VIOLON : BRAHMS

Il n'est plus besoin de disserter longuement sur le Conc. violon-orch. ! Plutôt symphonie avec violon principal, il fut rédigé avec l'aide de Joachim, et à lui dédié. 1 - s'ouvre par une réverie qui devient pathétique ; le soliste développe souverainement les nobles thèmes proposés. 2 - ouvert par le hautbois, se déploie en toute sérénité. 3 - nerveuse danse hongroise.

Brillant, énergique, expressif, D. Kovacs est bien secondé, car le Chef M. Erdélyi a conscience du rôle important de l'orch. — Ici, celui de Budapest. Cette version, sans renier l'aspect « lutte soliste-orch. », traite l'œuvre en poème. Elle a « du chien ».

L'enregistrement, aux belles sonorités, possède de l'ampleur. HUNGAROTON (Disc AZ) 590 023.

LE VIOLON ET L'ALTO

Les 6 Sonates violon-alto constituent l'intégrale de l'œuvre de Haydn pour cette formation. La limitation à 2 instruments oblige à « penser serré » : les lignes sont épurées ; les harmonies suggestives ; les structures nettes. Ensemble d'une rigueur dépouillée. Naturellement, le violon a le beau rôle ; l'alto accompagne.

Chacune est en 3 mouvements. Le 1er est en général rigoureux, assez grave, presque austère (No 1) mais parfois affable (No 2) grand et résolu (No 3) avec des courbes élégantes (No 4). Le volet médian est méditatif, quelquefois profondément intense et d'une émotion contenue (Nos 1, 2, 3, 4) ou tout simplement d'une délicate poésie (No 6). Le finale — toujours un menuet — contraste par son caractère enjoué, galant ; il comporte souvent des variations.

Exécution par D. Kovacs et G. Németh : conception fort sérieuse ; pureté du style ; bonne « balance » instrumentale.

En complément, 2 Duos violon-alto que Mozart composa pour aider le frère de Haydn. Le dialogue est plus « égal », plus concertant (le volet initial du 1er — très travaillé — et le mouvement final du 2d — thème et variations — sont particulièrement brillants).

Réalisation équilibrée, avec effet stéréophonique pertinent. Gravure sur 4 faces soignées, livrées en pochette double. A connaître. QUALITON (DISC/AZ) LPX 11 426/7.

LE PIANO, LE VIOLON : BRITTEN

Le Concerto piano-orch., de forme originale, commence comme un jeu, puis se dramatisé un peu plus à chacun de ses 4 mouvements titrés. (« Toccata » : la vélocité du soliste, ponctuée d'accents gouailleurs des cuivres, repousse la tendresse des cordes. « Valse » au début flou. « Impromptu » sur thème mélodique descendant dont la répétition obsède ; poésie mélancolique. « Marche » caricaturale).

B. Gavoty traite un peu trop légèrement le Concerto violon-orch. — élaboré mais sincère, réussi — de « travail de laboratoire » (1 - au-dessus d'un ostinato — instruments graves — le violon chante lyriquement ; plus loin, il s'irrite sur le chant des cordes. 2 - scherzo-humoresque comportant des effets spéciaux. 3 - « passacaille » : de très beaux passages).

Le pianiste S. Richter se montre brillant et incisif. Le violoniste M. Lubotsky joue avec beaucoup d'expression — parfois un peu complaisante — et, bien entendu, une technique à toute épreuve (sa partition est très difficile). English Chamber Orch. bien dirigé par le compositeur lui-même.

Bon enregistrement (mais la face 1 de notre exemplaire « gratte » un peu). Notice compétente et détaillée (en anglais). DECCA SXL 6512.

LE VIOLON, LE PIANO : MARTIN

Le Suisse F. Martin se situe au confluent des principales cultures musicales européennes. Voici, de lui, 2 chefs-d'œuvre :

Le proluxe et très symphonique Concerto violon-orch. (1951) a un langage riche, coloré, chatoyant, parfois magique (1 - bruisant bavardage orchestral, entrée très lyrique du soliste ; puis les antagonistes se passionnent jusqu'à la cadence, que suit une conclusion serene. 2 - thème grave ; ensuite atmosphère plus tendue. 3 - dansant, très vif et très musclé).

Récent et inédit, le 2ème Concerto piano-orchestre fut écrit à près de 80 ans. Quelle verdeur, quelle puissance ! Plus ramassé et assez violent, il abonde en effets originaux (1 - les timbres ouvrent la voie à un piano vélocé ; puis l'orch. concerte : discours vigoureux et toujours renouvelé. 2 - treublant, parfois poignant. 3 - âpre, agressif, emporté).

Le violoniste W. Schneiderhahn chante fort expressivement ; ses aigus sont très justes. Le jeu télin et percutant du pianiste P. Badura-Skoda donne du caractère à la musique. L'Orch. Radio-Luxembourg est placé sous la direction mesurée de l'auteur. L'interprétation de la première œuvre est vivante et sensible ; celle de la deuxième, souple et énergique.

Équilibré, l'enregistrement est excellent, qui possède beauté et relief. CAN-DIDE (VOX) 36 006.

VIOLON ET ORGUE

Marriage heureux que celui de ces deux instruments. La notice tient à justifier l'emploi de l'orgue comme accompagnateur du violon pour ces œuvres de la première moitié du XVIIIème.

La Sonate d'Eglise op. 5 n° 5 de Corelli est admirable (Noble ad. Viv. : violon brillant, orgue fluide. Bel ad' pensif. Viv. en réponses. Gigue dont l'ajout ici étonne). Quelle plénitude dans la Sonate L. IV op. 9 de Leclair ! (1 - éclat. 2 - en fanfares. 3 - émouvante sarabande. 4 - Contraste : tambourin volubile et pittoresque jetant une note finale populaire).

De la grandeur aussi dans la magnifique Sonate op. 1 n° 3 de Haendel (1 - souveraine ampleur. 2 - fugué. 3 - pivot de l'œuvre : méditation élevée, un rien amère. Gracieuse bourrée ; menuet racé). Suit, belle et grave, l'illustre Chaconne de Vivaldi (20 variations audacieusement traitées).

Annie Jodry joue à la perfection un « Crémone » de la fin XVIIème ; le son est pur et ample, le cantabile soutenu et distingué. G. Delvallée montre de l'habileté dans le choix des registrations comme dans son soutien.

Acoustique vaste et flatteuse, surtout pour le violon, placé très en avant. Présentation sérieuse. ARION 37 161.

LE PIANO : SCHUBERT

Les Impromptus op. 90 et 142 : coup-plage traditionnel ! Intéret avivé par la présence de E. Fischer. Le regretté pianiste pénètre au cœur du mystère schubertien, en préservant ce fameux sourire près des larmes, avec un talent perli où la virtuosité n'altère pas la sensibilité. Grâce à lui, on retrouve ces spontanéité, poésie, fraîcheur, tendresse qui font le charme ineffable et mélancolique de la musique du divin Viennois.

Op. 90 (1 - dans l'esprit d'une légende ; le thème prend des colorations assez étranges, des résonances presque dramatiques. 2 - emporte en un tourbillon aérien, avec un repos dans le mâle épisode médian. 3 - de la fine fleur de rêve, que quelques vagues houleuses ne parviennent pas à troubler. 4 - mélodie flexible et palpitante, bien romantique).

Op. 142 (1 - sur le ton d'une confidence demeurant énigmatique. 2 - douceur idyllique, même dans les ondulations centrales. 3-5 - variations sur un thème candide. 4 - capricieux, nerveux, presque rageur).

Repiquage appartenant à la collection des « Gravures illustres ». Notice analytique. VOIX DE SON MAÎTRE C 061 01 230.

DUO DE PIANOS

Une grande œuvre que la Sonate pour deux pianos d'Hindemith (1942) ! D'esprit et de structure très personnels, elle atteste une exceptionnelle maîtrise contrapuntique (1 - un étrange carillon précède l'allegro, vigoureux et puissamment polyphonique, en égrenant déjà le matériau thématique qu'il exploitera. 2 - Canon à l'octave, effectif non seulement pour la mélodie mais pour son accompagnement : un tour de force. 3 - un récitatif gravement méditatif, prélude à une fugue monumentale).

Poigne énergique et assurée, voilà pour caractériser le duo des sœurs Katia et Marielle Labèque. Mais on lui reconnaît aussi la clarté des intentions et la lisibilité formelle.

Suit une exécution aussi dynamique des Trois danses tchèques (1949) qui forment un tout (1 - rythmes bondissants. 2 - pièce lente mais vivante. 3 - toccata brillante et animée) et de la Fantaisie (qui fait penser, par son « impact », à l'allegro barbaro de Bartok) de Martinu.

Prise de son stéréophonique très réussie. ERATO STU 70 718.

L'ORCHESTRE DE CHAMBRE : VIVALDI

Voici qui dément l'assertion suivant laquelle il a écrit non pas 600 concertos, mais 600 fois le même ! Quelle diversité ! Chacun des six présentés a un visage particulier.

D'abord trois concertos pour cordes. Le P. 235 (1 épisode d'une très prenante mélancolie entre 2 volets alertes) est plutôt une sinfonia, car la virtuosité gratuite en est absente. De même le P. 394, concis et très dense, et le P. 127 (1 - sur formule chromatique rythmiquement nette. 2 - à la fois dansant et sensible).

Puis, 3 concertos doubles. Dans le curieux P. 274, le violon concerte avec l'orgue, promu aussi au rang de soliste (1 - léger, brillant. 2 - expressif, décoratif. 3 - réserve des surprises). Après le P. 365 pour 2 violons (1. thème à grand ambitus, développement contrapuntique. 2. allégro des basses) le P. 411, pour 2 violoncelles, ne manque pas d'originalité (1 - les solistes attaquent d'emblée ; le tutti se joindra discrètement à eux. 2 - ample et grave, réservé aux cellistes).

L'Ensemble « I Musici » joue léger, avec cependant des basses suffisamment « assises ». Les nuances créent les jeux de lumières et d'ombres. Quelle intelligence des textes ! et quelle musicalité !

Bonne réalisation, claire et aérée. Disque d'un vif intérêt. PHILIPS. 6 500 322.

L'ORCHESTRE : DEBUSSY

Le Martyre de Saint-Sébastien fut conçu pour un drame sacré et dansé. L'échec scénique ayant été cuisant malgré la valeur de la musique, il est bon que celle-ci ait subsisté au concert... et au disque. A la fois sensuelle et recueillie, cette partition dépouillée s'exprime avec une extrême pudeur. (Dans les pièces extrêmes : « La cour des lys » et « Le bon pasteur », des recherches harmoniques extraordinaires créent un climat étrange. « Danse extatique » : pureté, élévation, grandeur. « La Passion » : grave et dramatique).

Les sonorités de l'Orch. philharmonique O.R.T.F. sont particulièrement belles. M. Constant donne une lecture très transparente, qui parvient excellentement à souligner ce que la musique a de hardi, de novateur, de futuriste (1911).

Avec : 1°) la 1ère Rhapsodie clarinette-orch., destinée à un concours du Conservatoire. Frémissante et capricieuse, elle concilie à la perfection virtuosité et poésie. C'est cette dernière exigence que préserve cette version (soliste : G. Deplus) ; 2°) Née d'une curieuse commande, la Rhapsodie saxophone-orch. — inconnue, elle — est fantasque et plus colorée. Exécution animée et chaude (soliste : D. Deffayet).

Enregistrement net, lisible en profondeur. Conclusion : un programme rare. ERATO STU 70 719.

L'ORCHESTRE : HINDEMITH

La Symphonie « Mathis le peintre », triptyque tiré d'un opéra, évoque les panneaux d'un retable de Grünewald. Elle utilise les procédés tonals et contrapuntiques propres à l'époque classique. (« Le concert des anges » : fraîcheur. « L'ensevelissement du Christ » : triste mais serein, déjà confiant. « La tentation de Saint Antoine : puissant et dramatique »).

W. Steinberg est placé à la tête du Boston Symphony Orch. L'ordonnement de chaque morceau apparaît particulièrement lisible. La vigueur de la traduction n'est pas incompatible avec la délicatesse du sentiment.

La Konzertmusik représente une gageure : se priver des bois pour « lier la sauce » entre cordes et cuivres ; d'où une musique relevée, tranchante, abrupte, massive, à l'écriture polyphonique vigoureuse (1 - Cordes et vents s'opposent : un matériau thématique différent, différenciation des timbres. 2 - fugué, joyeux, dru, sauf un épisode médian lent et vif).

Exécution objective, fortement articulée.

Enregistrement profond, aéré, aux sonorités fines et bien cernées. D.G.G. 2530 246.

L'ORCHESTRE : GERSWHIN

Jeune, direct, spirituel « Un Américain à Paris » restitue l'atmosphère de la capitale (la circulation, klaxons ; la flânerie ; la nostalgie du lointain pays — exprimée en un « blues » ; mais voici un « charleston » consolateur ! — de nouveau, l'animation bruyante de la ville).

L'Ouverture cubaine : un véritable festival de la couleur et du rythme. Pour ces 2 partitions, le jeune chef E. de Waart assume une prestation loyale : humour, gaieté, sensibilité aussi.

Toujours à la tête de l'Orch. de l'Opéra de Monte-Carlo, il conduit de façon très raffinée, en « universalisant » cette musique, Porgy and Bess, suite symphonique tirée d'un opéra néo-américain dont le réalisme bouleversé : poésie à l'échelle humaine, couleur locale — utilisation du banjo, du saxo —. Dans cette habile mosaïque, on reconnaît des pages célèbres (Berceuse « Summertime », etc.).

Bien défini, l'enregistrement à 5 brio. PHILIPS 6500 290.

ORCHESTRE D'ANCHES

Programme éclectique conciliant la tradition et la fantaisie. Cohésivement travaillé dans l'ordre de la gravure — qui, au demeurant, comme tout bien :

Des pages illustres : la Marche turque (Mozart), l'intermezzo des Goyescas (Granados), Hora staccato, à l'entrain endiablé — ils sont fous, ces Roumains ! — (Dinicu), Humoresque capricieuse et caressante (Dvorak) et la Czardas de Monti.

Et aussi : Traveling : verve et bonne humeur (Truillard), Paganini-variations inventives et diversifiées, inattendues et spirituelles (Id.), Love-partner (Carara) et Notas en barulhos (Id.) qui jettent une note moderne.

Versions agiles et humoristes — et pleines de tact pour le classique — signées R. Truillard (également responsables des transcriptions) à la tête de l'Orch. d'Anches de Paris, dont la virtuosité est peu commune — et sans prétentions — et dont cependant les sonorités sont toujours surveillées (13 clarinettes et 4 saxos, de différentes dimensions ; basse, percussion). Excellent disque de musique récréative. AFA 20 784.

MUSIQUE ETHNIQUE : IRAQ

La civilisation arabo-musulmane se trouve héritière du Proche-Orient. L'instrument dominant en Iraq est le ud, de la famille des luths, dont la caisse piriforme sous-tend 5 ou 6 cordes doubles.

Quant au Maqâm, c'est un système musical à la fois mélodique (modal) et rythmique. Il en existe une grande variété, et nous sommes témoins de la présentation de 8 maqâm classiques, qui portent en général le nom de leur province d'origine. Monodique par essence, cette musique est chargée de beaucoup de poésie.

Elle est jouée par un spécialiste très renommé, fondateur d'une Ecole, et improvisateur expert. Enregistrement très présent.

La notice « fouille » la question (pour chaque maqâm, transcription approximative en notation occidentale). Disque plus particulièrement réservé à des spécialistes. OCORA (ORTF) 63.

Roland CHAILLON.

Paul Beuscher

23 à 29, boulevard Beaumarchais

PARIS-4^e — Tél. 887-09-03

Propose aux meilleures conditions tous les instruments pour débutants ou professionnels

— A vent (bois cuivre)

— A percussion

— Accessoires

— Tenues de musiciens.

— Equipements complets pour majorettes.

— Musique imprimée méthodes, etc..

— Catalogues et devis gratuits sur demande —

Et... Si vous parlez Musique...

Dites toujours : Paul BEUSCHER !

A propos de Musicologie

(Suite de la page 1)

truments : Quatorze de flûte à bec, cromorne soprano et alto, viole de gambe, luth l'épinette sonnèrent pour notre enchantement dans des œuvres le plus souvent inédites, allant du 13ème au 16ème siècle sous la direction de M. Antoine Geoffroy Dechaume, (dont la notoriété n'est plus à faire avec son ouvrage « Les secrets de la musique ancienne »). Ces sonorités douces, les musiques écrites pour eux, sont un délice. On comprend que ces formations se multiplient et que les adhésions à la Société Française de Musicologie augmentent de plus en plus. Faut-il voir dans cette manifestation un refus d'accepter une certaine musique beaucoup trop éloignée de ses origines ? Le succès actuel de la musique romantique et classique fait peut-être peu place à une musique plus lointaine, plus près de ses origines.

Parmi les communications faites en ces Journées d'Etudes nous avons entendu chanter des chansons de Trouvères après avoir vu, en projection, des manuscrits dans des notations différentes, mesurées et non mesurées, qui montrent les difficultés d'interprétation, commentées par Mlle Solange Corbin ; elle nous fit remarquer la différence entre la musique des chansons et celle des motets et le fait que le texte, très souvent en vers octosyllabiques n'a pas de césure. Le numérisme est orienté sur la rime, toujours point de chute de la phrase musicale. Des questions se posent : comment travaillaient les Trouvères. Faute de « brouillons », il faut examiner attentivement dans les manuscrits, les « essais de plume ». Comment « coulait » la langue, puisqu'aux XIIème et XIIIème siècles on rencontre des petits vers de trois ou quatre syllabes.

Un exposé de Mme N. Bridgman sur l'interprétation de la polyphonie vocale avec des exemples sur la musique religieuse de Josquin des Prés, fut l'objet de discussions sans point final car nous ne saurons jamais comment, à son époque, cette musique était interprétée. Il est sûr que les Flamands usaient d'une prononciation nasale, que Josquin n'aimait pas le chant par grande masse. Mais connaîtrai-t-on jamais les « tempi » le dosage instrumental (variable selon les fêtes religieuses). Nos enregistrements actuels de musique médiévale restent sujets à caution puisqu'on double toutes les voix avec des instruments.

Jacques Chailley, directeur de l'Institut de Musicologie de Paris nous fit voir dans des projections de sculptures de Notre-Dame la grande (Poitiers) et la chaise de la cathédrale de Pampelune. L'influence du drame liturgique sur certaines scènes sculptées et qui explique quelques anomalies telles les barbes portées par les Saintes Femmes, rôles joués par des chanoines pas toujours imberbes : Adam et Eve habillés viennent du théâtre. L'explication de ces groupes sculptés des cathédrales par le biais

du drame liturgique est une idée ingénieuse dont les Historiens d'Art ne tiennent pas assez compte : à Notre-Dame de Paris, le « Miracle de Théophile » de Ruteboef, à Saint-Pierre le Jeune de Strasbourg « les Vierges Folles » etc.

Mme Hubert de Chambure, Conservateur du Musée Instrumental du Conservatoire National Supérieur de Paris, Fondatrice de la Société des Instruments Anciens de Paris nous fit connaître par ses commentaires et des projections, de beaux spécimens d'instruments du Moyen-Age avec leurs caractéristiques. Il y a 2.500 instruments de musique anciens au Musée du Conservatoire de Paris et la visite en vaut la peine ; des enregistrements permettent d'en entendre la sonorité.

Parmi les intéressantes remarques faites pendant les projections nous avons noté :

— Qu'au XIVe et XVe siècles il n'y a pas de mode d'exécution connu tout au plus sait-on que le dessus mélodique recevait un accompagnement par cordes pincées, usage maintenu jusqu'au XVIIe siècle en Angleterre.

— Qu'au XIIe siècle on observe quelques vièles avec la mèche de l'archet tortillée, que le chevalet n'a pas de place fixe : on le voit au XVe siècle sous le cordier ; (parfois deux chevalets existent), et que la vièle était tenue verticalement ou au cou.

— Que le luth n'a pas changé du Xe au XIVe siècle et que le plectre donne la mélodie les doigts égrenant l'accompagnement.

— Que l'organistrum (vièle à roue) demeure dans les ensembles jusqu'au XVIIe siècle.

— Que la guimbarde est visible au XVe siècle formant association avec la trompette marine.

— Que le psalterion était avec ses cordes triples ébranlé au plectre tandis que le douçemel se jouait avec des baguettes et dans une tessiture élevée, donnant la mélodie.

— Que l'échiquier pose un mystère : clavicorde ou épinette ? et le clavichordium était au XVe siècle une « épinette » à corde verticale annonçant les clavecins verticaux de la fin du XVIIIe siècle. Et à travers tant de remarques, chaleurs, turlures, chantèrent à nos yeux, faute de restitution encore opérée.

Il fut question de musique dans le discours de réception de M. le Recteur d'Académie de Poitiers, et dans celui du directeur de la Société Française de Musicologie ; on ne saurait oublier les interventions de Mlle Claudie Marcel-Dubois, et de M. Rouget concernant les Arts et Traditions populaires et d'Ethnomusicologie au Musée de l'Homme, ainsi que le rapport d'activité de la musicologie dans les Universités Françaises que dirigeait M. Vaccaro, Maître-Assistant à Tours.

Dans la journée terminale réservée à la visite des monuments romans qui foisonnent tant à Poitiers que dans la région, notre attention à repérer toute représentation d'instruments de musique a été très vive.

CHAPPELL S.A.

EDITEURS DE MUSIQUE

DEMANDEZ NOS DIFFERENTS CATALOGUES

EN VOUS REFERANT A CETTE PUBLICITE

HARMONIE ET FANFARE

ORCHESTRE A PLECTRE

ENSEIGNEMENT MUSICAL INSTRUMENTAL

VOCAL

CHANT CHORAL

DEUX NOUVEAUTES POUR

ORCHESTRE D'HARMONIE

Arrangements de Désiré Dondeyne, chef de la Musique des Gardiens de la Paix de Paris.

Arrangements de Sylvain Dagosto, chef de l'Orchestre à Plectre de la S.N.C.F.

Collection graduée à l'usage des Conservatoires et Ecoles de Musique.

Collections dirigées par Pierre Duclos :

- a) Les maîtres du chant ;
- b) Les plus belles pages du chant ;
- c) Florilège du chant contemporain.

Ceuvres sérieuses et de variétés arrangées pour chœurs à 3 ou 4 voix.

- a) Le Parrain
Musique de Nino Rota
- b) Ouverture Texane
Musique et arrangement de Serge Lancel

Service de vente et expédition :

25, rue d'Hauteville — PARIS - 10ème

Il est réconfortant de constater que dans notre époque à la fois si riche de sons et de bruits, si pauvre dans la compréhension et l'étude de l'art musical, nombre de spécialistes puissent ainsi trouver le temps de confronter leurs idées pour toujours mieux cerner la vérité et ce, dans la joie de mieux connaître la musique éternelle.

G. AUBANEL,
et D. PAQUETTE.

- (1) D.P. : Instituts de Musicologie en France, C.M.F., nov. 68.
- (2) D.P. : Monsieur Fa, Professeur d'Education Musicale, C.M.F., nov. 67.

CONCOURS DE COMPOSITION C.I.S.P.M.

La C.I.S.P.M. organise un concours de composition pour orchestres d'Harmonies Juniors.

Durée de l'œuvre : 10 m. Forme de composition : ouverture, symphonie ou suite. Instrumentation : Grande et petite Flûte, Hautbois, Petite Clarinette, Clarinettes si b, lère, 2ème et 3ème. Saxophones Alto - Ténor - Baryton, Trompette en si b, Bugle en si b, Cor en mi b, Cor-Alto en mi b, Trombone en si

b et ut, Baryton en si b, Basses en si b, Contrebasse en mi b et si b, Timbales, batteries.

Conducteur sur 3 portées et matériel pour l'Harmonie. Les manuscrits doivent parvenir avant le 1er avril 1973 au Secrétariat de la C.I.S.P.M., 25 a, rue des Ardennes, Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché).

1er Prix : 2.000 DM, 2ème Prix : 1.000 DM ; 3ème Prix : 800 DM.

Éditions Musicales Transatlantiques

14, avenue Hoche — 75008 PARIS — Tél. 924-01-46

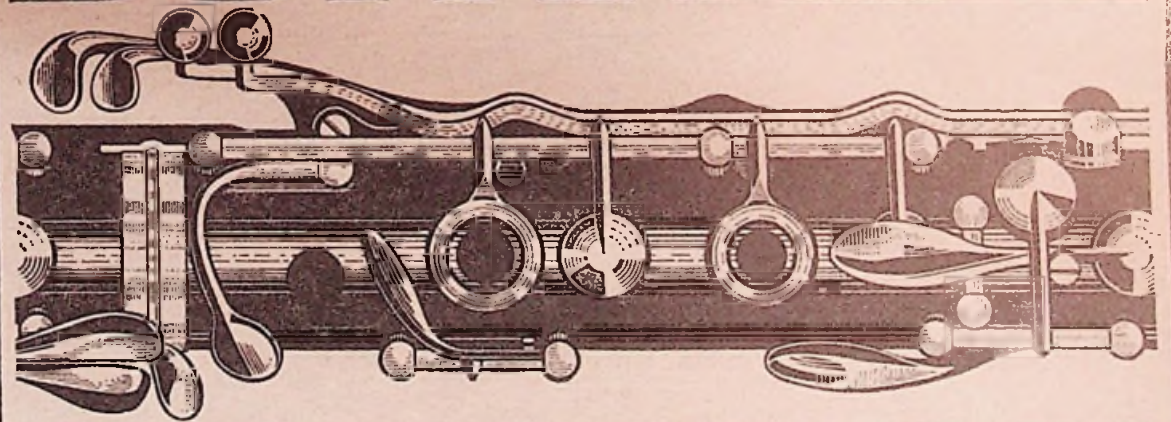
PUBLICATIONS RECENTES

Musique pour Harmonie ou Fanfare :

- CIMAROSA
CONCERTO pour Hautbois avec accompagnement de musique d'harmonie. Arrangement pour Harmonie de Philippe ROUGERON.
- MIGNION René
DOUCE LORRAINE, rapsodie pour Harmonie ou Fanfare.
- ROUGERON Philippe
N'GOR, boléro symphonique pour Harmonie ou Fanfare.

Enseignement :

- Jacques LANCELOT
33 ETUDES assez faciles pour la clarinette en deux recueils.
- Jean MAILLOT
DOUCE DUOS PROGRESSIFS pour deux clarinettes en trois cahiers :
1er cahier : Six duos, cours élémentaire.
2° cahier : Trois duos, cours moyen.
3° cahier : Trois duos, cours supérieur.



GRAMPON

Saxophones
Clarinettes
Hautbois
Cors Anglais
Bassons
Flûtes

18-20 Passage du Grand-Cerf / Paris 2° / Tél. : 231.88.78.

67^{ème} ASSEMBLEE GENERALE de la C.M.F.

(Suite de la 1^{ère} page)

6) QUESTIONS DIVERSES

M. EHRMANN. — La parole est à M. Moreau-Néry, qui va parler d'enregistrement sonore, gravure sur disques.

M. MOREAU-NÉRY. — J'ai eu de nombreuses demandes de chorales, quelques-unes de vos sociétés, peut-être, pour faire presser des disques. Je les refuse maintenant régulièrement, le nombre de disques est trop petit 50 ou 100. On ne peut plus faire presser des disques en petite quantité. Certaines personnes le font à Paris, c'est très souvent de la camelote.

J'ai eu l'idée, dans le cadre de la Confédération Musicale de France, de créer une sorte de coopérative d'enregistrement sonore, où plusieurs sociétés se réuniraient pour pouvoir supporter les frais d'une fabrication de disques. Elles se mettraient à 3 ou 4 pour faire un disque, tiré au minimum à 500 exemplaires.

J'ai eu cette idée, je vous la donne. Même un 30 cm pourrait être fait par plusieurs sociétés, tiré au minimum à 500. A 1.000, ce serait encore mieux.

M. EHRMANN. — Je crois que cette proposition peut intéresser les sociétés musicales, mais on ne peut pas prendre de décision aujourd'hui. Je conseillerais à M. Moreau-Néry de faire une publicité dans le journal de la C.M.F.

UN CONGRESSISTE. — Je crois qu'il faudrait que la question soit étudiée par le bureau de la Confédération. C'est même indispensable, pour que celle-ci ne puisse pas être accusée de faire de la publicité pour une maison commerciale quelconque. Monsieur, avec les meilleures intentions du monde, nous fait cette annonce, au nom d'une société. Il peut y en avoir d'autres.

Je crois que l'idée de la coopérative est une bonne idée. Mais il faudrait avant tout que l'affaire soit étudiée par le bureau.

M. EHRMANN. — Tout a fait d'accord.

UN CONGRESSISTE. — Une question au sujet de l'émission que nous entendons tous les 15 jours à la télévision. Nous en sommes toujours très heureux, mais est-ce que les sociétés qui y participent sont obligées de faire partie d'une Fédération ?

LE CONGRESSISTE. — Samedi dernier il y avait une chorale universitaire de Tours, très valable, mais qui ne fait pas partie de notre Fédération.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous reprendrons demain matin.

La séance est suspendue à 17 h. 50. La séance est reprise à 9 h. 10 sous la présidence de M. Semler-Collery.

M. LE PRÉSIDENT. — Mon salut amical à tous. Avant d'ouvrir vraiment nos débats, je voudrais saluer ici le représentant de la Fédération du Grand-Duc Adolphe de Luxembourg.

(Applaudissements).

Je donne la parole à notre trésorier, M. Ameller.

I. — RAPPORT FINANCIER

M. AMELLER. — Vous avez tous le rapport financier. Je n'ai pas l'intention de vous infliger un pen-sum. Voici quelques points particuliers :

En ce qui concerne les assurances, je vous signale que les chiffres ne collent pas exactement, car depuis l'établissement du bilan nous avons eu d'autres soucis, mais c'est insignifiant.

Nous sommes dans l'obligation de constituer une provision pour les sinistres, que nous utiliserons ou pas. En tout cas pour cette année le nombre total des accidents est de 88, 52 accidents matériels, 36 corporels. Mais sans décès, cette année, exceptionnellement.

Dans l'ensemble la comptabilité est assez saine. On ne peut pas dire qu'elle est déficitaire, mais elle est en équilibre précaire.

Nous remercions tous les aimables donateurs pour Touey. Comme vous le voyez, cette affaire marche surtout par les subventions. Mais nous sommes dans l'obligation de faire la aussi une provision, pour le cas où les subventions que nous attendons seraient versées tardivement, et même dans l'éventualité, assez probable, mais qui serait grave, où elles ne seraient pas versées.

Enfin la gestion pour l'instant s'équilibre, et nous avons tout espoir d'arriver à nos fins.

Je vous signale que les démarches de la Confédération ont abouti à une subvention de 63 millions du ministère de l'Équipement pour l'exercice prochain, qui permettra d'aménager le mieux possible cette maison qui, je pense, pourra être ouverte dans 18 mois, avec 70 lits, je crois. Il y a beaucoup à faire encore, mais cela prend un tournant très favorable. Et je pense que vous y serez un jour tous conviés.

Si vous désirez des renseignements complémentaires, libre à vous de poser des questions. Mais auparavant je pense que M. le Président va passer la parole aux commissaires aux comptes.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Saby.

M. SABY donne lecture du rapport de la commission de vérification des comptes.

M. LE PRÉSIDENT. — Est-ce qu'il y a des demandes d'explications ? Alors je mets aux voix le rapport financier.

Adopté à l'unanimité, M. AMELLER. — Merci. (Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT. — Maintenant je crois que l'ordre du jour est terminé, en principe. Il va y avoir les élections, mais avant il y a quelques questions diverses qui ont été posées en retard ; comme le bureau a décidé de ne pas les évincer, nous allons pouvoir donner la parole aux personnes des Fédérations qui ont proposé des vœux en retard. M. Texier, voulez-vous donner connaissance de ces vœux.

M. TEXIER. — Nous avons reçu des vœux des Fédérations d'Orléans-Berry, Bretagne-Anjou, Tarn, Saône-et-Loire. Je vais les lire.

ORLEANAIS-BERRY

La Fédération estime qu'elle doit normalement être représentée présente à la candidature de M. Villatte François.

Je signale que sur les bulletins on a mis M. Villatte Pierre, ce qui est un erreur.

Peut-être cette question pourrait-elle être soulevée au moment des élections.

La Fédération d'Orléans-Berry a également envoyé ce vœu :

« Le bureau de la FMOB, réuni le 1^{er} octobre 1972, a notamment entendu l'exposé de son délégué François Villatte, du Cher, sur le congrès d'été que la C.M.F. a tenu le 18 juin aux Sables.

« Compte tenu des indications fournies par divers camarades qui, ces dernières années, le représentaient au congrès national, le bureau fédéral pense que pour la tenue de ses congrès la C.M.F. pourrait adopter une meilleure méthode de travail en ce qui concerne l'examen des vœux déposés par les Fédérations.

« Actuellement en effet, le bureau de la C.M.F. qui se réunit la veille du congrès, ce qui, sur le plan général, est fort utile, semble se prononcer sur les vœux, alors que leur adoption ou rejet est, bien sûr, du ressort exclusif de l'assemblée générale.

« Certes l'étude préalable des vœux par le bureau est fort précieuse, en tant que préparation du congrès. Mais celui-ci, informé des résultats de l'étude effectuée par ses responsables nationaux, ne doit cependant pas, en reprenant les divers vœux adoptés ou non par le bureau, recueillir l'impression de se trouver devant un fait accompli.

« Encore une fois, cette mise au point, faite en toute sérénité, n'a pour but que de mieux harmoniser les travaux des différents organismes responsables de la C.M.F.

M. RELIN. — Je voudrais dire, au nom du conseil d'administration, que jamais, au grand jamais, nous n'avons enterré les vœux à l'échelon de notre conseil : ils ont toujours été présentés en assemblée générale, puisque seule l'assemblée générale peut les rejeter. Il est normal que le conseil d'administration les examine — (puisque c'est son devoir, le règlement le dit) — et donne son avis sur ces vœux, sans pour cela automatiquement influencer l'assemblée générale.

Je voudrais que les représentants de la Fédération Orléans-Berry croient bien que tous ces vœux sont examinés avec la plus grande impartialité, et que jamais nous n'avons fait un barrage à l'échelon du bureau confédéral.

M. AMELLER. — Il y a le règlement.

M. VILLATTE. — Je suis chargé de présenter ce vœu, il ne s'agit pas d'ailleurs d'un vœu, mais d'une mise au point, en vue d'aboutir peut-être à une meilleure méthode de travail. La déclaration qui vient d'être faite nous donne à l'avance tous apaisements. Mais nous sommes plusieurs, lors des congrès successifs, surtout ceux d'été peut-être, à avoir recueilli l'impression que le conseil d'administration qui se réunit la veille, et c'est une très bonne méthode de travail, prend véritablement parti sur les vœux qui sont présentés.

A telle enseigne que lors du congrès des Sables-d'Olonne, le seul auquel j'ai assisté, à plusieurs reprises, vous vous souvenez peut-être, lorsque des motions ont été présentées, on a répondu : « Nous l'avons adopté hier ». C'est peut-être une question de terminologie. Seulement nous sommes quand même quelques-uns à avoir recueilli l'impression que l'examen par l'assemblée générale n'avait plus qu'un intérêt relatif, et que la position qui avait été prise la veille par le conseil d'administration était véritablement déterminante. Les apaisements qui nous sont donnés maintenant nous apportent toute satisfaction.

Je m'excuse de cette mise au point, qui était un peu délicate à faire. Mais puisque nous le pensions, puisque nous étions plusieurs à avoir eu cette impression, il était normal que nous en fassions part à l'assemblée générale.

M. RELIN. — Je vous remercie de votre réponse.

M. EHRMANN. — Même de mon temps, jamais on n'a étudié de vœux.

M. TEXIER. — La Fédération de Bretagne-Anjou avait émis le vœu que la Confédération entreprenne

de nouvelles et pressantes démarches au ministère des Affaires Culturelles, au secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, ainsi qu'au ministère de l'Éducation Nationale, pour que les sociétés populaires de musique, qui prennent en charge l'éducation musicale des jeunes, reçoivent de l'État, auquel elles se substituent dans cette tâche, les appels financiers indispensables.

M. EHRMANN. — Hier le bureau a étudié ce vœu. Vous savez très bien, puisque vous avez été professeur au Conservatoire d'Angers, M. Boivin, que le ministère des Affaires Culturelles subventionne les écoles nationales, régionales, et à horaires aménagés. Il faut que l'école soit agréée pour obtenir une subvention.

M. BOIVIN. — Je m'excuse d'abord du retard apporté à vous présenter cette motion. Notre assemblée générale a eu lieu le 1^{er} octobre, par conséquent il était impossible de le présenter avant. Ce que nous avions prévu est dépassé par tout ce qui a été dit hier sur ce sujet.

Que voulions-nous, les uns et les autres ? Que l'enfant qui va à l'école soit mis en présence de la musique, et dans de bonnes conditions. C'est tout ce que nous demandons : que ce soit par le professeur, que ce soit par le maître d'école que ce soit par un professeur itinérant, le résultat est le même. C'est tout ce que nous souhaitons.

Les sociétés de musique qui font elles-mêmes les cours de solfège, qui sont à l'origine de cette motion, m'ont dit : « Dans nos campagnes, l'enseignant n'est pas capable de faire des cours de solfège. Par conséquent nous sommes obligés de le faire à sa place. Comme il a été dit hier qu'il fallait renforcer un clou, et un seul à la fois, nous nous rallions évidemment à ce qui a été dit à ce sujet. (Applaudissements).

M. EHRMANN. — Merci.

M. TEXIER. — Fédération du Tarn :

« Serait-il possible de remettre, comme auparavant, la date du congrès d'hiver de la C.M.F. aux Jardi, vendredi, samedi et dimanche avant la Toussaint, ou la semaine avant, si la fête est trop près, pour la commodité des délégués fédéraux de province qui doivent arriver à Paris un jour avant ? Il semble que la date actuelle en gêne certains, qui doivent se déplacer loin de leur domicile pour faire le devoir familial à leurs morts, tandis que d'autres peuvent être tenus d'assister aux dernières répétitions de leur société pour la commémoration du 11 novembre, les deux fêtes étant très rapprochées.

« Les comptes de la C.M.F. sont arrêtés chaque année au 30 septembre. Mais si c'est une question de comptabilité, il semble qu'il n'y aurait aucune incidence sérieuse sur les comptes. Ils étaient arrêtés le 20 ou même le 15 septembre.

M. THIRAUULT. — Nous avons vu ce vœu hier, et il est apparu qu'il était très pertinent, parce que la question des répétitions du 11 novembre est importante. Les autres raisons invoquées le sont également. Alors nous avons décidé hier de vous proposer de rétablir ce qui existait auparavant, c'est-à-dire de nous réunir avant le 1^{er} novembre. J'ai proposé qu'on s'en tienne, la fête étant mobile, au dernier week-end qui précède les vacances de la Toussaint.

M. CIMETIERE. — Il n'est guère possible d'envisager cette solution, parce que les 3/4 des Fédérations font leur assemblée générale.

M. THIRAUULT. — Il faut changer.

M. CIMETIERE. — Dites-moi quand nous pouvons la faire.

M. THIRAUULT. — 8 jours avant. **M. CIMETIERE.** — Il y a des difficultés, avec l'ouverture de la chasse. Vous n'êtes pas dans un pays de chasse. Chez nous, les gens vont d'abord à la chasse, et viennent à l'assemblée générale après. Il faut considérer tout cela. C'est la vérité. Vous ne ferez jamais venir les gens à l'assemblée générale s'ils ont en tête d'aller à la chasse, c'est moi qui vous le dis. Alors à ce moment, il faut faire l'assemblée générale au mois d'août. C'est les vacances, c'est trop tôt.

M. THIRAUULT. — Il faut tout de même qu'on s'entende, Messieurs — Grétry, Méhul et bien d'autres ont déjà pensé en leur temps à la chasse dans le domaine musical. D'une part, avec juste raison, certains d'entre vous demandent que les vœux soient présentés 2 mois à l'avance, de façon à pouvoir les étudier, n'est-ce pas, M. Deltour, à l'avance. D'autres veulent faire leur assemblée générale fédérale au dernier moment, avant l'assemblée générale de la C.M.F. Nous voudrions bien savoir ce qu'il faut décider. Bien d'empêcher les Fédérations, c'est une question d'organisation intérieure, de choisir la date qui leur convient pour leur assemblée générale. Entre l'ouverture de la chasse et la fin d'octobre, et reste quelques jours de libres, et puis il y a toute l'année.

Sur la proposition faite par la Fédération du Tarn, le conseil d'administration pense qu'on pourrait revenir à ce qui s'est fait pendant de nombreuses années. Je suis persuadé que la chasse peut être un argument valable, mais légèrement extra-musical.

Il me semble, M. le Président, qu'il faudrait mettre cette question aux voix et entériner le résultat de cette, exceptionnellement, tout de suite ; cela rentre dans le cadre des questions exceptionnelles.

A mon avis, il faut d'abord demander au congrès si c'est une question exceptionnelle, l'effet de notre décision ne faisant sentir que l'an prochain ; et ensuite si la proposition faite par la Fédération du Tarn, et, sur le fond, avec avis favorable du bureau, recueille l'approbation du congrès qui juge souverainement.

M. CIMETIERE. — Pourquoi pas février ou mars ?

Pourquoi octobre ? Cela n'arrange personne. Février ou mars, c'est creux.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous allons voir. La proposition, c'est de faire le congrès la semaine des vacances avant la Toussaint. Pour ? Contre ? 4 voix.

(Adopté à la majorité).

M. TEXIER. — Vœu de Saône-et-Loire concernant la répartition de la subvention aux élèves des écoles de musique.

« 1) Déclare être en accord complet avec le mode de répartition de la subvention allouée par le ministère aux écoles de musique ayant présenté des élèves aux examens fédéraux.

« 2) S'étonne que dans la pratique ce mode de répartition ne soit pas respecté intégralement, les points obtenus en cours préparatoire n'étant pas pris en considération dans le calcul des points obtenus par chacune des écoles.

« 3) Estime que cette façon de procéder est surtout préjudiciable aux écoles de musique rurales qui, faute de moyens suffisants, n'ont pas la disposition des professeurs indispensables pour donner un enseignement musical dans les 4 divisions. Ces écoles, bornant en effet leur enseignement aux cours préparatoire et élémentaire, leurs élèves fréquentant ensuite les écoles voisines, qui bénéficient par suite, c'est normal, d'une subvention plus forte.

« 4) Emet le vœu que les points obtenus en division préparatoire soient inclus dans le total des points obtenus par chaque école de musique même si l'on doit pour ce faire :

a) diminuer la subvention de base à chaque école ;

b) diminuer la valeur du point.

M. LE PRÉSIDENT. — Hier le bureau a fait proposer de commencer à compter les points en préparatoire, pas pour le solfège, mais pour l'instrument. Je crois que cela donnera satisfaction aux congressistes.

Qu'est-ce que vous en pensez ? Pour ? Contre ? 1.

Adopté à la majorité.

M. THIRAUULT. — Je m'excuse, mon cher président d'honneur, mais nous n'avons qualité que pour proposer un vœu — j'essais d'être un peu de logique dans des choses contradictoires. Je précise bien, parce que je ne voudrais pas qu'il y ait encore un malentendu. Je ne voudrais pas qu'on nous dise : « Vous avez affirmé tout à l'heure que c'était le congrès qui décidait, et maintenant vous montrez que vous faites autrement ».

Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit M. Ehrmann : supprimer les points pour le solfège en préparatoire, parce qu'il y a eu des abus, avec la présentation d'un nombre d'élèves très important. Cela peut faire impression sur le public, mais il me semble que c'est un peu démagogique, et pas très sérieux. Vous connaissez comme moi le problème : énormément d'enfants se présentent en préparatoire et arrêtent au bout d'un an.

Je crois au contraire que commencer un instrument, dans la plupart des cas, c'est beaucoup plus sérieux. Le directeur ou moniteur met un instrument à la disposition de l'élève, ou les parents en achètent un ; c'est déjà un fait matériel qui prouve l'intérêt qu'on porte à la musique.

Voilà pourquoi il me semble qu'en préparatoire il faudrait récompenser uniquement l'instrument. La proposition me paraît assez logique. Si vous voulez bien, nous allons mettre à l'ordre du jour du prochain congrès, d'une manière définitive, maintenant qu'elle vous a été soumise et a rencontré votre avis favorable. Il faut que cela se passe suivant les règles.

Une petite réserve. Hier j'ai été assez violent en disant que personnellement, je n'envie pas l'éventualité de réduire la valeur du point. En ce qui me concerne, je m'y oppose. J'estime qu'il vaudrait beaucoup mieux motiver par ce fait nouveau une demande de subvention supplémentaire correspondant à une amélioration que nous voulons apporter ; mais ne réduisons pas ce qui était acquis si difficilement.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Relin.

M. RELIN. — Puisque nous sommes dans une période de grâce, et qu'on peut présenter des vœux aujourd'hui, même s'ils ne sont pas dans les délais impartis, je vais vous en présenter 3, votés par la Fédération musicale du Centre, le 15 octobre, que je n'avais donc pu envoyer au congrès d'été. Mais puisque on en a présenté d'autres, je me crois autorisé à le faire.

Le 1^{er} de ces vœux concerne la hiérarchisation de la médaille dite du gouvernement. Nous en avons parlé hier. Je passe.

Le 2^{ème} me tient à cœur, puisque c'est moi qui l'avais proposé. Il s'agit d'essayer de récompenser nos vieux musiciens au-delà de l'obtention de la médaille des vétérans. Vous savez que cette médaille est obtenue à 65 ans d'âge. Les musiciens l'obtiennent quand ils sont rentrés à l'âge de 12 ans dans ma Fédération, et il en est certainement de même ailleurs, il y a des musiciens qui sortent de l'école à 80 ans. Or je crois qu'il serait très sensible s'ils pouvaient obtenir autre chose.

Le 3^{ème} vœu est important, j'ai eu dans ma Fédération des réclamations au sujet de concours de

musique. Des formations de musique de chambre ont demandé à y être admises, et on leur a répondu que le règlement confédéral était muet à ce sujet. Or il est certain que de plus en plus nos sociétés se dégradent en effectif, et qu'il y en a qui ne tiennent que par ces petites formations. Il serait peut-être intéressant que le règlement confédéral soit complété, qu'on puisse admettre toutes les formations de musique de chambre quel que soit l'instrument, à vent, à cordes, à percussion. Peut-être qu'on pourrait revoir le règlement des concours ?

M. EHRMANN. — Oui.

M. ANNE. — M. Relin vient de faire une proposition concernant les vieux vétérans. Il existe la médaille d'or de la Confédération, plus la barrette vétérans. On pourrait avoir une seconde barrette.

M. AMELLER. — Ou des étoiles.

M. ANNE. — Une nouvelle décoration, on n'en sortira plus.

M. RELIN. — Fou, résoudre cette question, seriez-vous d'accord pour l'indoctination d'une palme à la médaille des vétérans et en outre l'attribution de cette médaille ?

L'assemblée est d'accord.

M. THIRAUULT. — En ce qui concerne ce que disait M. Relin concernant les formes de musique acceptées par la C.M.F., je pense que nous sommes là pour faire faire de la musique, et pour adapter le règlement afin qu'il permette d'en faire, sous quelque forme que ce soit, à condition qu'elle soit bonne. Qu'on fasse de la musique, comme disait Bach, avec l'instrument qu'on voudra, du moment que ce soit bien fait. Que le règlement confirme cet état d'esprit.

M. ALLARD. — Dans notre Fédération aussi nous avons fait des vœux trop tardivement pour les présenter dans les règles strictes. Mais je pense que ce sont des vœux que le bureau pourrait étudier, et peut-être mettre en application.

1) Ne serait-il pas possible de faire réparer sur le journal de la Confédération la liste des morceaux de concours ? Cela n'a pas paru depuis longtemps. Nous recevons fréquemment des demandes concernant cette affaire.

LE PRÉSIDENT. — C'est commencé.

M. ALLARD. — 2) Un souhait qui s'articule sur le 1^{er}. Ne serait-il pas également possible de former une commission technique à l'échelon confédéral, comprenant par exemple un membre par région, qui pourrait discuter de l'évaluation des programmes, et également du choix des morceaux, avant que ce soit mis en application ?

C'est un vœu qui a été formulé depuis longtemps, et je sais qu'il l'a déjà été de cette tribune, mais je pense qu'il est bon de le renouveler, puisqu'on nous le demande. Ce serait peut-être sage, il y a une évolution dans les idées, et il serait bon d'avoir l'avis de cette commission technique. On aurait peut-être moins de demandes de renseignements, et quelquefois même d'imposition.

M. EHRMANN. — Je crois que la décision prise hier de former une commission va un peu dans ce sens. Il faudra tenir compte dans sa composition de ce que vous venez de dire.

M. THIRAUULT. — Je ne suis pas d'accord avec vous. J'estime qu'au lieu d'avoir pris la décision de faire une chose bien précise qui concernait la musique à l'école, je n'en ai rien fait. Par contre il y a un autre problème, celui des morceaux. C'est un problème qui me tient à cœur depuis longtemps. Une amélioration sensible a été obtenue. Mais — c'est une opinion personnelle — je pense que si le répertoire d'harmonie est maintenant beaucoup plus étendu, dans d'autres domaines, particulièrement celui des chorales, il aurait besoin d'être sérieusement revu et modernisé.

Je crois que c'est ce que beaucoup de personnes souhaitent.

Comme il est difficile d'augmenter le nombre de pages, pour des raisons financières, nous pourrions pas, et je reviens ainsi à une proposition qu'il y a 2 ans, faire imprimer un opuscule avec les morceaux d'harmonie, les morceaux de chorale, les morceaux de fanfare ? On l'avait décidé, mais jusqu'à maintenant cela n'a pas été fait.

M. ALLARD. — Cela trait tout à fait dans le sens du souhait que nous formulons et encore davantage.

M. EHRMANN. — Je voudrais ajouter que pour les chorales la C.M.F. fait le nécessaire et qu'en ce moment même avec des spécialistes, on est en train de faire une liste d'œuvres nouvelles.

M. THIRAUULT. — Très bien.

M. EHRMANN. — Vous avez satisfaction.

M. ALLARD. — Merci.

M. ANNE. — Il a été question de l'opposition de nos membres sur la question des morceaux imposés à nos épreuves fédérales. J'estime qu'actuellement on refuse certains de nos élèves dans nos sociétés. En ce qui concerne la division supérieure, j'ai vu par hasard le programme pour 1973, qui est déjà paru. Ma stupéfaction a été grande de voir que, pour le hautbois, on avait imposé le morceau imposé l'an dernier en excellence, et un morceau de haute difficulté. Nos examens à nous doivent s'adresser à tous les élèves de nos sociétés.

On a tendance à comprendre les élèves d'excellence comme de futurs élèves du Conservatoire de Paris, alors qu'ils n'y prétendent pas toujours. Des morceaux très difficiles rebutent nos jeunes gens, qui sont d'excellents amateurs.

UN CONGRESSISTE. — Je pourrais être d'accord avec votre programme, mais à condition que tout soit établi dans le même esprit. Autrement les enfants qui auront présenté un morceau de difficulté moyenne une année ne se présente-

(Suite en page 6)

LE COIN DES JEUNES

(Suite de la 1ère page)

classe, il devait concrétiser aussi son assimilation du génie debussyste en des orchestrations scrupuleuses de Children's corner, Fagades et la Boite à joujoux.

« Il faudra faire sentir que toujours j'ai aimé la mer ». N'est-ce pas normal pour un enfant qui naquit au Havre le 23 novembre 1873. Sa famille était très simple et très estimée dans cette ville. André était le plus jeune de sept enfants et il eut une jeunesse très difficile. Il vit mourir plusieurs membres de sa famille et il dut comprendre, trop tôt hélas, que la pauvreté, la maladie et la mort sont des épreuves qui nuisent à un être.

Dès l'âge de treize ans le violon et le piano étaient devenus pour lui une source de revenus pour assurer sa vie matérielle tandis que son premier maître Henry Woelet, musicien de grande valeur trop oublié, lui enseignait l'harmonie. Cette matière, très vite assimilée, lui permit de se présenter et d'être reçu au Conservatoire de Paris, à l'âge de dix-huit ans, dans les classes de Xavier Leroux (harmonie), de Leneveu (contrepoint et fugue) et de Paul Vidal (accompagnement).

André Caplet devait bien vite mettre à profit ses rapides progrès et réaliser ses premières compositions déjà marquées par sa personnalité. Ce furent une Réverie pour flûte et piano, un Menuet dans le style ancien pour piano et une Petite valse pour flûte et piano. Il n'avait que 18 ans en 1897 !

Il en avait dix-neuf lorsqu'il commença le recueil de mélodies intitulé Livre Rose qu'il devait achever en 1901.

Quant à sa vingtième année, elle est marquée par une promotion importante : il est nommé directeur de la musique à l'Odéon mais il ne néglige pas moins la composition. Il écrit Eté pour chœur mixte et orchestre ainsi que Prélude pour piano à quatre mains.

Sa majorité voit éclore un Quintette pour piano, flûte, hautbois, clarinette et basson, une Suite persane pour double quintette à vent dont la première audition fut donnée à la salle Erard le 9 mars 1901 ; une Suite d'orchestre sur des mélodies populaires persanes ; Vieux une flûte invisible sur un poème de Victor Hugo ; mélodie pour flûte, chant et piano, qui fut présentée pour la première fois au public à la Société Nationale le 4 janvier 1919. Cette très belle mélodie est suivie par Deux pièces pour piano, Pâques citadine pour chœur mixte et orchestre, Chanson d'automne.

Dès sa première tentative André Caplet reçut le Grand Prix de Rome avec la cantate Myrrha dont la première audition fut donnée le 19 octobre 1901. Do. Ré. Mi. Fa. Sol sont les titres de pièces faciles pour le piano et Feuilles d'album associant une nouvelle fois la flûte et le piano.

En regardant tous ces titres de partitions diverses dont la plupart sont oubliées et délaissées, sachant qu'il reste à citer encore une part considérable du message laissé par

le compositeur on ne manque pas d'être étonné en songeant aussi à l'autre aspect de sa personnalité : le chef d'orchestre. Celui-ci se révéla alors qu'il était timbalier aux Concerts Colonne. Il devint assistant de ce chef éminent qui laissa son nom à la célèbre phalange.

Nous trouverons dans l'œuvre de Caplet, un choix important de mélodies. Citons, pour l'année 1902 : Green et Poème de mai.

Le séjour italien consécutif au Prix de Rome lui inspira une Marche solennelle pour le centenaire de la villa Médicis. En 1903 le musicien semble attiré par le violoncelle associé au piano auxquels il consacre Allégresse, Improvisations, Elégie et ces pages subtiles qui ont pour titre Epiphanie dont les célèbres interprètes Maurice Maréchal et Robert Casadesu donneront la première audition. La version avec orchestre fut créée aux Concerts Colonne le 29 décembre 1923 sous la direction de Gabriel Pierné. C'est pour son petit garçon que Caplet avait écrit cela et il aimait lui faire les commentaires avec un visage illuminé de bonheur, trouvant des images charmantes pour lui expliquer l'apparition de l'Etoile qui scintille à l'Orient dès la première page de son orchestration transparente puis l'extase du Roi Melchior qui s'extériorise en des roucoulements comiques dans la longue cadence du violoncelle. Enfin tous les petits noirs qui tourbillonnent dans une danse autour de la crèche.

Trois mélodies font suite à cette partition si attachante : Il était une fois, Dans la fontaine, Papillons.

Deux années passées sans compositions nous amènent à une suite symphonique Légende, donnée en première audition à Boston.

Nouvelle interruption de trois ans avant Paroles de l'absente pour voix et orchestre.

Le Masque de la mort rouge est un conte fantastique d'après Edgar Poe pour harpe chromatique et cordes. La prédilection de l'auteur pour la harpe se révèle notamment dans cette œuvre mais on sait que ce genre d'instrument (harpe chromatique) ne devait pas faire carrière. Ce fut le grand désespoir de son inventeur Gustave Lyon (à qui l'on doit la salle Pleyel). Je n'ai rencontré, en effet qu'une fois cette sorte de harpe et il faut admettre, avec les virtuoses chevronnés, que l'accord en était encore plus difficile que pour la harpe à pédales d'Erard. Avouons que ce n'est pas peu dire quand on sait combien de temps il faut consacrer à cette opération... On a dit, malicieusement, pour les luthistes qu'ils passaient la moitié de leur vie à accorder leur instrument et l'autre moitié à jouer faux... N'allons pas jusque là pour les harpistes et ne nous étonnons pas que l'œuvre dont nous parlons ait été transcrite pour harpe à pédales et quatuor à cordes avec un nouveau titre. Conte fantastique donné en première audition par Madame Wurmser-Delcourt aux Concerts Colonne sous la direction de Gabriel Pierné le 2 octobre 1909.

Il est dommage que seule la première partie du beau Septuor pour quatuor à cordes et trois voix de femmes ait été écrite. Elle fut donnée à la S.M.I. le 20 avril 1910. L'emploi des voyelles assure la cohésion des timbres qui se mêlent, dialoguent ou chantent parfois à l'unisson.

Le chef d'orchestre, à nouveau, va contraindre le compositeur à laisser la plume au repos puisque sa destinée l'emmena à Boston où il est nommé directeur de la musique et où il dirige quatre saisons de concerts (1910).

À Paris, l'année suivante, il conduit le Martyr de Saint Sébastien qui devait susciter en lui une influence concrétisée plus tard dans une œuvre dont nous parlerons. Cette création du Martyr au Châtelet, avait été demandée par un Debussy pressé, harcelé et dépassé par les événements. Non seulement il avait trouvé en Caplet le chef sûr de son métier mais aussi le musicien souple et sensible qui devait orchestrer son œuvre que lui-même achevait dans la fièvre. Au début des répétitions, Debussy nerveux s'acharnait sur quelque détail et Caplet lui répliquait avec fermeté, conscient de sa mission et de son admiration : « Vous m'avez confié votre œuvre, laissez-moi faire et après nous verrons... » A la dernière répétition l'émotion de « Claude de France » fut telle qu'il se mit à pleurer.

Ainsi l'année suivante (1912) André Caplet partait à Londres pour y diriger Pelléas et Mélisande avec d'autres chefs-d'œuvre du répertoire français.

Il est utile de constater combien cet artiste si complet portait en lui deux forces qui firent sa grandeur. Son désir ardent de servir la musique sous les deux aspects de sa personnalité n'est pas étranger à son court passage terrestre. Il n'abandonnait rien au hasard, prisonnier de son besoin d'ordre, de clarté, de précision. Il se disait lent mais, en vérité, il voulait une perfection totale allant jusqu'à noter le nombre de mesures signalées pour un travail méticuleux et le temps qu'il faut y consacrer pour ne pas en perdre. Il répétait souvent : « Un matériel bien préparé compte pour la moitié dans la réussite d'un concert ». Il avait horreur de toute parole inutile concernant le travail.

En 1914 il fut nommé chef d'orchestre à l'Opéra mais il s'engagea aux armées. Ce fut une occasion pour lui de reprendre la composition. En août il écrivait un de ses chefs-d'œuvre. Les Inscriptions champêtres, pour voix de femmes, où le sentiment de la nature est d'une essence rare. La première audition eut lieu à la Société Nationale le 22 mars 1919.

Il commence Les Prières « Oraison dominicale », « Salutation angélique », « Symbole des apôtres », écrites sous un bombardement et achevées en 1917 puis des mélodies : En regardant ces belles fleurs, poème de Charles d'Orléans ainsi que Vieux coffret, écrit alors qu'il était agent de liaison à l'armée de Verdun. C'est une suite de quatre poèmes de Remy de Gourmont I. Sonje. II. Berceuse. III. In una selva oscura. IV. Forêt. La première audition, chant et piano, eut lieu le 19 janvier 1918 à la Société Nationale qui, le 14 mai 1919 donnait une nouvelle version chant et orchestre.

Pendant cette période troublée de la guerre signaons d'autres mélodies. Prière normande sur un poème de Jacques Hébertot, Quand reverrai-je hélas (Joachim du Bellay) écrite aux tranchées et qui ravit Debussy, déjà très malade, lorsqu'il lui envoya le manuscrit. La Croix douloureuse (prière des armées en deuil) sur un texte du P.P. Lacordaire pour un pauvre soldat de son régiment.

En 1917 notons une Marche héroïque et en 1918 André Caplet fut nommé directeur de l'Ecole des chefs de musique américains. Une seule mélodie, Délresse, marque l'activité du compositeur qui se consacra à des Essais sur l'art de diriger.

Libéré de ses soucis militaires il commence, en 1919, Cinq Ballades françaises d'après Paul Fort : I. Cloche d'aube. II. La Ronde. III. Notre chaumière en Yveline. IV. Songe d'une nuit d'été. V. L'adieu en barque.

Nous avons dit que Caplet à sans doute laissé le meilleur de lui-même dans sa musique religieuse écrite aussi bien pour le concert que pour l'église. Son mysticisme, sa foi, ont été ses meilleures sources d'inspiration. Alors que nous en avons trouvé les preuves dans Epiphanie et Prières on en constatera la persistance encore accrue dans les autres manifestations de ses sentiments. Ainsi prend place l'adorable Messe dite Des Petits de Saint-Eustache-Forêt pour trois voix à capella, écrite au souvenir d'un village normand. Commencée en 1919, elle fut achevée le 5 avril 1920 et donnée en première audi-

LES PRIX LES PLUS BAS DU MARCHÉ EUROPÉEN !

	Cuivre	Argenté	Etui
Trompette Ut et Si b.	296	384	47
Bugle Si b.	374	473	75
Clarinette Si b.		435	51
Trombone coulisse	386	520	108
Saxo Alto Mi b.		1007	81
Saxo Ténor Si b.		1145	100
Saxo Soprano Si b.		969	62
Saxo Baryton Mi b.		2420	158
Alto Mi b.	556	712	105
Baryton Si b.	712	918	130
Basse Si b. 4 pistons	1020	1301	137
Soubassophone	2967		

INSTRUMENTS DE CLIQUE

Tambour fut cuivre	4/4	260
» »	3/4	243
» »	1/2	243
Grosse Caisse fut cuivre, deux peaux, serrage à tringles		487

Tous ces instruments sont disponibles immédiatement Nous avons également les principaux modèles de

COUESNON et SELMER

EDITIONS CHAMPEL

B. P. N° 2 NEUVILLE-SUR-AIN

01160 - PONT-D'AIN

tion à la Sainte Chapelle le 13 juin 1922.

De toute autre inspiration sont les Trois Fables de Jean de La Fontaine : Le Corbeau et le Renard, la Cigale et la Fourmi, le Loup et l'Agneau, dans lesquelles il exerce son esprit ironique, sa fantaisie et aussi son charme personnel. Elles furent créées le 12 mai 1921 à la Société Nationale.

De cette année 1919 proviennent aussi une Sonate pour piano, voix et violoncelle ainsi que deux motets : Pie Jesu pour voix et orgue (ou piano), Panis Angelicus, pour voix et orgue (ou harmonium), harpe, violon (ou flûte) violoncelle et chœur ad libitum.

Citons pour 1920 Le Pain Quotidien, un recueil de vocalises destiné à familiariser les chanteurs avec les intonations de la musique moderne (1ère audition le 6 avril 1922 à la S.M.I.), Hymne à la naissance du matin, Tu es sacerdos, pour voix et orgue.

À nouveau le chef d'orchestre délaissa la composition pour diriger les Concerts Pasdeloup en 1922. Deux mélodies, cependant, sont à signaler : la Cloche fêlée, la Mort des pauvres.

Incontestablement le chef-d'œuvre de Caplet est le Miroir de Jésus sur des Mystères d'Henri Ghéon pour une voix principale de mezzo-soprano, un chœur de femmes, trois voix d'accompagnement, orchestre à cordes et deux harpes. Il y a quinze Tableaux dans cette belle œuvre, quinze tableaux qui vont de l'Annonciation au Couronnement de la Vierge. C'est un véritable renouvellement de la musique religieuse où la beauté s'allie à la grandeur dans la sobriété, avec l'humilité d'un fervent chrétien.

La première audition eut lieu au Théâtre du Vieux Colombier le 1er mai 1924. La voix principale était celle de Claire Croiza inoubliable artiste qui servit tant la cause des musiciens français de son époque. Les chœurs avaient été nus au point (avec quelle piété !) par Yvonne Gouverné qui connut le compositeur et fut honorée de son amitié. Je dois à cette grande artiste quelques renseignements puisés dans une Etude parue dans la Revue Musicale de janvier 1933 et qui précédait un concert consacré à André Caplet.

Le succès de cette dernière œuvre importante fut tel qu'on dut la redonner plusieurs fois sous la direction de l'auteur et à bureau fermé.

Pendant les trois années qui lui restaient à vivre, André Caplet se repa dans la solitude qui lui était indispensable pour écrire. Il resta dans son pavillon de Neully pour achever l'œuvre dont nous venons de parler pour projeter Sainte Catherine de Sienne, une Sonate pour orgue, violoncelle et voix que nous n'entendrons jamais. Par contre

furent achevés le Divertissement pour harpe, Deux fut le trait, sonnet ; cette mélodie pour flûte et voix qui peut, par sa facture, faire songer aux Deux Poèmes de Roussard d'Albert Roussel et qui s'intitule Ecoute mon cœur sur un poème de Rabindranath Tagore traduit par Hélène du Pasquier. Nous citerons enfin Sonate di Chisa pour voix et orgue et une Suite de pièces pour piano à quatre mains dédiée « aux enfants bien sages ».

Au moment où son œuvre s'épanouissait de jour en jour, il vint diriger des œuvres religieuses dans une église de sa ville natale.

Quelques jours après, le 14 mars 1925 il devait jouer à deux pianos Le Miroir de Jésus avec Yvonne Gouverné dans une matinée parisienne importante. Le matin il était accablé par une fièvre considérable mais il fit savoir que la séance ne serait pas remise. C'était hélas le dernier sursaut d'énergie de cet homme qui avait le sentiment de sa puissance quand il défendait aussi bien la musique des autres que la sienne.

Il mourut à Neuilly-sur-Seine le 22 avril 1925.

On a pu dire de lui qu'il avait été un « sous-Debussy » mais il est si facile de faire gratuitement de tels jugements sommaires ! Il est possible de trouver l'empreinte debussyste dans certaines mélodies du début mais on conviendra que le mysticisme de Caplet est bien différent de celui du Martyr de Saint Sébastien dans lequel on perçoit la chaude sensualité du Quatuor ou du Faune. Nous voyons plutôt dans l'emploi des quintes et des quartes à vides dans l'harmonie volontairement dépouillée de ce musicien une parenté avec les premiers polyphonistes. Son esprit avide d'expressions rares, raffinées le place beaucoup plus près des éblouissants du Moyen Age que de l'auteur de Pelléas.

Et, si le Dieu qu'il voulut servir avec tant de foi et d'amour ne lui permit qu'un court passage ici-bas, il nous reste à comprendre l'importance et la lumineuse beauté de son message.

(A suivre).

Pierre PAUBON.

CHEF DE MUSIQUE
EUCUSSONS BRASSARDS
pour vos FANIONS
BRASSARDS
Attriouts brodés mains
métier suisse

Les Brodeurs
REUNIS

84, rue des Archives, PARIS-2
C.C.P. 76432 Tél. ARC 62-50
Se recommander au journal

WELTKLANG



fanfares
harmonies

REPRÉSENTANT
EXCLUSIF

BUFFET-CRAMPON

18-20 Passage du Grand-Cerf / PARIS 2° / Tél. : 231.82.78.

67^{ème} ASSEMBLEE GENERALE de la C.M.F.

(Suite de la page 4.)

ront pas l'année suivante en supérieure, parce qu'il y aura trop de différence entre les deux épreuves. Je ne suis pas contre la difficulté en supérieure, mais à condition que les paliers soient plus réguliers, et que le palier antérieur soit suffisant.

M. EHRMANN. — Notre président tiendra certainement compte des observations qui ont été faites. Vous savez que c'est un travail très dur de fixer la liste des morceaux imposés.

M. LE PRESIDENT. — Très difficile.

M. EHRMANN. — D'un autre côté une question n'a pas été réglée, c'est celle du prochain congrès d'été. Est-ce qu'il y a des propositions? Je crois que La Clotat envisageait de le faire. Est-ce que la proposition est maintenue?

M. THIRAUULT. — M. Canavesio a été élu au bureau l'an dernier, il habite un pays magnifique, où on fait des tas de choses. Je suis sûr que tout le monde serait heureux d'aller là-bas. Vous seriez d'accord?

M. CANAVESIO. — C'est une question de portefeuille. Je ne peux pas répondre tout de suite.

M. LE PRESIDENT. — Nous comptons sur vous.

M. THIRAUULT. — Vous avez été plébiscité par acclamations.

M. ANNE. — Puisque nous sommes dans les questions diverses, la Fédération de Normandie constate que souvent les œuvres imprimées pour les harmonies ne sont de façon définitive, et cela rend la lecture pénible. Elle demande d'intervenir auprès du Syndicat National des Editeurs de Musique et tous les organismes compétents afin d'obtenir que toutes les partitions pour harmonie soient imprimées sur des feuilles d'un format suffisant.

M. THIRAUULT. — Vous parlez vraisemblablement des anciens morceaux. Les nouvelles éditions sont très valables. C'est-à-dire qu'il faut abandonner complètement les petits cartons. Il faut écrire la musique pour les harmonies comme on l'écrivait pour les symphonies. Mais ce que vous dites pour les anciennes partitions est extrêmement pertinent.

M. ANNE. — Autre souhait, c'est que les festivals soient des manifestations nationales uniquement par la Confédération.

Je tiens qu'avant de faire l'insertion dans notre journal, il faut avoir l'assurance du patronage de la C.M.F.

M. THIRAUULT. — Messieurs, je voudrais parler d'une question posée par M. Verdier. Il s'agissait de réaliser un auto-collant. Vous savez que c'est la grande mode, auto-collant ou décalcomanie. Je demande à M. Gachassin de venir vous en parler.

M. GACHASSIN. — J'avais posé la question au congrès des Sables-d'Olonne. Avis favorable avait été donné. Moi je n'ai plus rien à dire. Je vous passe la main.

M. THIRAUULT. — Le bureau avait continué à en parler. Cette affaire a eu un défenseur en ma personne. Notre Fédération en a proposé un modèle. Nous sommes donc deux à en avoir proposé, vous et moi.

M. EHRMANN avait rétorqué qu'il y a des fanions, et qu'on ne s'en sert pas. Cela serait intéressant du point de vue psychologique, et ce serait un signe distinctif de reconnaissance.

Nous éveillerions la curiosité. De toute façon nous n'avons rien à perdre.

M. GACHASSIN. — Voyez ce qui a été fait depuis le congrès des Sables-d'Olonne. On discutait tout à l'heure de la date du congrès. Je pense qu'elle n'a pas d'importance, puisque, compte tenu des lenteurs qu'on constate, on n'est pas à 6 mois près.

M. THIRAUULT. — N'exagérons pas. Et comme la chose a été proposée dans des conditions normales, et que le congrès des Sables-d'Olonne a donné avis positif, il suffit maintenant de le mettre aux voix. Si le vote est favorable, l'on donne suite.

M. THIRAUULT. — Voici les 2 modèles.

M. LE PRESIDENT. — M. Texier, veuillez distribuer les bulletins de vote. Je donne la parole au représentant luxembourgeois.

Allocation du représentant du Luxembourg

M. le président, permettez-moi de vous remercier au nom de mes collègues et en mon nom personnel, de l'accueil si chaleureux que vous avez su préparer, une fois de plus, à la délégation luxembourgeoise.

Je dois malheureusement excuser notre président faisant fonction M. Yvon Christnach, qui à la dernière minute, a été retenu à Luxembourg par des obligations professionnelles. M. Christnach m'a prié de transmettre à vous tous ses salutations les plus amicales, et d'exprimer à la Confédération Musicale de France son admiration pour la belle œuvre qu'elle accomplit depuis toujours avec tant de dévouement et tant de sagesse.

Mesdames, Messieurs, l'amitié entre musiciens et chanteurs français et luxembourgeois est de vieille date; elle a survécu d'une manière digne d'admiration à toutes les épreuves. Mes compatriotes, admirant le zèle créateur des Français sont toujours orientés vers votre beau pays, si vaste, si vaste non seulement par ses dimensions, mais surtout par sa pensée et son génie créateur. France qui a toujours été le guide de notre vie musicale dans

tous les domaines.

Au nom de l'Union du Grand-Duc Adolphe, je remercie tout particulièrement la Confédération Musicale de France d'avoir accepté nos jeunes gens dans les différents stages. Vous pouvez être assurés que le niveau particulièrement élevé de vos stages, et la compétence extraordinaire de vos dirigeants, ont trouvé l'admiration, non seulement de ces jeunes gens, mais également des responsables de la Fédération luxembourgeoise. Et vous pouvez être assurés que l'effort inlassable de vos responsables n'a pas été vain, bien loin de là. Ces jeunes gens comptent aujourd'hui parmi l'élite de nos musiciens et directeurs de musique.

Mesdames, Messieurs, nos deux peuples ont toujours su démontrer d'une façon remarquable que la musique ne connaît pas de frontières. Nous savons tous que la musique peut jouer un rôle très important, non seulement dans la construction de l'Europe unie, mais également dans les relations amicales entre tous les peuples.

Certes la musique est trop souvent sous-estimée. Mais nous tous, musiciens et chanteurs, nous espérons qu'un beau jour les cris de la guerre cesseront, et que tous les gens de ce monde auront l'occasion de chanter la chanson de la paix et de l'amitié universelle.

Vive la Confédération Musicale de France, et vivent les Fédérations affiliées.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. — Un grand merci à nos amis luxembourgeois.

M. THIRAUULT. — Voici le macaron proposé par la Fédération de M. Gachassin.

M. BERTRAND. — Il n'y a pas assez de modèles pour pouvoir choisir.

M. THIRAUULT. — Comme je le disais, la question a été posée aux Sables-d'Olonne. Si rien d'autre n'a été fait, il est regrettable que les Fédérations n'aient pas donné suite à la demande qui avait été faite. Je pense que maintenant nous devons choisir entre les 2 modèles présentés. Rien n'empêchait de faire le nécessaire.

M. LE PRESIDENT. — M. Robert voudrait lire deux mots sur le stage de Boulogne.

M. ROBERT. — M. le délégué du Luxembourg a dit tout à l'heure des choses très agréables pour nos stages. Je le remercie. Mais je voudrais faire une remarque importante. Si nous avons eu ces résultats cette année, c'est parce que vous nous avez envoyés des élèves valables. Merci aux présidents et aux professeurs.

Nous avons travaillé de façon agréable parce qu'ils avaient vraiment des connaissances.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. — On vous a distribué les bulletins de vote. Il y a 5 membres sortants: MM. Dufour, Ciran, Ameller, Mocrion, Semler-Collery. Les nouveaux candidats sont les suivants: MM. Dhumeau, Rose, Villatte, respectivement de l'Ouest, du Nord-Pas-de-Calais et de l'Orléanais-Berry.

M. BOIVIN. — Je voudrais qu'il y ait plus de publicité pour les stages dans le journal, et que pour cela tous les détails soient diffusés, et longtemps à l'avance.

Depuis une dizaine d'années, les lectures à vue n'existent plus dans les concours. On peut le regretter pour la division supérieure, mais c'est comme cela, il n'y a pas à revenir. Dans ces conditions, est-ce que cette épreuve de lecture à vue est nécessaire dans une épreuve de classement de société?

M. EHRMANN. — Le problème que vous soulevez est très juste. Dans les procès-verbaux de classement de sociétés il reste la lecture à vue. Il y a certainement quelque chose à changer. Il faudrait dire qu'elle est supprimée comme dans les concours.

M. THIRAUULT. — Un congrès l'a supprimée il y a 10 ans.

M. ANNE. — Si on a supprimé la lecture à vue dans les concours, c'est pour s'aligner sur la Confédération Internationale.

M. BRIANCON. — Le Nord a toujours maintenu la lecture à vue. J'interpréterai la pensée de M. Dufour en disant que dans le Nord cette lecture à vue revêt un cachet particulier. Soyez persuadés qu'elle est très importante pour une société qui va affronter un concours national ou même international. Voilà la raison pour laquelle nous la maintenons. Nous ne demandons pas aux autres Fédérations d'agir de même. Mais nous la maintenons chez nous.

M. DUFOUR. — Il faut que ce soit facultatif.

M. EHRMANN. — C'est possible. On en fera ou on n'en fera pas.

M. RELIN. — Je crois que c'est une très bonne épreuve pour le classement.

M. LE PRESIDENT. — Il faut nommer une commission pour le dépouillement des bulletins de vote.

M. DRUMEAU. — Il était de coutume de ce présenter aucun candidat quand les sortants se représentaient. La Fédération de l'Ouest n'avait donc pas envisagé de solliciter vos suffrages. Des candidatures nouvelles s'étant fait jour, elle a décidé de me présenter. Elle comprend 4 départements, 200 sociétés, qui durant des années ont été représentées au conseil d'administration par M. Grouanne, actuellement vice-président d'honneur de la C.M.F. Bien que les problèmes soient analogues pour tous, ils ont cependant leur originalité selon les régions. C'est une des raisons pour

lesquelles la Fédération de l'Ouest sollicite vos suffrages.

M. EHRMANN. — Vous savez que les élections se font par tiers des membres du conseil d'administration. Il est de 15 membres. Chaque année 5 sont sortants. Sur votre feuille vous devez donc avoir seulement 5 noms. Sans cela le bulletin ne sera pas valable.

La commission de dépouillement est composée de MM. Lafond, Attyasse, Pichelin, Tissier, Scotto.

M. LE PRESIDENT. — M. Etienne Lorin demande la parole.

M. LORIN. — M. le Président, mes chers collègues, je voudrais profiter de la présence des présidents de Fédérations pour attirer leur attention sur l'article que j'avais demandé de publier dans le journal d'avril 1972. Dans cet article je faisais un appel à tous les dirigeants de sociétés, à tous les professeurs d'accordéon affiliés à la C.M.F., puisque le président Semler-Collery, dès son arrivée, m'a demandé de m'occuper de la question des accordéons. Je n'ai fait bien volontiers, mais je souhaiterais ne pas être seul.

L'année dernière j'avais demandé qu'on fasse un appel pour qu'à l'occasion du concert on puisse se retrouver pour chercher une solution. C'était trop tard. Cette année, dans cet article d'avril j'ai refait le même appel, demandant aux responsables de sociétés d'accordéon ou aux professeurs éventuellement de venir à Paris au congrès pour que nous puissions nous réunir.

C'est un peu désagréable, je n'ai eu qu'une seule lettre, sur toute la France; et encore elle ne parlait pas de venir à Paris. Comme en plus je recommandais aux sociétés de participer aux concours de la Confédération, elle a simplement fait état d'une demande de participation à 2 concours, demande qui avait été refusée.

Alors je ne trouve tout seul. On parlait tout à l'heure de refaire la liste des morceaux imposés dans les concours. Croyez-moi, pour l'accordéon, il y a un travail très sérieux à faire. Je ne voudrais pas être accusé de partialité. Je veux bien faire plaisir à tout le monde, mais j'ai mon opinion sur la qualité des morceaux, et sur leur degré de difficulté. Il serait utile que j'aie avec moi des collègues, des collègues valables.

Je voudrais donc demander à tous les présidents de Fédération qui sont là de m'aider, parce que je pense que l'accordéon a une place de plus en plus grande parmi les petits ensembles, des sociétés d'accordéons maintenant sont affiliées à la C.M.F.

Dans mon article j'attirais aussi l'attention des dirigeants de sociétés sur le point suivant: ils adhèrent à la Fédération régionale, ils sont très heureux de profiter des examens fédéraux pour leurs élèves, mais ils ne participent pratiquement pas aux concours confédéraux. Ils vont dans les concours à côté, qui ne valent rien, tout le monde le sait, au lieu de venir chercher un classement confédéral, qui aurait une valeur intrinsèque, qui leur permettrait d'accéder au concours de l'ORTF, que je connais bien, qui est très sérieux, avec plusieurs barrages.

Je reviens à mon propos. Je demande aux présidents et aux responsables de bien vouloir m'aider, c'est-à-dire d'attirer l'attention des directeurs de sociétés et des professeurs d'accordéon sur ces points:

1) Quand une société profite des examens fédéraux, il faut qu'elle participe aux concours de la C.M.F.

2) Que les personnes intéressées se manifestent de manière qu'on puisse, non pas faire quelque chose en dehors du comité confédéral, mais puisque nous sommes unis par un instrument très différent des autres, qu'on puisse faire quelque chose sur le problème des morceaux. Tout à l'heure M. Texier m'a demandé une liste. Je l'ai faite, mais je suis très mal placé pour faire cela tout seul. Merci à l'avance.

(Applaudissements).

M. THIRAUULT. — Cher ami, vous êtes particulièrement qualifié dans ce domaine. Soyez assuré que vous avez toute la confiance de la Confédération.

M. LORIN. — Je vous remercie. Il y a des gens très valables, très qualifiés, c'est à eux que je fais appel. Il y a des sociétés qui marchent très bien. Qu'on fasse un comité pour voir ensemble les problèmes.

M. THIRAUULT. — Je voudrais poser une question d'assurance. Un cas qui s'est produit dans ma Fédération m'a paru anormal. Un de mes musiciens, qui avait un service dimanche dernier, est tombé s'étant accroché à un fil de fer; son uniforme est hors d'usage, uniforme d'harmonie. On m'a appris qu'il n'était pas compris dans l'assurance. Seuls le musicien et l'instrument sont assurés. Est-il possible de demander à l'assurance un additif pour l'uniforme, qui pourrait être considéré comme un instrument?

M. EHRMANN. — On en a déjà parlé. L'assurance a refusé.

M. THIRAUULT. — Je demande si vous pensez que l'uniforme doit être assuré.

M. CIRAN. — Le costume. Tout le monde n'a pas d'uniforme.

M. THIRAUULT. — Le costume civil ce ne sera jamais accepté.

M. TEXIER. — Cette question a déjà été posée depuis quelque temps: Est-ce que le costume est assuré? Est-ce que les lunettes sont assurées? Si vous lisez ce qui est au verso de votre bulletin, vous verrez que ni les lunettes, ni le costume, uniforme ou civil, ne sont assurés. Il serait possible de les assurer, mais à condition de modifier le contrat. Or nous avons des conditions tout à fait spéciales, avantageuses.

M. THIRAUULT. — J'ai simplement demandé si un additif pouvait être envisagé.

M. EHRMANN. — M. Chassagne, spécialiste de la question, peut parler.

M. CHASSAGNE. — Quand ont garanti les dommages corporels aux musiciens, les dommages vestimentaires n'en font pas partie. Quand un ouvrier est victime d'un accident de travail et que ses vêtements sont détruits, ce n'est pas couvert non plus. Si on veut que ce soit couvert, il faut poser la question à la compagnie; et évidemment ce sera moyennant une surprime. C'est une question de prix. Mais quand on dit qu'aucune modification n'est possible parce que les contrats collectifs sont interdits, cela n'existe pas.

M. CHALUMEAU (Seine-et-Marne). — Une question m'a été posée dans ma fédération cette semaine. Beaucoup de sociétés de musique s'adjoignent des majorettes. Devons-nous au point de vue assurance les considérer comme des musiciens?

M. EHRMANN. — Il est permis de les mettre dans l'assurance puisqu'on prend des membres actifs en dehors des musiciens.

M. THIRAUULT. — Je voudrais que vous posiez ma question sur l'auto-collant, n° 1 ou n° 2, avec ou sans dorure?

M. LE PRESIDENT. — Pour le n° 1? Pour le n° 2?

M. THIRAUULT. — Il me semble qu'il y a un peu pour le n° 1.

M. LABBE. — Comptez.

M. EHRMANN. — Nous allons voter. Comptez vous-même.

M. LORIN. — Je suis pour le 2, mais pas comme il est. Je trouve le 1 très compliqué. On ne comprend pas tout de suite qu'il s'agit de musiciens. Pour l'autre, je trouve la lyre trop basse.

M. THIRAUULT. — Alors, mon cher, il faut en proposer un.

Il faudrait ajouter C.M.F. pour les deux. Actuellement on ne vit que par initiales. La lyre, c'est le bateau, la musique qui va sur l'océan. L'autre est plus clair, mais moins valable comme esthétique. Est-ce que vous pensez que ce n'est pas un peu grand?

M. GACHASSIN. — C'est une photo. La maquette originale n'a pas le même format.

M. THIRAUULT. — Les deux formats sont identiques. On peut reconsidérer la question encore une fois, en tenant compte de ce que vous avez dit. Faire une stylisation plus moderne, avec des initiales qui apparaissent bien. Et peut-être un centimètre de moins de diamètre. Seriez-vous d'accord sur le bleu, blanc, rouge?

M. THIRAUULT. — Ce sont les couleurs nationales. C'est difficile de changer les couleurs de la France.

M. EHRMANN. — M. Thirault a pris bonne note de vos observations. Il s'occupera personnellement de la question, nous avons cette chance.

M. ANNE. — On a fait lever les mains pour le n° 1, pour le 2; il ne s'est pas dégagé de majorité très nette. A mon avis il faut quelque chose de clair. Le numéro 2 paraît plus clair, on voit tout de suite qu'on a affaire à des musiciens. L'autre est peut-être plus élégant, plus stylisé, mais la nef en principe représente la ville de Paris, avec l'inscription bien connue: Fluctuat nec mergitur.

M. THIRAUULT. — Ce n'est pas le même bateau. Personnellement je préfère le numéro 2, un peu modifié, comme disait M. Etienne Lorin, avec un diamètre plus petit. Mais puisqu'un petit problème comme cela soulève tant de vagues de fond dans l'océan de la musique, que les personnes présentes invitent les musiciens à envoyer d'autres modèles.

M. LAVERAUX. — J'ai eu voir dans le budget un chapitre publiciste. Est-ce que la C.M.F. ne pourrait pas vivre à la hauteur de ses moyens, et confier la tâche à un publiciste?

M. THIRAUULT. — Je connais très bien la question. Cela nous coûterait dix fois plus cher. Et un publiciste aura peut-être des idées plus nettes au point de vue publiciste; mais nous avons besoin de quelque chose d'esthétique, ce n'est pas une réclame pour un détergent. Si on voulait quelque chose de frappant à mettre dans le métro vous auriez cent fois raison. Cela ne coûterait absolument rien. Autant utiliser un budget publicitaire à d'autres fins. Je suis sûr que lorsque nous pourrions faire quelque chose par nous-mêmes il faut le faire.

M. ANNE. — On consulte maintenant des Baux-Arts.

M. THIRAUULT. — Moi je trouve cela extraordinaire. Ce qui a été émis au congrès d'été. Tous ceux qui étaient présents en étaient conscients. Il y a deux fédérations qui ont envoyé un macaron. Pourquoi les autres maintenant cherchent-ils des histoires de publiciste? Il n'y a qu'à choisir entre les deux.

(Applaudissements).

M. EHRMANN. — Restons-en au vote de tout à l'heure. M. Thirault est chargé de modifier légèrement le projet.

M. ANNE. — Pour revenir à la question d'assurance, vous savez que nous avons une compagnie qui nous assure dans des conditions certainement acceptables. Il n'est pas question de faire échec aux compagnies d'assurances privées. Nous avons ici M. Chassagne, qui est du bâtiment. Mais cette assurance garantit l'incendie. Or, comme par hasard, nous avons deux sociétés qui demandent à être remboursées d'un paletot brûlé. J'estime que cela répond à ce qui est couvert: et d'une culotte brûlée.

L'assurance dit que l'incendie couvre le matériel et le mobilier.

M. THIRAUULT. — Ne déformons pas mon propos, encore une fois. J'ai demandé qu'un uniforme abîmé en service reste dans l'assurance, exactement au même titre qu'un instrument. C'est possible ou pas, mais n'en faisons pas une affaire terrible.

M. ROLANDO. — Il y aura surprime.

M. ANNE. — L'assurance

ce dira que l'uniforme n'appartient pas à une société, mais à l'individu.

M. THIRAUULT. — Ce qui est faux.

M. EHRMANN. — Nous verrons avec l'assurance.

M. ROLANDO. — Y a-t-il d'autres questions?

M. ANNE. — L'annuaire.

M. ANNE. — On m'a encore envoyé des papiers à remplir, avec les noms. On fait cela tous les ans, on n'entend plus parler de rien.

M. ANNE. — J'ai dit à M. Fournet: «Vous avez envoyé à tout le monde une mise à jour. Combien, vous ont répondu?» Jusqu'à quel point, (Protestations).

Mme LEBLANC-MONTEIL. — M. Fournet assistera-t-il à l'heure du déjeuner; il apportera quelques annuaires; et également la maquette de l'annuaire commercial. En tout temps il viendra avec une personne que vous pourrez contacter directement pour donner tous renseignements complémentaires.

M. LE PRESIDENT. — D'autres questions diverses? M. le colonel Carolais prend la parole au sujet des assurances.

M. CAROLAIS. — Dans les assurances il y a mille choses différentes. C'est ainsi que dans l'Inde-France j'ai reçu une lettre de la directrice d'une école, disant: «Mes élèves sont assurés par le groupe Confédération, mais des parents ne veulent pas payer une deuxième cotisation par des sociétés déjà leurs enfants par des sociétés privées. Elle demandait si néanmoins les enfants seraient assurés, du fait qu'on paierait également pour toutes les écoles.

J'ai posé la question à la compagnie d'assurance. J'attends la réponse. C'est un cas concret particulier, comme celui qu'a posé M. Thirault. Les parents ne veulent pas payer deux cotisations. Donc cette école me signale que sur cinquante élèves, vingt sont assurés par une compagnie d'assurance privée. Je demande si la compagnie d'assurance du groupe va les prendre également en charge.

M. THIRAUULT. — Une autre question m'a été posée, à laquelle les membres du bureau, quelques-uns pourront peut-être répondre. Vous savez que nous préconisons des musiques à l'échelon intercantonal. Lorsque, par exemple, un chef de musique ou un maître contacte les communes environnantes, et que, pour aller au lieu de rassemblement dans l'une de ces communes, on se sert de moyens de transports particuliers, de voitures particulières, si un accident survient et que les conditions de transport ne sont pas les mêmes normales (par exemple une voiture avec dix personnes), à ce moment-là l'assurance confédérale intervient-elle, ou le chef de musique intervient-il directement responsable?

M. LABBE. — Je réponds à cette question que le problème se pose en Charente-Maritime dans toute son acuité. Nous avons créé une harmonie départementale. Chaque musicien se déplace en voiture, et quelconques, pour économiser les frais, emmène cinq ou six autres musiciens.

D'ailleurs nous le préconisons. J'ai un ami personnel qui est inspecteur à l'UAP. Je lui ai posé la question, il m'a dit: «L'assurance du véhicule couvre toutes les personnes qui sont à l'intérieur, sauf si, par exemple, il y a plus de 9 personnes, si le conducteur n'est pas titulaire du permis de transport en commun, ou si le véhicule ne correspond pas au régime de la responsabilité du chef d'entreprise en aucun cas engagé. C'est le président de la société qui prend l'initiative d'aller chercher les musiciens, de les rassembler, qui est seul responsable.

M. THIRAUULT. — Je regrette, c'est ce que l'on dit et qu'on a toujours dit. Mais il se trouve qu'un Messelle, où il y a eu un accident de bus, auquel nous pensons, c'est le directeur qui a été déclaré responsable, parce qu'il était en défaut.

M. LABBE. — C'est différent.

M. EHRMANN. — Il n'avait pas couvert son déficit. Il a été condamné à 8 millions.

M. ANNE. — Si on forme des musiques cantonales, elles n'ont qu'à se fédérer et assurer comme telles l'assurance C.M.F.

M. THIRAUULT. — N'oublions pas que nous avons affaire bien souvent à des présidents et à des directeurs de bonne volonté, et qui ne savent pas toujours exactement ce qu'ils doivent faire. Ils apportent leurs instruments avant d'apporter leur contrat d'assurance. Je crois qu'on ne peut pas les blâmer. Ils ne peuvent pas avoir tous les connaissances des experts en assurance. Et malheureusement, lorsqu'un accident se produit, il est trop tard. Que le fait d'en parler attire l'attention des responsables est une bonne chose.

M. LABBE. — En Charente-Maritime j'ai averti tous les directeurs de se couvrir devant et derrière en cas de déficit.

M. EHRMANN. — Il faut absolument penser à cette question. Mais c'est un problème assez complexe que nous sommes en train d'étudier. Et j'aurai encore recours à notre ami Chassagne, pour qu'il vienne nous donner des précisions, parce que cela dépend également de l'assurance du transporteur. Et j'attire bien votre attention sur ce point-là.

M. CHASSAGNE. — Cela dépend évidemment de l'assurance que possède le transporteur. Mais il est au moins garanti pour les risques obligatoires. Par conséquent toutes les personnes qui transportent dans son véhicule sont couvertes, à condition bien sûr que sa responsabilité soit engagée. Là il s'agit de transport bénévole.

Pourrait-il y avoir une assurance personnes transportées.

Cette assurance-là joue, en dehors de toute responsabilité. C'est considéré comme une assurance individuelle, et cela vient s'ajouter à l'indemnité que pourrait recevoir la

Manifestations 1973

DATES	LOCALITES ET DEPARTEMENTS	CONCOURS	S'ADRESSER
6 mai 1973	MESLAY-DU-MAINE (Mayenne)	Pour le centenaire de la Société Sainte-Cécile. Concours international de musique. Toutes sociétés fédérées.	Secrétariat : M. A. Peourdeau, boulevard du Collège, à Meslay-du-Maine (53). Tél. 45.
24 juin 1973	CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE (Charente)	Concours National de Musique, ouvert aux harmonies, batteries-fanfars, batteries.	M. Andrieux, trésorier, boulevard de la République, 16120 - Châteauneuf.
15 et 16 juin 1974	VICHY (Allier)	Concours C.I.S.P.M. réservé aux Harmonies (1 par Nation) désignées par leur Fédération Nationale. Attribution de la Lyre d'Or de Vichy.	Confédération Musicale de France, 121, rue La Fayette, Paris-10ème.
23 et 24 juin 1973	WISSEMBOURG (Bas-Rhin)	Concours International de Chant Choral.	M. André Thaphanel, Secrétariat, 67160 - Wissembourg (tél. 88).
CONGRES			
20 mai 1973	ST-POURCAIN-SUR-SIOULE (Allier)	Congrès de la Fédération des Sociétés Musicales du Centre.	M. André Reilm, président fédéral, 2, rue Salignat, 03200 - Vichy.
27 mai 1973	SOUMONT-POTIGNY (Calvados)	Congrès de la Fédération des Sociétés Musicales de Normandie.	M. Fernand Anne, président, 14100 - Lisieux.
2 et 3 juin 1973	VESOUL (Haute-Saône)	Congrès de la Fédération Musicale de Franche-Comté et du Territoire de Belfort.	M. A. Garaffi, Préfecture, 70000 - Vesoul.
3 juin 1973	ST-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS (Vienne)	Assemblée générale annuelle de l'Union Départementale de Sociétés Musicales et Chorales de la Vienne.	M. Grollier 8R., 86230 - St-Gervais-les-3-Clochers.
FESTIVALS			
13 mai 1973	MARCILLAC (Gironde)	Festival annuel du Groupement des Sociétés du Blayais et Cubzags, organisé par l'Union Musicale de Marcillac, ouvert aux Harmonies, Batteries, Fanfars, Majorettes.	M. Daniel Lhoumeat, 33 - Marcillac.
19 et 20 mai 1973	ROANNE (Loire)	Festival de Musique.	M. Roger Boutaric, 4, avenue Beauséjour, 42300 Roanne-Arsenal.
19 et 20 mai 1973	ROANNE-ARSENAL	Festival de Musique. Fête Fédérale de la Fédération des Sociétés Musicales du Centre.	M. Bouffarie.
20 mai 1973	ST-POURCAIN-SUR-SIOULE (Allier)	Festival départemental du Rhône. Centenaire de l'Harmonie de St-Fons.	Mairie de Saint-Pourcain-sur-Sioule (03).
20 mai 1973	SAINT-FONS (Rhône)	Festival de Musique.	M. Gabriel Rolando, 41, rue Charles-Flasce, 69 - St-Fons.
27 mai 1973	CUBLIZE (Rhône)	Festival du groupement Rhins et Trambouze.	M. Baury.
27 mai 1973	DARDILLY (Rhône)	Festival du groupement de Limonest.	M. le Président Chatefere, 69 - Cublize.
27 mai 1973	PONT-A-MOUSSON (Meurthe-et-Moselle)	Festival de Musique.	M. DUMONT, président de la Fanfare de Dardilly (69).
27 mai 1973	RUFFEC (Charente)	Festival organisé par le « Réveil Ruffecois », ouvert aux harmonies et batteries-fanfars et majorettes.	M. Overney, rue des Fossés, 54700 - Pont-a-Mousson.
27 mai 1973	SOUMONT-POTIGNY (Calvados)	Festival de Musique.	M. Louis Bernard, HLM 141, Grands-Rocs, 14700 - Ruffec.
27 mai 1973	ST-BONNET-DE-MURE (Rhône)	Festival du groupement St-Symphorien-d'Ozou.	M. Fernand Anne, 8, rue Maréchal-Leclerc, 14100 Lisieux.
27 mai 1973	LA FERRIERE-EN-PARTHENAY (Deux-Sèvres)	Festival.	M. le Président, Batterie-Fanfare de St-Bonnet-de-Mure (69).
27 mai 1973	AMBRONAY (Ain)	Festival de Musique de la Fédération des Bords de l'Ain.	M. Pouisse G., Directeur des Amis Reunis, 79 - La Ferrière.
Du 1er juin au 15 septembre 1973	LE MONT-DORE (Puy-de-Dôme)	Festival permanent.	M. Georges Bernasconi, Neuville-sur-Ain (Ain)
2 et 3 juin 1973	MARANGE-SILVANGE (Moselle)	Festival de Musique.	Comité des Fêtes, 63240 - Le Mont-Dore.
3 juin 1973	CHAPONOST (Rhône)	Festival du groupement de St-Genis-Laval.	M. René Cahen, 4, rue de la Fontaine, Marange-Silvange, 57300 - Hagondange.
3 juin 1973	FAMECK (Moselle)	Festival de Musique et de Majorettes.	M. le Président de la Fanfare de Chaponost (69).
3 juin 1973	GUENANGE (Moselle)	Festival de Musique.	Mme Lucie Laurent, 1, rue de Flandre, 57200 Fameck.
3 juin 1973	MATHA (Charente-Maritime)	Festival de Musique.	M. Petit 34, rue R. Schumann, 57310 - Guenange.
3 juin 1973	ST-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS	Festival Régional.	M. Gauthier, directeur.
3 juin 1973	VILLEGOUGE (Gironde)	Festival de musique d'harmonies, batteries-fanfars, majorettes, organisé par la Société Musicale de Villegouge (33).	M. René Grollier, secrétaire, 86230 - St-Gervais.
10 juin 1973 (Pentecôte)	FORGES-LES-EAUX (Sne-Marit.)	Festival de Musique, ouvert à toutes Sociétés Musicales, à l'occasion du centenaire de l'Harmonie.	M. Cheval, président de l'Espoir Villegougeois Villegouge (33).
10 et 11 juin 1973	CORNY-SUR-MOSELLE (Moselle)	Festival de Musique.	M. Pierre Vicaire, président, rue de Neufchâtel, Forges-les-Eaux (tél. 37).
16 et 17 juin 1973	PARAY-LE-MONIAL (Saône-et-Loire)	Festival de Musique du Millénaire.	M. René Godfrin, 17, rue de la Moselle, Corny-sur-Moselle, 57680 - Novant.
17 juin 1973	BASSE-HAM (Moselle)	Festival de Musique.	M. Debrosse, président de la Lyre Paroissiale, 71 - Paray-le-Monial.
17 juin 1973	BASSE-YUTZ (Moselle)	Festival de Musique.	M. Gabriel Spauler, 2 bis, rue du Fort, 57110 Basse-Ham.
17 juin 1973	BELLEVILLE-SUR-SAONE (Rhône)	Festival du groupement des trois cantons.	M. Gaston Baller, 32, rue Sainte-Elisabeth, 57110 Yutz.
17 juin 1973	CHAMBON (Charente-Maritime)	Festival de Musique.	M. Girardot, président de l'Harmonie, Route Nationale de Belleville-sur-Saône (69).
17 juin 1973	CHARBONNIERES-LES-BAINS (Rhône)	Festival annuel de Musique Populaire.	M. Marchand, président.
17 juin 1973	FROUARD (Meurthe-et-Moselle)	Festival de Musique et Cinquantenaire.	M. Collen, Casino de Charbonnières-les-Bains (69).
17 juin 1973	MESSINY (Rhône)	Festival du groupement de l'Ouest Lyonnais.	M. Bellais, « Les Marguerites », rue de la Résistance, 54390 - Frouard.
17 juin 1973	ROUILLAC (Charente)	Festival organisé par la batterie-harmonie, ouvert à toutes sociétés musicales et chorales.	M. R. Cayrol, 69 - Vaugneray.
17 juin 1973	TRIVIERS (Dordogne)	4ème Festival de l'Union des Sociétés Musicales de la Dordogne, ouvert à toutes sociétés musicales et groupes de majorettes, organisé par « Les Jeux Thibériens ».	M. Jean Matard, directeur de la batterie-harmonie, 16170 - Rouillac.
17 juin 1973	WOIPPY (Moselle)	Festival de Musique, Fête des Fraises.	M. Jacques Cordeau, directeur de la Sté « Les Joyeux Thibériens », 46, rue Jean-Jaurès, 24 Thiviers.
23 et 24 juin 1973	SAINT-GALMIER (Loire)	Festival de Musique et concours de batteries.	M. Pintore, 2, rue des Ardennes, 57140 - Woippy.
24 juin 1973	FOURAS (Charente-Maritime)	Festival de Musique.	M. Beal, avenue Jean-Deslaudes, 42330 - Saint-Galmier.
24 juin 1973	METZ-DEVANT-LES-PONTS (Moselle)	Festival de Musique.	M. Girard, maire.
24 juin 1973	METRICH (Moselle)	Festival de Musique.	M. Pierre Preis, 19, rue des Framboises, 57000 Metz-Devant-les-Ponts.
24 juin 1973	PARAY-LE-MONIAL (Saône-et-Loire)	Festival à l'occasion des fêtes du Millénaire de Paray-le-Monial, avec la Musique municipale de la Ville de Genève, musique d'honneur.	M. Emile Deslaudes, école de Metrich, 57110 Königsmacker.
24 juin 1973	RECH-SUR-SARRALBE (Moselle)	Festival de Musique.	M. Marcel Meunier, secrétaire de la Lyre de Paray-le-Monial, résidence du « Vieux-Moulin », Les Saules, avant le 31 mars 1973.
24 juin 1973	HAUTE-YUTZ (Moselle)	Festival de Musique.	M. Gaston Fillingier, 126, Grande-Rue, Rech, 57430 - Sarralbe.
1er juillet 1973	L'ARBRESLE (Rhône)	Festival du groupement de la Vallée d'Azergue.	M. Jean-Marie Meilinger, rue du Stade, 57110 Haute-Yutz.
1er juillet 1973	CASTELNAUDARY (Aude)	Festival de musique organisé par l'Harmonie « Les Sans Soucis ».	M. Giscion, président de la Batterie-Fanfare 69 - L'Arbresle.
1er juillet 1973	CONTRES (Loir-et-Cher)	Festival de Musique organisé par la Musique Municipale.	M. Célestin Collet, Hôtel de Ville, Castelnaudary, 11400.
1er juillet 1973	DISTROFF (Moselle)	Festival de Musique et Cinquantenaire.	M. Beaumont, rue de l'Eglise, 41700 - Contres.
1er juillet 1973	FAREBERSVILLER (Moselle)	Festival de Musique.	M. Joseph Krupp, 15, rue du Parc, 57134 - Distroff.
1er juillet 1973	SAVIGNE-SUR-LATHAN (Indre-et-Loire)	Festival de musique organisé par la Fanfare « l'Echo du Lathan ».	« Avant-Garde », 57450 - Saint-Jean-en-Mairie.
8 juillet 1973	DIOU (Allier)	Festival de Musique, Fête Départementale de la Musique.	M. Vlemont Roger, directeur, place Jacques-Dubélay, Savigne-sur-Lathan (37).
8 juillet 1973	SAINT-AULAYE-SUR-DRONNE (Dordogne)	5ème Festival - Concours de Musique (ouvert à toutes Sociétés Musicales et Groupements de Majorettes).	M. Henri Labussière, chef de musique, 03 - Diou.
8 juillet 1973	LA TREMBLADE (Char-Mme)	Festival de Musique.	M. Yves Rebière, secrétaire-directeur de la Société Musicale et Groupe Artistique, 24410 Saint-Aulaye-sur-Dronne.
22 juillet 1973	CHAILLEVETTE (Char-Mme)	Festival de Musique.	M. Lagarde, président.
15 août 1973	LES PORTES-EN-RE (Char-Mme)	Festival de Musique.	Mme Bricou, présidente.
1er et 2 sept. 1973	CHATELGUYON (Puy-de-Dôme)	Rassemblement des Anciens de la Musique Nationale des Chantiers de la Jeunesse	Réserve aux Sociétés de l'Ille.
			M. Pierre Robert, 14, rue Croisier, 63 - Riom.

STAGES

BOULOURIS-SUR-MER
du 3 au 15 SEPTEMBRE 73
STAGE de la LOYERE
FIN AOUT ET
DEBUT SEPTEMBRE 73

STAGE DE KLIPPENECK
(ALLEMAGNE)
2ème QUINZAINE DE JUILLET
(se faire inscrire à la C.M.F.)

Pour les Sociétés de Musique

S.C.T.T.V. TRANSATOUR

l'Agence officielle de la Confédération Musicale de France propose un séjour à Paris de trois jours

avec visite de Paris et de Versailles, en autocar avec guide, tour sur la Seine en Bateau-Mouche, hôtel et un repas par jour. Possibilité d'organiser une soirée au théâtre, sur demande au prix de 129 francs (groupe de 40 personnes minimum).

Pour tous renseignements :

S.C.T.T.V. TRANSATOUR

34, rue de Lisbonne - PARIS-8ème - Lic. 183 - Tél. 522.83.37

STAGES DE PEDAGOGIE MUSICALE ACTIVE AVEC PERCUSSION O.R.T.F. ET FLUTE DOUCE :

Directrice, Mme A. PEUDLETON.
Février 73 : 59 - Lille (à vérifier) ;
92 - Châtillon-sous-Bagneux.

Avril 73 : 39 - Dôle ; 34 - Montpellier.

Eté : 1er au 13 juillet : 03 - Vichy-
27 août au 8 sept. : en Provence.

WEEK-ENDS

Samedi - Dimanche - Lundi
13-15 janvier : 94 - Créteil.

17-19 mars : 94 - Cholsy.

Autour du 1er mai : 64 - Bayonne
ou 66 - Tarbes.

EXAMENS FEDERAUX

Le règlement sera à nouveau publié en mars. Les Fédérations sont invitées à s'y conformer. On peut demander des épreuves pour percussion ou flutes à bec.

MORCEAUX pour CONCOURS

Pour les Harmonies, Fanfars, Orchestres symphoniques, Chorales, les listes parues dans le journal de la C.M.F. (janvier 1966 et mars 1970) restent valables pour 1973.
Un recueil est en préparation, il sera disponible courant 1973.

ANNUAIRE DE LA C.M.F.

La Direction du Guide Pratique et Annuaire du Musicien et des Sociétés Musicales de France remercie MM. les Présidents et Responsables des Fédérations et des Sociétés Musicales de leur coopération à la mise à jour de la partie annuaire de la C.M.F. 1973 ainsi que de l'excellent accueil qu'ils réservent à notre délégué Bernard BARTH

Editions E.G.F.P. : 2 bis, rue de la Baume — 75008 - PARIS
Téléphone : 225.89.00 et 225.43.88

67^{ème} ASSEMBLEE GENERALE de la C.M.F.

(Suite de la page 6)

victime, garantissant la responsabilité civile, si cette responsabilité est reconnue. Il y aurait deux indemnités à ce moment-là. Transport bénévole, bien sûr. Mais y aurait-il remboursement de frais, ou participation aux frais, que ce n'est pas considéré comme un transport onéreux à ce moment-là, parce que c'est un remboursement de frais, sans bénéfice pour le transporteur.

Ce que je veux dire, c'est que la victime, et même l'assuré, n'ont aucun dommage à subir, puisque de toute façon le rôle des compagnies, c'est de payer lorsque la responsabilité de leur client est engagée. C'est une preuve supplémentaire de la responsabilité de l'assuré.

M. EHRMANN. — C'est grave pour le transporteur. — C'est une faute de transporteur dont l'assurance répond.

M. ROLANDO. — Il y a la question pénale.

M. CHASSAGNE. — Ne parlons pas de pénal. La compagnie ne paie jamais les amendes. Pénal et civil sont complètement différents. Je considère que l'assurance des personnes transportées se cumule avec l'indemnité pouvant être perçue à l'occasion d'un accident à responsabilité civile. C'est même dans la loi du 13 juillet 1930, qui est la charte des compagnies d'assurance en matière individuelle. La compagnie doit indemniser contractuellement et n'a aucun recours contre l'auteur de l'accident. Autrement elle peut avoir un certain recours.

M. ROLANDO. — La victime serait-elle milliardaire qu'elle toucherait l'indemnité.

M. ANNE. — Si on regarde les deux tableaux on voit que dans le tableau B c'est à partir du 10^{ème} jour qu'on touche l'indemnité journalière. Par conséquent il est préférable au point de vue financier que la société souscrive au tableau A. M. Chassagne avait fait un tableau très clair, il y a deux ans, que je donne à tous mes sociétaires. D'autant plus que ce n'est pas applicable aux non salariés. Dans notre bureau nous sommes à peu près tous retraités, et dans nos sociétés il y en a beaucoup. Un retraité n'est pas un salarié.

M. CHASSAGNE. — Toutes les sociétés n'ont pas le moyen de payer une prime suffisante. Elles se laissent séduire par l'octroi d'une indemnité journalière de 1 F par jour, qu'on reprend à la victime d'un accident, si cet accident entraîne une infirmité, puisque ces deux indemnités ne se cumulent pas.

Je conseille aux sociétés, qui n'ont pas pour la plupart, malheureusement, les moyens financiers pour prendre les garanties supérieures, tableau B, de prendre, à prime égale, les garanties du tableau A, avec indemnité plus substantielle en cas de décès ou d'infirmité. 1 F par jour, ce n'est pas même du quoi s'offrir un paquet de tabac. Et après ça diminue de 50 %.

M. LE PRESIDENT. — Nous remercions M. Chassagne.

M. VILLATTE. — Très rapidement, il y a un élément folklorique que nous n'avons pas abordé aujourd'hui, celui des musiques militaires.

Nous avons tous vu, il y a peu de temps, à la télévision, le colonel du bataillon de Joinville, qui a fait, avec juste raison, l'appel pour son bataillon, disant qu'il formait des sportifs avant leur départ au régiment, et qu'il était extrêmement souhaitable que ces gens ne perdent pas leur temps pendant le service militaire. Mon propos sera le suivant: pourquoi n'en ferait-on pas autant pour les musiques militaires?

M. CIMETIERE. — Est-ce que le président ne pourrait pas faire une démarche auprès du ministre des Armées?

M. LE PRESIDENT. — Je la fais la semaine prochaine.

M. CIMETIERE. — Il faudrait demander pourquoi on est obligé de payer les musiques militaires, alors que le militaire n'est pas rentable. Quelles viennent gratuitement en province.

M. LE PRESIDENT. — La parole est à M. Attyasse.

Conseil d'administration:

— Nombre de votants: 4.634
— Bulletins nuls: 203
— Suffrages exprimés: 4.431

Ont obtenu:

— M. Ameller, 4.188 voix, élu
— M. Ciran, 4.150 voix, élu
— M. Semler-Collery, 4.053 voix, élu
— M. Dufour, 3.519 voix, élu
— M. Moerlen, 3.312 voix, élu

(Applaudissements).

— M. Villatte, 1.225 voix
— M. Dhumeau, 743 voix
— M. Rose, 603 voix

Commission de vérification des comptes:

— Nombre de votants: 4.634
— M. Attyasse, 4.634 voix, élu
— M. Saby, 4.634 voix, élu
— M. Verdier, 4.634 voix, élu

(Applaudissements).

Commission de conciliation et d'arbitrage:

— Nombre de votants: 4.634
— M. Angot, 4.588 voix, élu
— M. Macé, 4.588 voix, élu
— M. Wegl, 4.588 voix, élu

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT. — Messieurs, je vous remercie de toute l'attention soutenue, et de toute la discipline dont vous avez fait preuve, au cours de cette assemblée générale.

La Fédération du Nord demande la parole.

M. GUILBERT. — C'est pour une simple demande d'explications, M. le Président. Nous disposons tout à l'heure de 670 voix, c'est-à-dire 6

bulletins de 100 voix, un bulletin de 50 voix, et deux de 10 voix. Alors vous nous ferez l'amitié de penser que nous avons voté pour M. Rose. Et vous nous avez dit qu'il n'avait que 603 voix. Voilà l'explication que nous voulions demander.

M. ATTYASSE. — Je demande au Président l'autorisation de vous répondre au nom de la commission de dépouillement et de vérification. Je peux vous dire que nous avons fait au mieux, et que nous ne pensons pas qu'il y ait d'erreur. Croyez bien que 5 bulletins sont à votre disposition, vous pouvez les contrôler.

M. EHRMANN. — Il y a peut-être des bulletins nuls.

M. LAFOND. — Il y a en effet des bulletins sur lesquels aucun nom n'est rayé.

M. EHRMANN. — J'avais rappelé, au moment du vote, qu'il ne fallait laisser que 5 noms sur les bulletins.

M. LAFOND. — Les bulletins qui comptent plus de 5 noms sont nuls.

M. ATTYASSE. — Mais les bulletins sont à votre disposition, bien entendu, si vous voulez venir vérifier.

M. LAFOND. — Il y a un bulletin qui n'a que deux noms de rayés, au lieu de trois, et un autre qui n'a aucun nom de rayé, dans les bulletins de 100 voix. Et naturellement on ne peut pas savoir à qui ils appartiennent.

C'est certainement l'explication demandée.

M. LE PRESIDENT. — L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Nous allons maintenant réunir le conseil d'administration.

La séance est levée à 11 h. 30.

Le conseil d'administration a procédé à l'élection des membres du bureau. Ont été élus:

Président: Commandant Jules Semler-Collery.

Vice-présidents: MM. Fernand Anne, Henri Ciran, Omer Dufour, Gabriel Rolando.

Secrétaire général: M. Roger Thirault.

Treasorier: M. André Ameller.

Treasorier adjoint: M. André Rehn.

Plusieurs sociétés étrangères écrivent pour des échanges entre leur pays et la France, nous pensons qu'une chronique dans le journal de la Confédération Musicale de France, faisant connaître les propositions et les demandes, pourrait intéresser certaines de nos fédérations ou de nos sociétés. Au cas où un échange ou un accueil vous intéresserait, nous vous demanderions de le faire savoir au plus tôt à la C.M.F. qui se charge-

CONCOURS CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE DOLE ECOLE AGREEE

Un concours est ouvert pour le recrutement d'un professeur d'éducation musicale, spécialiste des méthodes actives, et percussionniste.

Ce concours aura lieu à Dôle, un mois après la parution de cette information.

Cet emploi est, à temps complet. Salaire école nationale pour 24 h. d'enseignement hebdomadaire, réparties entre le Conservatoire et les écoles publiques de la ville.

EPREUVES:

— Lecture à vue chantée 7 clés avec accompagnement.

— Dictée de 10 mesures à 1 voix.

— Dictée rythmique: 5 mesures à 1 voix, 5 mesures à 2 voix.

— Harmonisation d'un chant folklorique, qui sera ensuite utilisé pour épreuve de pédagogie pratique.

— Epreuve pratique dans une classe de l'école publique.

— Flûte douce: Concerto No 2 de Robert Woodcock.

— Accompagnement à la guitare d'une pièce simple.

Pour tous renseignements écrire à: M. Pierre Dastros-Geze, directeur, Conservatoire de Musique et Danse Classique, 9, avenue Aristide-Briand, 39100 - Dôle, téléphone (82) 72.12.87.

RÉPARATIONS

REMISE A NEUF

DE TOUS INSTRUMENTS

CUIVRE BOIS
Nickelage - Argenture - Vernis

FABRICATION - OCCASIONS

ARTISAN SPECIALISE

R. MAZEREAU

39, rue N.-D.-de-Lorette

— PARIS —
Fournisseur
de la Garde Républicaine



La vérification et l'essayage des instruments avant l'essai définitif par un professeur du Conservatoire justifie bien la devise COUESNON: "En instruments de musique il y a la qualité et la perfection... la perfection c'est COUESNON".

31, rue des Cailloux, 92 - CLICHY Tél.: 737.80.75 ou 737.46.92

Vérification et 1^{er} essai par un TECHNICIEN

ÉCHANGES INTERNATIONAUX

rait d'établir le contact.

L'Orchestre des jeunes de la ville de Belfast (Irlande du Nord) souhaiterait se rendre en France, de préférence au mois de Juillet prochain pour y donner quelques concerts. Renseignements: nombre approximatif 75 à 90, accompagnateurs 10 à 12. Musiciens: garçons et filles de 14 à 21 ans. L'Orchestre peut donner 12 programmes différents, aussi bien en symphonique, qu'en Fanfare.

L'Orchestre symphonique et la Chorale du « Trianon Music Group » de Suffolk (Angleterre) composés pour la plupart de jeunes, désireraient donner des Concerts dans une des régions suivantes (par ordre de préférence): 1) La Vallée de la Loire; 2) La Normandie; 3) L'Alsace - Lorraine. Durée du séjour: de 10 à 12 jours, le groupe assumerait ses frais de voyage et contribuerait partiellement aux frais de l'hébergement.

L'Orchestre Philharmonique de Croydon souhaiterait donner une audition en Normandie dans une salle de concert mise à leur disposition les 23 et 24 juillet. Cet Orchestre est formé de jeunes participants d'environ 17 ans et dirigé par Arthur Davison, premier Chef d'Orchestre du Pays de Galles et de renommée internationale.

A. EHRMANN

CONSORTIUM MUSICAL EDITIONS - PHILIPPO

C. C. P. PARIS 286-25 24, BOULEVARD POISSONNIERE PARIS - 9ème Tél.: 824-89-24 246-52-22

NOUVEAUTÉS 72

FLUTE et PIANO

Pierre PAUBON A un enfant.

CLARINETTE et PIANO

Jean CALMEL Danse, Rêve.

BASSON et PIANO

James MOREAU Poursuites

SAXHORN-BASSE et PIANO

Marcel QUERAT Allegro Comodo

TROMPETTE et PIANO

Marc BERTHOMIEU Petite suite martiale pour trompette si b et ut
Jacques ROBERT Gamineries pour Trompette Si b et Ut
Jacques ROBERT Mini-Concertino pour Trompette Si b et Ut

PIANO

Pierre AUCLERT Jour ensoleillé
Jacqueline BRUNET Fantaisies 10 pièces faciles
Paul FIEVET Mignonnettes - Petit Prince
Georges FRIBOULET Cahier de Fabienne recueilli 5 pièces assez faciles
Jacques LAMY 2 pièces dans un style ancien
Jacques LAMY Toccatina (Le Tombeau de Paradisi)
Richero PHILLIPPS Je joue du piano
Henri RAWSON Dans le calme du soir
A. RIBAUT Badinerie - Rondino Sol majeur
Jean SICHLER 5 pièces champêtres

VIOLON et PIANO

Marcel ETGEN Evocation
Marcel ETGEN Révuse
Denise JOLY Ronde Provençale

VIOLONCELLE et PIANO

Marc BERTHOMIEU Deux pièces brèves
Gerard MEUNIER Berceuse

ŒUVRES pour FLUTE à BEC

Romain WORSCHCH Pièces faciles, œuvres originales et transcriptions pour une flûte à bec soprano - Brocéliande, suite pour flûte à bec soprano - 12 grands classiques (De Visée, Sor Mozart, Giordani, etc...) - 4 pièces (recueil) - 5 pièces (recueil)

HARMONIE - Dernières parutions

Jacques DEVO Mister Boum. (Marche)
Robert GOUTE Bérêt Rouge. (Marche)

BATTERIE-FANFARE - Dernières parutions

Pierre BREARD Le Grand Moulin. (Défilé)
Pierre BREARD Marche des Blaitams. (Défilé)
Pierre BREARD Minargent. (Marche)
Jacques DEVO Le Bravache. (Marche)
Jacques DEVO Galimatias. (Marche)
Jacques DEVO La Nonchalante. (Fantaisie-Marche)
Jacques DEVO Le Père Kutionist. (Fantaisie)
Jacques DEVO Saloon. (Fantaisie)
R. FAVEUILLE Les Echos de l'Eygues. (Marche)
Robert GOUTE Marilasi. (Marche)
Robert GOUTE Urrugne. (Marche)
Marcel MASSE Le Thierrypontain. (Marche)
Marcel POIRRIER Les Tréfles d'Or. (Fantaisie)
Marcel POIRRIER Montfaucon. (Défilé)

PETITE METHODE FORMAT IN-8°

CLAIRON E. LANDY
CLARINETTE système Boehm LEFEBVRE
CORNET à pistons et saxhorns H. RAWSON
FLUTE avec l'étude du jazz H. RAWSON
FLUTE DOUCE « Lot » sans clé et à six clefs CLOWEZ
HARMONICA diatonique HAUSER
HARMONICA Chromatique ZINCONE
PIPEAU, flageolet ou flûte douce SCHLOSSER et MIOT
SAXOPHONES P. SEGOIN
T A M B O U R NADAL
TROMPE de CHASSE suivie de fanfares ... V. CORNETTE
TROMPETTE et son emploi dans le jazz ... H. RAWSON

PETITES ANNONCES

Payables d'avance à raison de 3 F la ligne des 33 lettres
signes ou intervalles + T.V.A. (20%)

(Nous ne transmettrons que les lettres avec enveloppe timbrée)

OFFRES D'EMPLOIS

■ Musique Municipale de NEUF-CHATEL-EN-BRAY (76) recherche chef de musique susceptible de diriger batterie-fanfane et d'être professeur à l'école de musique avec possibilités d'emploi à la ville. S'adr. à la Mairie de NEUFCHATEL-EN-BRAY.

■ AUVERS-LE-HAMON (Sarthe), commune de 1.100 habitants, recrute d'urgence secrétaire de mairie, préférence à excellent musicien si possible clarinette, susceptible de second chef, logement à titre onéreux. Adresser demande avec CV au maire.

■ Ville (6.000 habit.) en pleine expansion recrute sur titres un professeur de piano à temps complet, 16 h. de cours par semaine (piano et solfège). Indice brut: 300. S'adresser au Journal sous le numéro 42.

■ SASSENAGE (Isère) commune de 6.000 habitants, en voie de passer rapidement à 10.000 hab. 3 km de GRENOBLE, recrute d'urgence commis ou rédacteur. Si possible Musicien. Possibilités d'avancement dans proche avenir. Logement à titre onéreux. Candidature et C.V. à adresser d'URGENCE à M. le Maire.

■ Ville de JOIGNY (Yonne) réserve emplois adjoint technique, appareteur à bons musiciens pouvant faire partie de l'Harmonie Munic. Ecr. Mairie JOIGNY 89300.

■ Ville 25.000 hab. banlieue grenobloise, recrute Maître de Musique dans les écoles primaires. Indices bruts 235.500 25 heures par semaine, limite d'âge 30 ans (dégagements-mutations). Salaire net départ: 1.250 F. Vacances scolaires. Poste réservé à personne susceptible diriger harmonie et cours école musique en sus. Références exigées. Ecr. Harmonie Municipale, 6, rue de la Liberté, 38600 FONTAINE.

■ Fanfare Municipale CONTRES (41700) recherche chauffeurs P.L. préférence sera donnée à musiciens Tambour, trompette, gr. caisse. Ecr. à M. le Directeur de la Fanfare.

■ Société de Musique du Centre rech. Flûtiste - tromboniste - corniste, pouvant assurer lère partie dans Harmonie lère Division 2ème sect. et emploi dans usine métallurgique. Logement assuré. Limite d'âge 45 ans. Ecr. au Journ. sous n° 38.

■ Nous demandons très bon musicien pour éducation solfège et instruments pour la jeunesse. Bonne rémunération. S'adresser au Président SOMMIER Jean, LIFFOL-le-GRAND 88350.

■ NAZELLES-NEGRON (Indre-et-Loire), commune en expansion, 25 km de TOURS. Recrute un employé communal titulaire du permis poids lourds. Préférence à excellent musicien dans pupitre suivants: basse, baryton ou bugle. Ecrire Mairie de NAZELLES-NEGRON, 37400 AMBOISE.

■ Maison Editions Musicales recherche employé débiteur-facturier, de préférence musicien retraité. S'adresser Consortium Musical, 24, Bd Poissonnière, Paris-9ème.

DEMANDES D'EMPLOIS

■ Ex-Chef de Musique Harmonie de VITTEL cherche direction, avec emploi garde-champêtre (âge 56 ans). Prix de Conservatoire. Faire offre à M. René KRANTZ, Mairie de VITTEL 88800.

■ Chef de Musique, 58 ans, 18 années de Direction, recherche avec petit emploi: Direction Fanfare et logement deux personnes. (Réf. musicales: Lauréat Conservatoire Trompette d'Harmonie). Ecr. au Journ. sous n° 40.

■ Clarinettiste. Prix Conservatoire National, recherche cours dans école de musique, région parisienne ou picarde. S'adresser au Journal sous No 41, qui transmettra.

■ Hautboïste 35 ans, marié, 1er Prix Conservatoire de Lyon et Versailles, baccalauréat, expérience commerciale, cherche emploi stable, province, industrie ou commerce. Ecrire au Journal sous n° 43.

OCCASIONS

■ Cause départ maison de retraite, vends: 1) 2 clarinettes si b et la Couesson « conservatoires » parfait état, en un seul étui luxe, prix 1.200 F. 2) Saxo soprano Couesson si b « conservatoires » argenté, fa dièse aigu, état neuf, 4 becs, dont un métal « classique ». nombreuses anches, étui luxe, prix 1.100 F. NB: A prendre à domicile ou possibilité livraison départements Dordogne et limitrophes seulement. Ecr. M. EYDOUX à IS-SAC, 24400 MUSSIDAN.

■ A vendre: saxophone alto marque Pierret, argenté. S'adresser M. R. MESSBAUER, 23, avenue Léon-Blum, HERICOURT (70400).

■ Cherche instruments à percussion chinois. Ecr. M. NOIR, 1, place de l'Eglise, 42350 - LA TALAUDIERE.

DIVERS

■ Confiez vos travaux harmonisation, orchestration, à un spécialiste. Devis sur présentation manuscrits. F.-P. LOUP, Roquefort-Les-Pins (Alpes-Maritimes), timbre réponse.

■ Pupitre de poche pour harmonie et fanfare, primé concours Lépine, Paris, Mle déposé, unique sur le marché européen, documents gratuits. Ets TAIMIOT, 36 - Argenton (Indre).

■ Pour la Ste-Cécile, pour vos concerts en salle ou en plein air « LAMENTO » de F.-P. LOUP. Aix éditions Robert MARTIN, MACON.

■ Fanfares, Harmonies, demandez la Marche FESTIVAL DE MAJORETTES. Marche 6/8, convenant pour défilés ou concerts. EDITIONS MUSICALES DIMUVAC, BP 32 (15400) RIOM-ES-MONTAGNE.

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

Les articles de cette rubrique sont insérés sous la responsabilité du président de chaque Fédération.

L'abondance des matières nous oblige à reporter certains articles au numéro suivant. Nous prions leurs auteurs de bien vouloir nous excuser.

N.D.L.R.

CENTRE

MONTLUÇON

Théâtre Municipal: mardi 5 décembre 1972, l'Orchestre Symphonique du Conservatoire et l'Harmonie Municipale ont présenté un concert de gala sous la direction de leur chef Paul TROUBAT

C'est à un concert d'une haute tenue musicale que l'harmonie municipale et l'orchestre symphonique du Conservatoire conviaient, mardi soir, les Montluçonnais à l'occasion de la Sainte-Cécile. Le théâtre était comble et le public applaudit très fort les deux formations et leur chef éminent, M. Paul Troubat.

L'orchestre symphonique assurait la première partie d'un programme équilibré avec bonheur dans sa diversité comme dans sa richesse, avec, au lever du rideau, l'ouverture de « Titus » de W.A. Mozart, l'enfant chéri des muses, morceau très harmonieux, plein de couleur, dont il faut admirer la limpidité de l'écriture dont les cordes restituent tous les chatoiements.

Le grand talent habilement conjugué de deux artistes, professeurs au Conservatoire, depuis sa fondation, Mlle Gisèle Cazaneuve, pianiste, et M. Bencroft Bondy, violoniste, nous valait ensuite un véritable régal, avec l'exécution magistrale de la sonate de César Franck, une des œuvres de musique de chambre les plus attachantes de l'auteur de « Rédemption ». Dans ce duo de violon-piano, dans ce dialogue d'une rare beauté avec ses trois mouvements et l'épanouissement du thème initial, à peine ébauché dans l'Allegretto poco mosso final, virtuosité, maîtrise et sensibilité sont nécessaires.

En interprètes fidèles et talentueux, mieux, en artistes d'une classe depuis longtemps affirmée, Mlle Cazaneuve et M. Bondy ont magnifiquement assumé cette tâche.

Des applaudissements chaleureux ont justement salué cette prestation comme celle, quelques instants plus tard, du jeune quatuor de saxophones placé sous l'autorité de M. Michel Borcas, professeur au Conservatoire, avec, à ses côtés, Marie Desfontaine, Bernard Desails et Didier Fontbonnat, élèves du Conservatoire municipal.

ÉDITIONS Henry LEMOINE

17, Rue Pigalle, PARIS — Tél. 874-09-25

Nouveautés récemment parues:

MUSIQUE INSTRUMENTALE

CLARINETTE

DIDIER (Y) Au service du clarinettiste:

- Méthode complète de clarinette, système Boehm.
- Etude des gammes et principaux accords pour clarinette.
- Morceaux choisis: 1er Tome (58 morceaux). 2° Tome (36 morceaux).

DAUTREMER: Premier souffle

— Page en contraste.

GABUS (M): Sans souci.

FLUTE

ARTAUD (Y): Pour la flûte, méthode élémentaire de flûte traversière.

BERTHOMIEU (M): Bagatelle.

TAILLEFERRE (G): Forlane.

SAXOPHONE

LONDEIX (J.-M.): Le Saxophone en jouant 4ème Cahier.

ABSIL (J.): Fantaisie caprice.

AMELLER (A): La sauge.

IBERT (J.): Mélodie.

ROUSSEL (A): Vocalise.

SCHMITT (F): Songe de Coppélius.

VELLONES (P.): Valse chromatique pour trio de saxophones.

Eux aussi, avec cohésion et brio, ont mis en lumière les traits de pièces empruntées à des maîtres aussi différents que Beethoven, Bolzoni, Fierlé, Violau et Derveaux.

Et la première partie s'acheva aussi agréablement qu'elle avait débuté, avec l'orchestre symphonique, sur la « Petite suite » de H. Busser dont on célébrera en janvier prochain les 101 ans. Musique toute de finesse, ciselée avec un art consommé et une rare délicatesse.

Place à l'harmonie municipale, après l'entracte, dans un programme, là encore, très étudié.

Après les sonorités très chaudes, les rythmes bien contrastés, voire tourbillonnants, de cette « Bohémienne » de l'Anglais M.W. Balfe, très épris du style Italien, on pouvait entendre le « prélude pour harmonie » de P. Rollin, qui fait honneur à l'inspiration et aux dons d'orchestrateur de ce Bourbonnais résidant à Cusset. L'œuvre met en valeur bien des pupitres et ménage d'agréables mariages de timbres, des contrastes de sonorités, le tout savamment dosé, avec d'heureux effets de nuances.

Quant au « Bal de Béatrice d'Este » de Reynaldo Hahn, il s'avéra un des grands moments de ce concert: l'époque y est évoquée savamment, le décor habilement planté par le

génie du compositeur (un décor, bien sûr, imaginaire, ou l'on voit évoluer tout ce monde des grandes soirées des princes d'autrefois, avec les danses, les entrées soulignées de brillantes sonorités, jusqu'au motif final en forme d'apothéose majestueuse).

Mais l'on ne pouvait souhaiter meilleure conclusion que la « Marche du couronnement de la muse » ou l'héroïne de Gustave Charpentier, ce très grand maître français, accède à un Parnasse populaire. Quel faste dans la progression des volumes sonores comme des crescendo, après l'exposé successif des thèmes, des variations jusqu'au dernier accord triomphal qui sera le véritable couronnement de cette architecture musicale!

Oui, l'harmonie municipale méritait, elle aussi, bien des bravos, après la symphonie, à l'instar des solistes, et, bien sûr, de M. Paul Troubat.

Ce concert de gala était honoré de la présence de M. Maurice Brun, maire et président de l'harmonie municipale, assisté notamment de M. Farsard, adjoint aux beaux-arts; MM. Regrain, Guillaumin, Mme Michéau, conseillers municipaux, et de diverses personnalités qui n'ont point ménagé leurs encouragements aux interprètes.

Journal « La Montagne »



TROMPETTES
TROMBONES
CORNETS
CORS D'HARMONIE
CORNETS - TROMPETTES
CORS ALTOS
BUGLES
SAXOPHONES
ALTOS
BASSES
CONTREBASSES
et leurs accessoires

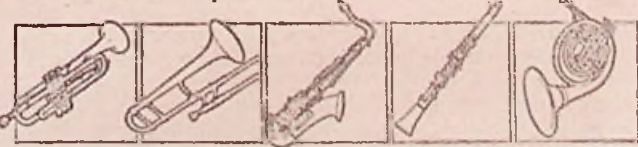
Distributeur des cymbales turques K. ZILDJIAN

Antoine Courtois
Paris

instruments de qualité artistique
8 RUE DE NANCY - PARIS 10^e - TÉL. 607.77.85



classique - moderne



MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
Documentation sur demande:
HENRI SELMER 10 rue de Valenciennes PARIS 10^e - TEL. 600.00.70



NEVERS

Concert de Sainte-Cécile de la Philharmonie Municipale, dimanche 10 décembre 1972, à 16 h. 30, en l'église Saint-Etienne

PROGRAMME. — « Prélude et Fugue » en mi b. mineur, « du clavecin bien tempéré ». J.-S. Bach (1685-1750) orch. P. Dupont; « Le Freischütz », ouverture. C. M. Von Weber (1786-1825) tr. P. Dupont; « Psyché et Eros », poème symphonique. C. Franck (1822-1890) tr. P. Dupont; « Carmina Burana », extrait de la Cantate, Carl Orff, arr. Jos. Moerenhout, 1) O. Fortuna, 2) Fortune Plango Vulnèra, 3) Tanz, 4) Chramer, srip du varve nlr, 5) Reic, 6) Vèni, Vèni, Vénias, 7) In Trutina, 8) Tempus est Jocundum, 9) Dulcissime, « Marche Héroïque », C. Saint-Saëns (1835-1921) tr. par Mastio.

Direction : Georges Bardin. Présentation : Maurice Bertin-Denis.

CHAMPAGNE ET MEUSE

REIMS

Salle comble au Théâtre pour le premier concert de l'Harmonie Municipale

L'Harmonie Municipale de Reims, après s'être brillamment distinguée cet été, au Festival de musique d'Épernay et à Luxembourg, a repris, dimanche, au Grand Théâtre, la série de ses grands concerts dont nous avons souligné, l'an dernier, la faveur grandissante qu'ils connaissent auprès d'un public où toutes les générations sont représentées.

Le premier concert de la saison 1972-1973 n'a pas démenti cette impression, puisque dimanche la salle du théâtre était comble pour entendre une Harmonie Municipale plus dynamique que jamais, qui a procuré pendant une heure et trente minutes aux amateurs de musique le plaisir qu'ils attendent de pages sonores, rythmées et entraînantes. Entraîné est en effet cette « Marche des Pipins », de J. Devoigel, jouée avec les tambours et clairons dirigés par M. Roger Mathiot, qui ouvrait le concert.

M. Claude Tanguy, directeur de l'Harmonie, dirigea ensuite une œuvre de musique descriptive, « Aux îles sous le vent », composée en 1963 par J. Malliot, ancien chef de la Musique des Equipages de la Flotte, aujourd'hui directeur du Conservatoire de Limoges.

De Massenet, on entendit ensuite les « Scènes Alsaciennes », pages nostalgiques et cependant pleines d'espièglerie dédiées par le compositeur à l'Alsace annexée après 1870.

L'Harmonie Municipale a ensuite donné une éclatante interprétation du fameux « Carnaval Romulus », d'Hector Berlioz.

Et puis, comme il est de tradition dans ces concerts, le rythme fut à nouveau à l'honneur avec l'œuvre de F. Leroy, « Masséna », où tambours, cors et clairons de l'Harmonie tout entière donnèrent la mesure de leur puissance et de leur cohésion.

A la fin du concert, les musiciens et leur chef furent félicités par M. Jacques Barrot, adjoint au maire et M. Jacques Murgier, directeur du Conservatoire régional de musique.

BAR-LE-DUC

Les diverses formations musicales de Bar-le-Duc se sont livrées dimanche 26 novembre, à un véritable chassé-croisé à travers les rues de la cité. Il ne s'est pas passé d'heures sans que dans une église, dans une rue ou même dans un estaminet retentisse un clairon, un tambour, une clique, une fanfare ou une harmonie. Sainte Cécile a été également fêtée, la tradition est sauve. Et pourtant, ce matin-là, à l'heure où se passent en revue les effectifs, le temps frisque avait refroidi bien des ardeurs. La marche au pas et les airs entraînants ont ragouillardé tous les exécutants.

Harmonie municipale, orchestre champêtre et clique des Bleus de Bar ont été tour à tour à la fête. De leur côté, les petits Chanteurs de Bar-le-Duc célébrèrent la sainte patronne en l'église Saint-Jean.

La journée commença tôt à l'Harmonie municipale. Après un défilé

en ville, les musiciens participèrent à la messe en l'église Saint-Antoine. De là, en cortège, tous les exécutants se rendirent dans la cour de l'hôtel de ville où les attendait M. Jean Bernard, maire, entouré de MM. Hallet et Salzger, adjoints, des conseillers membres de la commission de la musique et de M. Marizier, conseiller général.

Sous la direction de MM. Pirs et Ziegler, l'Harmonie exécuta un morceau, puis se déroula la cérémonie de remise des médailles. Neuf musiciens ont été à l'honneur, chefs en tête et ont reçu des mains du maire, médailles de la Fédération et de la ville.

Voici la liste des promus : MÉDAILLE D'OR : Ziegler Paul, sous-directeur, pour 48 ans de services; Lénhard Maurice, 45 ans; Bonhomme Ernest, 40 ans.

MÉDAILLE D'ARGENT : Certain Anatole, 38 ans; Perrin Jean, 38 ans. MÉDAILLE DE BRONZE : Merlin Marcel, 38 ans; Wagner Jean, 27 ans.

Médaille de la ville de Bar-le-Duc : Bonhomme Jacques, 15 ans. Médaille d'or de chef : Roger Pirs, 27 ans de direction.

Une repas fut ensuite servi aux membres de l'Harmonie à l'Hôtel de Metz.

COMMERCY

Fidèle à la tradition, l'Harmonie municipale a fêté le 26 novembre, Sainte Cécile. La Journée débuta, selon l'usage, par une messe en musique et se poursuivit par un dépôt de gerbe au monument aux morts.

Après un défilé en ville conduisant musiciens et personnalités, salle Carcano eut lieu l'exécution du morceau marquant la réception des autorités. Cette année, c'est aux accents de la « Marche de Radewsky » qu'elles furent accueillies.

Tous les participants eurent alors tout loisir d'apprécier l'excellent repas préparé par M. Richard.

A l'issue, on entendit les allocutions d'usage, d'abord celle du chef, M. Edmond Leroy qui adressa des remerciements aux personnalités avant de présenter diverses excuses. M. Leroy rappela les activités de la société pendant l'année et recommanda une grande assiduité aux cours comme aux répétitions.

M. Perrin, conseiller général, mit l'accent sur la renommée de notre harmonie « aussi connue que les Madeleines », complimenta le chef sur sa jeunesse et la renommée précédemment évoquée d'une phalange qui est « l'expression de la culture et de la liberté », rappela l'inauguration de la mairie au château, au cours de laquelle le ministre des Affaires culturelles ne manqua précisément pas de remarquer l'Harmonie municipale de Commercy, « une harmonie à la pointe des harmonies françaises » dépassant toutes celles des alentours.

Notre premier magistrat évoqua ensuite les qualités exceptionnelles de M. Leroy, « un chef qui connaît la musique » et l'excellent encadrement qui font que le succès de la « Capitale va toujours croissant ».

Pour terminer, le maire évoqua les récentes noces d'or de M. et Mme Leroy et leur offrit, au nom de la municipalité, un très beau plat en étain.

Plusieurs médailles furent remises en ce dimanche : Médailles de la Fédération : M. Maleuit Albert, 25 ans.

Médaille des jeunes (5 ans de service) : Brandebourabe Pascal, Melou Evelyne et Stéphane Michel.

Médailles de la CMF : Médaille des vétérans : M. Verpillier Maurice. Médaille de bronze, 20 ans : MM. Leboulanger Gilbert, Hatton Maurice, Malingrey Henri.

Médailles de la Fédération : M. Maleuit Albert, 25 ans.

Médaille des jeunes (5 ans de service) : Brandebourabe Pascal, Melou Evelyne et Stéphane Michel.

Médailles de la CMF : Médaille des vétérans : M. Verpillier Maurice. Médaille de bronze, 20 ans : MM. Leboulanger Gilbert, Hatton Maurice, Malingrey Henri.

Médailles de la Fédération : M. Maleuit Albert, 25 ans.

Médaille des jeunes (5 ans de service) : Brandebourabe Pascal, Melou Evelyne et Stéphane Michel.

Médailles de la CMF : Médaille des vétérans : M. Verpillier Maurice. Médaille de bronze, 20 ans : MM. Leboulanger Gilbert, Hatton Maurice, Malingrey Henri.

Médailles de la Fédération : M. Maleuit Albert, 25 ans.

Médaille des jeunes (5 ans de service) : Brandebourabe Pascal, Melou Evelyne et Stéphane Michel.

Médailles de la CMF : Médaille des vétérans : M. Verpillier Maurice. Médaille de bronze, 20 ans : MM. Leboulanger Gilbert, Hatton Maurice, Malingrey Henri.

membres exécutants et 5 élèves. Il rendit hommage à M. Leloup, directeur, au dévouement sans limite ainsi qu'à M. Bénédicte et à M. Contignon. Il adressa enfin ses remerciements à la municipalité et à tous les musiciens en leur demandant de persévérer dans l'effort pour assurer la pérennité de l'association.

L'assemblée se clôtura par la remise de la médaille des sociétés musicales et chorales à M. Marcel Doumère, sous-directeur, qui totalise le nombre impressionnant de 52 années de participation, par M. Hauvroy, maître adjoint.

Après avoir assisté à un service religieux en l'église Saint-Michel, l'Harmonie défila dans les principales artères de la ville avant de se retrouver autour d'une bonne table dressée par M. et Mme Husson.

LIGNY-EN-BARROIS

Avec quelques jours d'avance sur le calendrier, la fanfare municipale a fêté sainte Cécile à Velaines, le 19 novembre 1972. Après un défilé matinal dans les diverses artères de la localité, nos musiciens se sont rendus à l'église à 11 h. 15 et, au cours d'une messe, ont interprété diverses œuvres de leur répertoire.

Après la messe, un concert était prévu, mais en raison de la température, un seul morceau fut interprété. Nos musiciens se sont ensuite rendus à la salle des fêtes pour leur banquet annuel qui fut suivi d'une sauterie.

Les médailles militaires de Ligny et sa région, qui s'étaient également réunis à Velaines, se sont joints à nos musiciens et c'est dans une excellente ambiance que se termina ce dimanche triste et pluvieux.

LOIRE ET HAUTE-LOIRE

L'Harmonie et la Chorale mixte de l'O.C.O. ont fêté Sainte-Cécile

Respectant la tradition, les deux Sociétés ont fêté Sainte Cécile, le dimanche 3 décembre. Elles ont assuré la partie musicale de la messe de 11 h. 15, à l'église Saint-Firmin, en interprétant le programme suivant, sous la direction de Monsieur Pierre Touche.

1er Mouvement de la Symphonie en Ut de Gossec; 2) Kyrle, Chorale « O Seigneur prend pitié de nous » de Claude Touche; 3) Offertoire Harmonie « Adagio de la Sonate Pathétique » de Beethoven; 4) « Agnus Dei », chorale, extrait de la « Messe en Ut » de Claude Touche; Communion, Harmonie et Chorale « Seigneur donne la Paix » de Cl. Touche; Sortie Harmonie, « 3ème Mouvement de la Symphonie en Ut » de Gossec.

Les musiciens et leurs familles se sont réunis ensuite, de nombreuses récompenses ont été attribuées: dix diplômes de la Fédération ont été remis aux élèves musiciens ayant subi avec succès les examens fédéraux, deux médailles des Sociétés Musicales et Chorales ont été remises à MM. Gally et Mathieu, pour plus de 20 ans de présence à l'harmonie.

En raison des services rendus par M. Pierre Touche, directeur, et en particulier pour le remerciement des excellents résultats obtenus au concours de Nevers (premier prix ascendant) un cadeau lui a été offert.

Quant à M. Claude Touche, qui a dirigé l'harmonie pendant 13 ans et qui a dû abandonner les fonctions pour raison de santé, l'harmonie lui a témoigné sa reconnaissance en lui offrant également un cadeau-souvenir.

Tous les participants assistèrent ensuite à un vin d'honneur puis à un repas dans un restaurant voisin de Firminy. L'harmonie organisait ensuite une soirée dansante salle des fêtes du Vigneron.

Aux différentes cérémonies, nous avons noté la présence de MM. Claudius Petit, député de la Loire; Constant, maire de Fraisses; Forge, maire de Saint-Paul-en-Cornillon; Rouchon, président de la Fédération Musicale Loire et Haute-Loire; Wazetel, vice-président de la même Fédération; Sauron, directeur de Creusot-Loire Oudaine; Abel, président de l'Harmonie de l'O.C.O.; Laurent, président de la Batterie-Fanfane; Saby, secrétaire de la Fédération Musicale Loire et Haute-Loire; Charavy, adjoint au maire de Firminy; Rapatel, président de l'Avenir Musical de Firminy; Joubert et Chaplain, présidents de l'Union Musicale de Saint-Genest-Lerpt.

ILE-DE-FRANCE

SUCY-EN-BRIE

Des cuivres à l'église

J'avoue ne pas être une brebis fidèle; que Dieu me pardonne si, souvent, je détourne mon âme de la messe dominicale. Je ne suis pas mécréant pour autant et j'ai parfois plaisir à franchir le seuil des églises. En somme, je fais partie de ces citoyens quelconques qui vacillent vers leur dimanche de ferveur mais qui aiment aussi retrouver la paix du cœur, l'odeur des cierges et de l'encens, les volutes ou résoline du chant des orgues; de ceux qui vont prier à Noël et à Pâques et qui restent ouverts à l'événement inattendu.

C'était le cas, justement, ce dimanche 3 décembre, à Sucey-en-Brie. On m'avait dit: « C'est la messe de Sainte-Cécile. Viens donc, ça vaut le coup ». Alors j'y suis allé.

J'ai reconnu les volutes, le chuintement des cierges et l'odeur de l'encens. Puis le silence... et soudain, dans un éclatement la musique.

La Musique municipale de Sucey fut créée il y a une dizaine d'années par M. Colin, avec l'appui de la municipalité. Seize ans de service dans la musique militaire ont appelé à son chef l'art de manier la baguette et celui, plus profond, de faire donner le meilleur d'eux-mêmes à ses hommes. Ils sont une soixantaine (les plus jeunes ont huit ans) et vingt-cinq environ à l'harmonie, ces derniers devant être des musiciens confirmés ayant de solides connaissances du solfège. S'ils sont de toutes les fêtes et cérémonies, ils ont su aussi tirer profit des nombreux arrangements du répertoire classique qui mettent heureusement ce que l'on nomme la grande musique à la portée des petites formations populaires.

Blzet, Palestrina, Weber, Haendel, Mozart... c'était émouvant venant de ceux que l'on nomme en riant « La Fanfare » et dont on sait qu'ils ont pour « job » de défilier dans les rues les jours de fête, trompette au vent, tambour battant.

Mais au-delà du pas cadencé, bien des hommes gardent en eux la ferveur. Surtout lorsqu'il s'agit de commémorer sainte Cécile, la patronne et que l'on joue dans une église qui, selon le chef, M. Colin, est le seul endroit où l'on peut faire de la « bonne musique ».

Ce dimanche là, l'Harmonie municipale a prié à sa manière, et c'était beau.

CHATENAY-MALABRY

Le président de la Fédération musicale de la Seine et de l'Île-de-France, M. Pin, a réuni le 9 novembre 1972 en soirée, un jury comprenant les ex-chefs de musique, capitaines, MM. Boyer, Dautricourt et l'ex-chef adjoint de la musique de la Garde Républicaine, Foret, en vue d'entendre le groupement Harmono-symphonique de Chatenay-Malabry. Animé par le directeur de l'école municipale de musique, M. Wolf, le groupement artistique classé en division supérieure B désireait légitimement être élevé à l'échelon A.

L'ouverture de Zampa, œuvre imposée, fut entendue après que l'orchestre harmono-symphonique pour sans doute, trouver le bon climat, eût exécuté la première suite du ballet des Deux Pigeons, d'André Messager. Cette présentation fut, il faut le dire, propitiatoire, et probablement, l'ouverture de Zampa en bénéficiait-elle.

En dépit de quelques départs douteux et de quelques heurts rythmiques (la perfection est-elle humaine ?) le jury apprécia très favorablement l'exécution au sujet de laquelle il vult à se prononcer. Après une discussion seraine mais ferme, il accorda l'accession de la société à l'échelon A de la division supérieure. Cette décision entraîna le vote d'une mention en faveur du directeur, M. Wolf, lequel fit preuve de qualités hautement désirables pour tous les amateurs d'orchestre de ce genre. La justesse est là, toujours recherchée, les rythmes bien observés, la sonorité est en général très bonne.

La soirée se termina par l'exécution de la deuxième suite du ballet des Deux Pigeons, et une aimable réception où de nombreux propos furent échangés en l'honneur de la société et de son chef.

L'Orchestre symphonique de la R.A.T.P.

Les auditions que donne chaque année dans le courant de l'hiver, cet orchestre essentiellement composé de musiciens amateurs, et que Georges Fossler dirige toujours avec la même flamme, le même souci de servir son art, ces auditions sont toujours attendues avec le plus vif intérêt par un public fidèle.

Celle du 25 novembre 1972, n'a pas manqué à la tradition, elle réunissait au programme quatre solistes qui, avec des fortunes diverses ont, en dehors des œuvres symphoniques, donné au concert un caractère particulier, permettant d'apprécier des éléments dont les talents sont moins apparents dans l'ensemble orchestral, que mis en évidence en tant que principaux rôles.

C'est ainsi qu'en première partie du programme, après l'exécution tour à tour, tendre, passionnée ou triomphale du fragment bien connu de Rédemption, de César Franck, nous entendîmes le violoncelliste Jany Plisson, dans le Concerto de Beethoven.

Nous avons apprécié la manière de ce soliste qui, dans un style pur, a su garder à ces pages, une fraîcheur si souvent aventurée en des démonstrations de virtuosité où se perdent le caractère et les inflexions gracieuses d'une époque.

En deuxième partie nous avons entendu tout d'abord, un jeune flûtiste, M. Lionel-Sanson, dans le 1er mouvement du Concerto en sol, de A. W. Mozart. Après tant de solistes merveilleux qui ont brillé dans l'exécution de cette œuvre si simplement belle et pure, M. Sanson n'a pas démenti, il est, à n'en pas douter, une belle promesse dont la réalisation n'est probablement pas lointaine.

Avec le clarinetiste Pierre Billaud, nous avons eu dès la première prise de son, l'impression d'un talent sûr, d'un bon goût évident dans la recherche des ornements les plus distingués, auxquels peut donner lieu l'exquise musique de

l'andante du concerto pour clarinette et orchestre de Mozart. Nous avons beaucoup apprécié ces recherches qui, en dehors même du talent dont elle, témoignent, révélaient une maîtrise digne de l'école de musique de la RATP au sein de laquelle M. Pierre Billaud enseigne.

Nous avons eu après cela le plaisir d'un Mozart malicieux et frémissant, avec le troisième mouvement du Concerto pour basson et orchestre que M. Ladislav Strba mit en valeur avec le talent d'un professionnel de classe. Ce rondo si divertissant en ses couplets est un moment de spiritualité que M. Strba servit avec des intentions sensibles à tout auditeur et un art qui lui fait honneur.

Pour finir l'orchestre exécuta une œuvre du compositeur brésilien Villa-Lobos, Bachianas Brasileiras n° 8. Ce musicien disparu depuis plusieurs années, fit au Brésil une très brillante carrière, après s'être inspiré longuement de l'école française.

L'orchestre présentait également, les trois mouvements de cette œuvre souvent tumultueuse. Des « Prélude-Aria » (Madrika) Fuga. C'est cette dernière qui nous a le plus intéressé. Les musiciens et leur chef qui avaient dans l'extrait symphonique de Rédemption, ont fait preuve dans l'œuvre de Villa-Lobos, d'une cohésion remarquable. Il y a là, des rythmes redoutables, des préciosités et des oppositions vraiment difficiles d'accès. Le concert du 25 novembre fera date tant par la variété du programme que par la somme de travail qu'il exigea de tous.

Georges Fossler dont un accident récent altérait la santé, a fait preuve d'une grande volonté de servir son art au premier plan avec la même foi qu'à l'accoutumée. P. P.

MIDI

SAINT-LAURENT-DE-CERDANS (Pyrenées-Orientales)

Majorettes en avant, tambours battants et clairons hauts, le Réveil Laurentin à dignement fêté la Sainte-Cécile.

Le soleil avait sans doute oublié cette fête puisque c'est par un temps maussade et une tramontane algébrique que le Réveil Laurentin se mit en route dimanche matin, pour célébrer la fête de sa patronne.

Partant du Café des Travailleurs Syndiqués, vers le groupe H.M.M. après une halte sur le parking où l'exécution impeccable de la Marche des Apprentis Marins et l'Aubade des Majorettes, le cortège devait se reproduire au loisissement de la Sorb, puis vers la place publique. A nouveau, une démonstration devait avoir lieu, où ces charmantes jeunes filles ont su plaire au public, venu nombreux les admirer. La clique, elle, devait se surpasser, puisque la Marche française et le 85 furent joués sans interruption. M. Roitz, président de l'Association, souhaita la bienvenue aux personnalités, puis ce fut le tour de M. le maire, docteur H. Rosé, qui félicita tous ces jeunes gens et jeunes filles de savoir égarer Saint-Laurent par les sons de leurs tambours et clairons et les pas gracieux des jeunes filles et leur permit son aide. Ce fut ensuite le tour du conseiller général, M. Julia G. qui promit d'intervenir en leur faveur auprès du Conseil général. Un toast fut porté en l'honneur du Réveil Laurentin et de Saint-Laurent, qui se poursuivit par de joyeux chansons. Tout le monde regagna sa maison en pensant à cette petite fête et en espérant la renouveler l'année prochaine.

Nous n'oublierons pas de remercier M. et Mme Etienne Planes, pour la préparation de ce vin d'honneur. L'après-midi, un dernier défilé eut lieu au stade du Roi qui, bien qu'écourté par le froid qui se faisait de plus en plus vif, recueillit tous les applaudissements d'un public nombreux.

Nous souhaitons que tous ces jeunes gens et jeunes filles continuent dans cet effort.

Vive le Réveil Laurentin, vive St-Laurent.

NARBONNE

Lyre Narbonnaise et Harmonie Républicaine

Sainte Cécile. Malgré les conditions météorologiques assez peu favorables, une foule assez nombreuse a assisté dimanche 3 décembre au concert offert par nos deux sociétés jumelles. Ce concert a eu lieu en plein air au Cagnard de Cité.

Sous la direction de M. Emile Espuna, leur directeur, en présence de M. André Sarzi, directeur honoraire et président de la Fédération de Sociétés Musicales du Midi; M. Célestin Collet, vice-président de la Fédération, qui avait manifesté le désir de se grouper à côté des musiciens avec le sousbassophone; M. Rivel, président de la Lyre Narbonnaise; Pédarros, vice-président du conseil d'administration; Joneca, trésorier; MM. Marchand, professeur du Lycée Dr-Lacroix; Galet, retraité de la police; M. André Mécé, maire adjoint; M. Ebreton, conseiller municipal, etc. Les musiciens allaient interpréter tour à tour des œuvres de choix dont nous avons l'honneur et le plaisir de signaler: Chantecler, marche; les Saltimbanques, ouverture; Aubade printanière, de notre compatriote Lacombe; le Petit Duc, fantaisie; la Veuve Joyeuse, fantaisie, et un grand pas-doué qui fut non seulement la joie des auditeurs narbonnais, mais aussi celle de la colonie espagnole qui ne dédaigne jamais les concerts donnés par nos deux vaillantes sociétés.

TOULOUSE - MIDI - PYRÉNÉES (318m.)

BAL CHAMPETRE DE JEAN BENTABERRY

(Tous les vendredis, de 18 h. 36 à 18 h. 50)

- 2 FEVRIER 1973 : Pomone, valse, Walotensel; Brennus, quadrille, X...
9 FEVRIER 1973 : Courte et bonne, polka, Gabriel Allier; Echo des Vosges, schottisch, X...; He verte, mazurka, X...
16 FEVRIER 1973 : Rachel, valse, X...; Husca, quadrille toulousain, X...
23 FEVRIER 1973 : Polka des oiseaux, L. Conor; Alberline, schottisch, X...; Brillantine, mazurka pour cornet, Adrien Adroit.
2 MARS 1973 : Céleste, valse, X...; Les cloches de Corneville, Robert Planquette.

Après l'exécution du concert, musiciens et dirigeants se rendirent à Salles-d'Aude au restaurant « Les Marouettes » où devait être servi un banquet de près de cent couverts.

Auparavant, un concert allait être offert à la population salloise.

Dans la localité de M. Germain Canal, maire et conseiller général, qui participa avec ses adjoints et conseillers municipaux aux réjouissances de la Sainte-Cécile. Un apéritif d'honneur fut offert par la municipalité de Salles-d'Aude. Au cours du repas qui suivit, M. Sarzi, président fédéral, remit des médailles aux musiciens dont il nous est agréable de citer les noms : Claude Sabouraud, médaille du Mérite Musical pour 13 années de présence ; Pierre Nougues, médaille de la CMF pour 34 ans de présence ; Tibaud Simon, médaille de bronze de la CMF pour 37 ans de présence ; Raymond Glanet, médaille de bronze de la CMF pour 27 ans de présence ; Torcal Lazare, médaille d'argent de la CMF pour 41 ans de présence ; Brien Henri, médaille d'argent de la CMF pour 48 ans de présence ; Senty Camille, médaille d'argent de la CMF pour 48 ans de présence. Enfin, MM. Honoré Georges et Garel Jean, reçurent la médaille d'honneur des vétérans accordée par la CMF pour 53 ans d'activité musicale. MM. Rivet et Sarzi félicitèrent les heureux récipiendaires et les engagèrent à continuer à œuvrer pour que vivent toujours nos sociétés populaires d'amateurs.

A la fin du repas, M. Rivet remercia les nombreux donateurs pour les bons vins qui furent offerts pour corser un peu ce délicieux repas : présents tour à tour les dirigeants des deux sociétés, sans toutefois oublier Mme Rivet, président d'honneur, qui est sa fidèle compagne et sa très chère dactylo. Mlle Lebreton excusa M. le maire de la ville de Narbonne et M. Mécle, adjoint aux Arts et à la Culture, adressa quelques paroles aimables à tous les musiciens : M. Canal, maire de Salles-d'Aude et conseiller général, dit tout son enthousiasme à la musique, aux deux sociétés, demanda à M. Rivet qu'un concert soit donné au cours de l'été prochain à Salles-d'Aude et promit une aide financière. M. Bertrand, conseiller municipal de Coursan, représentant M. le maire excusé, dit aussi combien la musique lui était chère, renouvela son aide financière et morale à l'Harmonie Républicaine de Coursan. Ce fut M. Sarzi qui clôtura les discours par un exposé sur la situation musicale en France, félicita M. Maestre, professeur de musique à l'école de musique de Béziers pour le succès qu'a obtenu le jeune Aniel, son élève, à l'occasion de son concours d'entrée au Conservatoire National de Musique de Toulouse, dans la classe de trompette. Ce fut ensuite le temps des chansons : alors que le vin mousseux de notre Languedoc coulait à pleins bords dans les coupes, Garci, Pénet, Bertrand, Erioux, Caussé et

Allé Dufour, régalèrent l'auditoire par des chansons. Ainsi se termina tard dans la soirée la Sainte-Cécile de la Lyre Narbonnaise et l'Harmonie Républicaine de Coursan.

MIDI

PONT-SAINT-ESPRIT

Classement et Sainte-Cécile de 14 associations Musicales Spirifontaine

Classement et Sainte-Cécile de l'Association Musicale Spirifontaine. Le 19 novembre 1972, eut lieu dans une salle de l'Ecole de musique, le classement de la chorale émanant des cours de solfège organisés par la municipalité et y a à peine deux ans. M. André Sarzi, président de la Fédération des Sociétés Musicales du Midi, s'était spécialement déplacé pour procéder au classement de cette belle chorale, placée sous l'habile baguette du toujours dévoué M. Barelle, 1er prix de flûte du Conservatoire de Paris.

Cette chorale composée exclusivement de chanteurs amateurs jeunes et âgés, la plupart sortant de l'école de musique, exécuta d'une façon remarquable des œuvres de compositeurs anciens et contemporains, telles que La Nuit de Rameau, Le Diable est venu dans la ville, harmonisé par Alfred Poulard ; Ce moy de may, ma verte cotte vestray, de Clément Jannequin ; le chœur final de la cantate du Café de J.-S. Bach, arrangement pour 3 voix égales et paroles françaises d'Alice Gabeau.

L'âge des chanteurs, va de 16 à 70 ans, étudiants ou retraités. L'assiduité aux répétitions est parfaite, quelques-uns n'hésitant pas à faire 10 et quelques fois 30 km. Quant à leurs activités culturelles, la chorale en est le seul élément.

Il existe aussi en plus de la chorale, un groupe instrumental formé de 2 flûtistes, 1 basson, 1 alto à cordes et bientôt un guitariste. En raison du prix de la location d'un piano, l'utilisation des professeurs de piano a dû être abandonnée. L'ensemble instrumental interpréta le Quartett en Ré Majeur de J.-S. Bach, et un trio de J. Haydn, adaptation de Léo Ballet. C'est un grand esprit d'équipe qui anime ce groupe, flûtistes : MM. Barelle et Raoux ; basson, M. Robert, viticulteur ; alto à cordes, M. Eynard, chirurgien dentiste. L'école de musique est suivie actuellement par 80 garçons et filles dont l'âge varie de 6 à 14 ans, elle a été ouverte à titre expérimental pour deux ans en 1966-67, mais l'engouement manifesté par les familles et surtout par les enfants, fait que cette expérience est devenue définitive. L'animation musicale de Pont-Saint-Esprit repose entièrement sur les éléments de l'école de musique ; ils sont aidés par une Association de parents d'élèves et d'amis, dont les dirigeants sont d'un dévouement à toute épreuve. Les élèves ont dans la section d'initiation ou l'enseignement se fait selon les principes de la méthode Mar-

tenot, des cours ont lieu après les heures de classe et sont d'une heure pour les classes d'initiation et préparatoire et une heure et demie par semaine pour les autres sections. M. Gilbert Baumet, maire, est fortement intéressé par l'école de musique, la chorale et le groupe instrumental, et d'après la conversation qu'il eut après l'audition, avec M. Sarzi, président fédéral, il ne serait pas contre le projet d'un concours de musique qui aurait lieu à Pont-Saint-Esprit dans le courant de l'été 1974.

M. Jacques Eynard préside cette association et fait aussi partie de la chorale avec Mme et y compris Mme Barelle.

Aussitôt après l'audition, eut lieu la visite de la collégiale, beaux vestiges du XIIème siècle, qui a un attrait touristique, méconnu peut-être de beaucoup de Français et qui pourtant mérite d'être vu.

Cette fête se concrétisa par un frugal repas pris au célèbre restaurant La Bohème situé à quelques kilomètres de Pont-Saint-Esprit et où ma foi il fait bon vivre au milieu de la campagne provençale. MM. Barelle et Sarzi y prononcèrent de belles paroles en faveur de la musique populaire tandis que les amateurs de chant et de la danse s'en donnèrent à cœur joie, cependant que la nuit de Provence était déjà descendue, la Chorale chanta « Ce n'est qu'un au-revoir » adressé à M. Sarzi et l'on se sépara le cœur gros mais content d'avoir passé une journée agréable dans une ambiance toute familiale.

NORMANDIE

LISIEUX

C'est une salle comble qui a applaudi chaleureusement le programme offert par l'Harmonie Municipale à l'occasion de la traditionnelle célébration de la Sainte-Cécile.

Sous l'habile direction d'André Petit, les Lexoviens, épaulés de leurs fidèles amis extra-muros, se sont surpassés dans l'exécution de morceaux de haute tenue.

« La Pavane pour une Infante défunte », de Ravel, œuvre de jeunesse, écrite pour piano, dont la grâce un peu mièvre a disparu sous la flamboyante orchestration qui en fait notamment le cheval de bataille des cornistes, bataille qu'a fort bien gagnée J.-P. Soublie.

La Marche du Tannhauser ouvre le ban : marche majestueuse au son de laquelle les invités pénètrent dans la grande salle pour assister au concours de chant où Tannhauser perdra Elisabeth.

Autre genre, dans le goût du jour : « Paso Flamenco » d'un Américain qui a certainement voyagé dans une Espagne qui l'a inspiré pour écrire ces pages sans histoire particulière.

ÉTUDE DU RYTHME

Quelques nouveautés :

Bitsch. 12 LEÇONS DE SOLFÈGE RYTHMIQUE

Avec accompagnement (BL 818) 9,50
 Sans acc. vol. a, clé de sol 3,05
 Sans acc. vol. b, 7 clés mélangées 3,05

Cardin. SOLFÈGE RYTHMIQUE, en 4 volumes, sans accompagnement

1er vol. Mesures simples (clé de sol) 8,30
 2ème vol. Mesures composées (clé de sol) 8,30
 3ème vol. Mesures simples (3 clés mélangées) 7,10
 4ème vol. Mesures composées (3 clés mélangées) 7,10

Devèze. 110 DICTÉES RYTHMIQUES 15,30

Dubois (PM). 44 DICTÉES RYTHMIQUES 6,10

Huguet. LA LECTURE MUSICALE DISSOCIEE

A. LE RYTHME PARLE : A1 à A5, 5 volumes de débutant à supérieur, chaque 5,30

Lequien. 150 DICTÉES RYTHMIQUES à une partie 9,50

Rieunier. 22 DECHIFFRAGES RYTHMIQUES INSTRUMENTAUX pour tous les instruments 14,45

Rueff. 22 ETUDES DE RYTHME 4,60

Weber (A.). 60 LEÇONS DE LECTURE RYTHMIQUE sans accompagnement en 2 cahiers, chaque 8,30

— **LEÇONS PROGRESSIVES DE LECTURE ET DE RYTHME, sans acc. en 6 volumes**

Vol. 1 et 2, clés de sol et fa mélangées, chaque 8,30
 Vol. 3, 3 clés mélangées 8,30
 Vol. 4 et 5, 5 et 7 clés mélangées 9,50

Catalogue « Enseignement des Conservatoires » envoyé sur demande

Ed. A. LEDUC : 175, rue St-Honoré, 75001-PARIS

M. Anne, dans ses textes de présentation a fort bien brossé le tableau de danseurs évoluant aux échos d'un paso doble ou d'un boléro pour terminer en apothéose avec un enlaidable flamenco.

Une agréable surprise, André Petit cède la baguette au nouveau « sous-chef » de la phalange Jean-Claude Deslandes, flûte solo dans les rangs, prix du Conservatoire de Caen, instituteur (objet rare dans l'actuel monde enseignant).

La responsabilité de l'exécution de l'ouverture de « l'Italienne à Alger » lui fut confiée : les applaudissements qui soulignèrent le dernier point d'orgue témoignèrent d'un authentique « satisfait » pour ce premier affrontement des feux de la rampe.

Lors de l'entracte, le président Thomas salua les mélomanes fidèles aux auditions musicales de la ville ainsi que les personnalités présentes. Dans ses remerciements, il associa bien sûr exécutants et « patrons ».

Le concert reprit avec « Mini-Symphonie » de Serge Lancel. 1er prix de composition, Grand prix de Rome, l'un des rares compositeurs français actuels qui s'intéresse aux sociétés populaires. Cette petite pièce comporte trois mouvements délicieusement harmonisés, aux modulations fréquentes et que l'on aura grand plaisir à réentendre.

« Cow-Boy Rhapsodie », de M. Gould dont le titre se suffit à lui-même pour signer son origine américaine. Trompettes, timbales, batterie rien ne manque dans l'orchestration qui nous transporte dans l'atmosphère de Manhattan et des gratte-ciel avec leurs orchestres à exécutants... colorés.

Et nous arrivons en finale avec l'ouverture du « Roi d'Ys » de Lalo. Sans revenir sur le sujet emprunté à une légende bretonne bien connue, rappelons que cette partition, sincère, vivante et très colorée, compte parmi les œuvres les plus originales et les plus représentatives de la fin du 19ème siècle. D'une très grande difficulté, l'ensemble a triomphé des arcanes et, sans pitié pour les trompettes qui crépitaient dans le presto final, l'auditoire déchaîné a réclamé un « bis ».

Cette remarquable audition a particulièrement mis en valeur le hautbois de M. Tillard, la clarinette de M. J.-P. Antoine, le saxo-alto de M. Plaisant et l'arsenal des Petits-cultres...

oo

Quelques jours plus tard, l'Harmonie et l'Orchestre symphonique félicitèrent leur Sainte-Cécile. A l'image du programme, la journée fut ensoleillée et les musiciens accompagnés de leurs dirigeants se rendirent, en premier lieu, au monument aux morts où Me Thomas et le Dr Devaux, présidents respectifs de deux phalanges musicales lexoviennes, déposèrent la traditionnelle gerbe du souvenir, Sonnerie « Aux Morts », « Marsillaise » et c'est l'achèvement vers la messe au cours de laquelle furent interprétées quelques-unes des pages présentes au concert. Agrées familiales sous la présidence de M. le député-maire Elison. A l'heure des allocutions, M. Gastelier au nom de l'Avant-Garde, Me Thomas et le Dr Devaux se réjouirent de la parfaite entente entre les trois sociétés et rappelleront les différents « événements artistiques » de l'année. Quant à M. Anne, ce n'est pas sans surprise des présents qu'il annonça que c'était sans doute la dernière fois qu'il assistait à ce banquet au moins comme président de la Fédération de Normandie... Après avoir sommairement exposé les motifs de sa décision de prendre un certain repos après 23 ans de combat pour l'avancement des sociétés populaires de musique... S'adressant en particulier au député, il se permit de le prier, d'insister, près de ses amis au Parlement pour hâter, des services de l'Education nationale, l'adhésion des multiples sociétés présentes par la CMF et d'en faire décider au plus tôt la mise en application : le re-

tour effectif de l'enseignement musical notamment dans le 1er degré Jean-Paul Soublie. Recréé sciences économiques, comiste, admis deux fois au premier concours d'entrée à Paris au nom des jeunes remercia les responsables pour leur dévouement et en particulier M. Anne, son premier professeur.

Le docteur Bison se félicita d'avoir en sa ville des musiciens aussi talentueux et souhaita voir au plus vite l'aménagement de l'ancienne église Saint-Jacques, sinistrée mais restaurée pour y assister à des concerts de qualité. Antérieurement, il dit aussi qu'il attendait bien à quelque demande de M. Anne, il répondit qu'il ferait son possible pour lui donner satisfaction et à tous ses amis de France, la phalange s'acheva par la remise des médailles ci-après :

Fédération de Normandie : bronze : J. Dumand ; CMF bronze : M. Bailoud ; corée : P. Moreau, S. Paquay, F. Campion (un des quelques premiers élèves de M. Anne à son arrivée à Lisieux, il y a 53 ans !)

VIRE

En raison de la remise de la Croix de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite à M. Doussé, directeur de la Musique municipale, la Sainte-Cécile s'est déroulée dans la plus chaude ambiance, mais en deux temps : messe, banquet, remise des insignes le 19 novembre, concert huit jours plus tard. La presse locale et régionale a donné de cette double manifestation quelques détails qui ont été reproduits dans ce numéro. Nous en reproduisons l'essentiel.

La messe a lieu à Nouvelle cette année, Vire échoit et c'est mieux que la fête annuelle de la Musique ait lieu dans les quartiers différents de la ville et non pas, tous les jours au centre. M. l'abbé Vallée, curé de Nouvelle, lit et commente fort à propos « La parabole des talents ». Son homélie est très délicate car ses réflexions s'adressent à tous les « Hommes de Bonne Volonté », quelle que soit leur philosophie, au fond comme l'est le langage universel de la musique.

La Musique municipale exécute plusieurs morceaux de musique profane, tout à fait au point : « La Voix des Cloches », de Luigi ; « The Rosary », d'Ethelbert Newlin ; « Clair de Lune », de Werther ; extrait de gamme et « La Plainte du Clocher », de Balay. A l'issue, vin d'honneur offert par le pasteur.

Le banquet est présidé par M. Froment, sous-préfet, et réunit tous les musiciens et leurs épouses, de nombreuses personnalités de la ville. C'est le devoir de M. Marcel Foubert, président de la Musique municipale, d'accueillir les personnalités qui rehausseront la cérémonie de reconnaissance officielle du Mérite de M. Claude Doussé, chef de la musique ; d'accueillir les amis de la société, conseillers municipaux, anciens musiciens, mélomanes, vireois représentants de la Presse ; d'accueillir enfin tous les musiciens et pour beaucoup les épouses qu'ils laissent souvent seules lorsque les répétitions ou les « démonstrations » musicales l'exigent.

La carrière musicale de M. Doussé comprenant deux phases, M. Anne évoquera la première, M. Foubert en tient donc à retenir pour nous la seconde : elle commence en septembre 1951. M. Anne a organisé un concours pour le recrutement d'un chef. Pour sa compétence et ses capacités, M. Doussé l'emporte sur plusieurs candidats. Et, cependant les conditions de travail sont précaires et inéquitables dans la ville sinistrée à 95 %.

La tâche était rude, M. Doussé ne s'était pas laissé rebuter. M. Foubert raconte comment M. Doussé a réussi, redécouvert cette musique de Vire ; il s'est spécialement attaché à la formation par la base, à l'entraînement des jeunes. L'opiniâtreté de ce chef (M. Doussé est Autrichien d'origine) poursuit d'ailleurs cette excellente méthode dont

fanfares et harmonies

WELTKLANG

Buffet-Crampon

REPRESENTANT EXCLUSIF

18-20 Passage du Grand-Cerf / PARIS 2° / Tél. 488.88.78

M. Foubert détaille les résultats les plus récents (fort applaudis par la salle) : admission au Conservatoire de Paris, à celui de Versailles, entrée sur concours à la Musique de l'Air, à la Musique principale de la Flotte à Toulon et les brillants succès aux épreuves de la division d'excellence.

M. Foubert (lui-même membre de la « Cipale » depuis 1910, dont trois fils et deux petits-enfants assurent la relève) se fait l'interprète des jeunes de Vire, qui ont cette remarquable chance de pouvoir apprendre la musique, sans frais ; il transmet à M. Doussé leurs sentiments de reconnaissance. Il ajoute ses amicales félicitations pour cette distinction si bien méritée.

M. Olivier Stirn, député-maire dit combien la Sainte-Cécile lui tient à cœur : il a plaisir à féter ces musiciens qui aiment la vie municipale tout au long de l'année. Son plaisir est plus grand encore en ce jour M. Stirn campe un portrait psychologique vigoureux du héros de la journée : M. Doussé, dit-il, représente la Foi, la Volonté, la Discipline. Il a foi dans la musique, il y croit, il s'y donne tout entier : c'est le musicien.

Son voisin de table, M. Anne, lui ayant parlé des écoles municipales de musique qu'il a fait créer, le propos ne semble pas « être tombé dans l'oreille d'un sourd ». M. Stirn paraît soucieux au projet puisqu'il félicite M. Doussé en ces termes : « nous fêtons une étape dans votre vie et votre carrière mais une étape seulement ! »

M. Froment, sous-préfet, évoque sainte Cécile, la vierge et martyre romaine et constate que c'est avec beaucoup de jovialité que nous sommes réunis autour d'un de ses disciples. Puis il analyse tous les éléments complexes qui constituent un morceau de musique qui ravit l'auditeur. Il félicite M. Doussé pour la qualité des répertoires qui satisfont quelquefois la musique moderne, qui donnent parfois dans l'humour, pour l'effort déployé pendant tant d'années et qui n'est pas terminé, étant donné le dessin à poursuivre.

Il est heureux de voir M. Doussé recevoir la distinction qui couronne la carrière de ceux qui ont beaucoup donné.

Et c'est le tour du « Parrain s'adressant à son filleul ». M. Anne l'imagine en 1926, élève de sa modeste Union montferméenne, poursuivant l'ascension au Conservatoire de Clermont jusqu'à l'obtention du 1er Prix de hautbois... puis c'est la carrière militaire, sergent musicien, prisonnier en 1940. Retour de captivité en 1945 reprise du travail musical jusqu'au succès aux concours de sous-chefs, après avoir été instructeur à l'école militaire préparatoire des Andelys. Versé au I.R.I. en occupation à Berlin il continue à préparer par correspondance des candidats au même grade que le sien... Et c'est l'arrivée à Vire il y a 21 ans...

M. Anne dit sa satisfaction de voir Vire à eu la main heureuse et sa joie de remercier le promoteur de la haute récompense, juste et reconfortante attribuée à M. Doussé.

Puis évoquant le souffle nouveau donné à la musique, par la formation des jeunes, M. Anne devient amer : 300 sociétés fédérées actuellement là où il y en avait 400 il y a 25 ans.

Et devant cette constatation, il explique : « le Ministère de l'Éducation Nationale doit plaider coupable puisqu'il ne respecte pas l'enseignement de la Musique à l'école ».

M. Anne cite le grand violoniste Yehudi Menuhin précisant dans une interview « qu'en une génération la France pourrait devenir la plus musicienne du monde si l'on faisait chanter les enfants tous les matins dans toutes les écoles ».

M. Anne formule ses propres compliments et offre par sa voix ceux de la Fédération et de la C.M.F. à M. Doussé, pour son travail consciencieux, son dévouement inlassable. Il voudrait qu'il soit un exemple pour assurer la pérennité de nos groupements populaires de musique et permettre à nos jeunes de clamer à l'égal des soldats de l'An II : « Nous entrerons dans la carrière quand nos aînés n'y seront plus ».

C'est le moment solennel : M. Anne épingle sur la poitrine de M. Claude Doussé, auprès du ruban de la Médaille Militaire la Croix, au ruban bleu, de Chevalier de l'Ordre National du Mérite et lui donne l'accolade.

Spontanément, faisant écho à la péroraison de M. Anne, c'est un vibrant « Marseille » entamé par l'assistance... Vivement ému, M. Doussé, modeste avec humour, se décharge de son fardeau d'honneur. Il dit à ses musiciens : « Cette décoration, c'est vous qui l'avez gagnée. En effet, elle est la récompense accordée pour la bonne marche de la Société. Or, qui joue ? Vous tous ! Et c'est parce que les musiciens se donnent de tout cœur qu'on récompense leur chef. C'est donc en votre nom à tous que je veux remercier ceux qui nous ont compris et qui nous aident », et il s'adresse successivement à M. Stirn qui a su apprécier spécialement « une formation de jeunes, vivante tout en restant disciplinée » à M. Froment qui est un érudit et un poète ; à M. Anne « pour qui la défense de la musique populaire aura été le combat de sa vie, qui s'est fait le missionnaire de la musique à l'école ». Il s'adresse à nouveau à M. Stirn, propos du plaidoyer présentés par M. Anne dans son discours : « M. Stirn qui êtes, très près d'entendre sa voix aujourd'hui afin qu'un jour son rêve se réalise ». Il remercie ensuite tous ceux qui ont assuré l'évolution et la continuité de la musique, les conseils

municipaux et les maires successifs, les inséparables présidents Foubert et Douval.

En apothéose, M. Anne épingle « sur l'uniforme » les récompenses ci-après de la C.M.F.

MEDAILLE DE BRONZE : Etienne Devor, 23 ans ; André Leplanols, 24 ; Paul Fréol, 28 ; Pierre Jean, 28 ; Guy Bernier, 28 ; Bernard Foubert, 28 ; Gaston Foubert, 28.

MEDAILLE D'ARGENT : Michel Foubert, 30 ans ; Guy Lebesnèzes, 30 ; Pierre Foulleuil, 32 ; René Tendron, 37.

MEDAILLE D'OR : Charles Pique, 41 ans ; Pierre Dumont, 44 ; Claude Doussé, 46 ; Fernand Catherine, 47.

Terminons ce propos quelque peu long par cette appréciation d'un instituteur retraité « qui a fait de la musique » à l'École Normale de Caen et présent aux diverses manifestations : « Cette belle journée a été lumineuse. On a fêté le musicien qui propage la musique ; non le musicien qui s'aime et se fait aduler comme une belle fleur précieuse, mais le musicien qui sème, fera lever un champ dont les épis mûrs à leur tour lèveront. C'est la mission de ceux qui enseignent ce qu'ils aiment et ce qu'ils savent. »

Huit jours plus tard c'était le concert annuel offert gracieusement aux Vireois et aux mélomanes des environs dans la salle municipale « Le Basselin ». Le magnifique concert : De la musique classique à la musique de danse était un dou d'excellente qualité.

Jugez de la variété, de la quantité des morceaux étudiés, de la difficulté (quant à certains d'entre eux) : chacun pouvait trouver sa satisfaction dans ce « Patchwork » musical.

1ère partie - Musique de concert : 1) « Eeuwfeestklagen », défilé avec tambour et clairons, de G. Favere ;

2) « The Bohemian Girl », célèbre ouverture de l'Opéra de M.W. Balfe, Clarinette solo, Michèle Biais ;

3) « Romance en Fa majeur », pour flûte et orchestre d'harmonie, de L.V. Beethoven, Flûte solo, Anne-Marie Doussé ;

4) « Suite algérienne », de Saint-Saëns, No 3 « Réverie du soir » (à Blidah), Flûte soprano, A.-M. Dumont, Petite clarinette solo, Françoise Tendron, Bugle solo, René Tendron ;

5) « Marche militaire française », de J. « Astrée », Pièce symphonique en forme de ballade avec grand solo concertant pour saxo-alto, de J. Puthey, saxo-alto solo, Roger Deslaur, sous-chef de la musique ;

2ème partie - Musique de danse : 1) « Holiday in Spain », pas de A.-E. Reilly ;

2) « Blue Tango », de Leroy Anderson ;

3) « Amor Bigine », de G. Rulz ;

4) « Brand, Brand, Blues », de Ivor Gould ;

5) « The Charman Défilé », avec tambours et clairons, de Maurice Pauwels.

Le président Foubert s'est fait l'interprète du public pour remercier les musiciens et leur chef de cette couleur, de cette chaleur, du charme musical qu'ils ont apportés sur cette scène.

M. le député-maire Stirn a répondu très sensible qu'il est au symbole de continuité que représente la Musique municipale, formation qui doit s'intégrer dans l'action culturelle générale de toute ville de moyenne importance.

VERNEUIL-SUR-AYRE

Un nouveau directeur

Originaire du Nord de la France, âgé de 27 ans, marié et père d'une petite fille, un nouveau chef vient de prendre ses fonctions à la tête de la musique de Verneuil, dirigée auparavant par M. René Le Guern, que son état de santé devait amener à cesser toute activité.

M. Jean-Claude Jeandel, son successeur, a pour lui la jeunesse, un atout certain pour découvrir et développer de nouvelles vocations. Il a d'ailleurs déjà dirigé les musiques de Villers-Cotterets, d'où il nous arrive et de Vitry-lès-Reims.

Sa profession elle-même exige un certain sens artistique puisque M. Jeandel est dessinateur aux Ets Bret à Verneuil.

Ses instruments favoris sont le saxophone, la flûte et surtout la clarinette, qui peut être considérée comme sa spécialité.

M. Jeandel, bien qu'encore jeune, possède un palmarès qui dispense de tout commentaire. Diplôme du Conservatoire de Roubaix, Prix d'excellence de solfège et de clarinette, première médaille de musique de chambre, premier accessit d'harmonie, de fugue et de contrepoint.

Toutefois, l'activité du jeune maître ne s'arrête pas là puisque pendant onze années il a exercé la profession de danseur, dont il conserve, à titre classique, le premier prix.

La Fédération lui souhaite la bienvenue en espérant qu'il enregistrera aux épreuves fédérales, les résultats que l'on peut attendre de ses capacités.

SAINTE-CECILE

La saison musicale s'est ouverte à Saint-Lô sous les meilleurs auspices et les mélomanes, conquis par les concerts de l'Harmonie et de l'Orchestre symphonique du mois de mai, les premiers dirigés à Saint-Lô par M. Koch, affluèrent aux manifestations musicales données depuis la rentrée.

SAINTE-CECILE. — Après une audition offerte, le 11 novembre, aux malades, pensionnaires et personnel de l'hôpital qui se montrèrent très sensibles à ce geste devenu une tradition, la Musique Municipale célébra avec éclat, le dimanche 3 décembre, la fête de Sainte-Cécile.

Le matin, au cours de l'office, la messe écrite par Robert Martin et comportant des arrangements de certains cantiques actuels fut fort appréciée de l'assistance.

Le gros succès de la journée fut remporté, bien entendu, par le Concert donné l'après-midi, au théâtre Roger-Ferdinand, devant une salle archi-comble, où l'on remarquait, notamment, la présence de M. Dragne, directeur de Cabinet, représentant M. le Préfet de la Manche ; du Dr Patouas, maire et président de la société ; M. Mesnilidrey, maire adjoint aux Affaires Sociales et Culturelles ; M. Delahale, président de l'Harmonie municipale de Coutances.

Ce nombre public ne fut pas déçu et chaque œuvre du programme, bien fait pour satisfaire les plus difficiles, fut saluée par des applaudissements nourris. Il faut dire que M. Koch y avait fait figurer : « Titus », ouverture de Mozart ; « London Suite », d'Eric Coates ; « La Belle au Bois dormant », valse du ballet de Tchaikowsky ; « Première Symphonie » (1er mouvement, Adagio et Allegro), de Camille Saint-Saëns ; « Saurd Jorsalfar », de Grieg. L'ovation que déclenchèrent les brillantes et bien particulières sonorités de la musique de Grieg fut telle que l'orchestre ne put faire autrement que de redonner le dernier mouvement pour le plus grand plaisir du nombreux auditoire qui, une fois encore, ne ménagea pas ses applaudissements. Il convient d'ajouter que chaque des deux parties de ce concert débuta par une marche, dirigée par M. Coupeaux, chef-adjoint, avec le concours de la Batterie-Fanfare des Sapeurs-Pompiers, conduite par M. Esmou.

Au cours de l'entracte, le Dr Patouas, après avoir félicité le directeur et les membres de la Musique municipale pour la qualité du concert présenté, les remercia pour l'excellent travail qu'ils fournissent et la contribution qu'ils apportent au bon renom de la ville de Saint-Lô. Il remit également à plusieurs musiciens les diplômes et médailles décernés par la Fédération Musicale de Normandie et la Confédération Musicale de France.

Cette remarquable journée se termina — est-il besoin de le préciser — par un dîner présidé par M. le maire accompagné de Mme Patouas, M. et Mme Koch arrivant des régions de l'Est de la France, les organisateurs ont voulu profiter de cette occasion pour placer le nouveau chef et sa charmante épouse dans une ambiance bien normande. C'est ainsi que le repas ne comportait que des mets typiquement normands et que le menu était rédigé en patois.

RECITAL HAENDEL. — Un deuxième succès, très mérité lui aussi, attendait M. Koch. Ce fut l'excellent récital donné, sous sa direction, le mercredi 20 décembre, en l'église Notre-Dame, par l'Orchestre symphonique du Conservatoire municipal de Saint-Lô. Cette audition fut un véritable régal pour la foule des mélomanes qui, malgré une température extérieure glaciale, s'était déplacée et emplissait l'immense nef de ce bel édifice dont les voûtes se prêtent si bien à un concert de ce genre et de cette qualité.

Au cours de cette soirée, dont le programme était exclusivement composé d'œuvres de Georg Friedrich Haendel, on entendit : « Concerto grosso n° 1 » en sol majeur ; « Concerto pour orgue n° 3 » en sol mineur ; « Concerto pour hautbois n° 10 » en sol mineur ; « Concerto pour orgue n° 5 » en fa majeur ; « Concerto grosso n° 12 » en si mineur.

Si l'ensemble symphonique doit être chaleureusement félicité, une mention toute particulière sera décernée aux deux solistes : Mme Danielle Salvignol-Nisse, titulaire des grandes orgues de la cathédrale de Saint-Lô, et M. Gérard Desmoullins, hautboïste de grand talent. Ces deux excellents musiciens sont professeurs au Conservatoire municipal agréé, c'est dire la valeur de l'enseignement dispensé dans cet établissement.

Quant à M. Koch, il confirma ses très grandes qualités qui font de lui un chef d'orchestre remarquable. A lui va la reconnaissance des nombreux amateurs de bonne musique qui ont assisté à ce concert dont le propre, comme disait La Bruyère, a été « de tenir les esprits et les oreilles dans un égal enchantement ».

REMILLY-SUR-LOZON

Le dimanche 17 décembre fera date dans les annales de la société musicale. Après la messe en musique célébrée par l'abbé Girard qui fit l'éloge des musiciens et au cours de laquelle la fanfare « L'Union Vanrière », présenta la « Marche des Ruines d'Athènes », offertoire de Migette, « Harmonie des Anges » de Migette, et la « Marche Solennelle » de Bajus, se rendit au monument du souvenir au pied duquel Henri Moulin, petit-fils du maire, déposa une magnifique gerbe de fleurs quand retentit la sonnerie « Aux Morts ».

Au banquet, M. Lehodey, président, évoqua la carrière du chef André Hue et du sous-chef René Laurent, qui, depuis plus de cinquante ans, assurent la bonne marche de notre société et allaient recevoir la médaille des Vétérans.

« Au fur et à mesure des années de travail, se forge entre eux, dit-il, une amitié nouvelle, plus profonde et mieux raisonnée ; de cette amitié sortira le plus grand bien, je veux dire la fraternité de deux hommes, qui, dans notre société musicale, sont les mieux faits pour s'accorder, s'estimer et s'aimer. Quelles qu'aient été l'origine, la profession, l'opinion de nos chef et sous-chef, ils ont répondu à un seul et même appel, qui était l'appel du devoir ; ils ont servi une seule et même cause, la cause de la musique ».

Puis ce fut le concert gratuit dans l'église chauffée : « Godefroy de Bouillon » de Blegier ; « Kermesse au Bois » de Tilliard ; « Légende du Moulin » de Delbecq ; l'intermezzo de « Cavalleria Rusticana » ; Kaema de Delchevalerie, et l'Allegro « Vallance » d'Arnoux.

Au milieu d'une assistance nombreuse, le programme devait laisser le public sous le charme et l'admiration. Il ne serait pas juste de préférer une participation à une autre, tellement la sélection s'avérait de qualité, dans sa totalité.

A l'entracte, M. Lepulissant, délégué de la Fédération Musicale de Normandie, exalta les jeunes à suivre des cours de solfège et, au besoin, à se rendre, en groupe, à l'école de musique de Saint-Lô. Puis, il remit les récompenses suivantes, tant il est vrai que les félicitations, même écrites, ne peuvent remplacer le signe visible d'une décoration : la médaille de bronze de la Fédération Musicale de Normandie à M. Michel Campain ; la médaille de bronze de la C.M.F. à MM. René Hue, Daniel Moulin, André Levillain, Albert Lehodey, président ; la médaille d'or de la C.M.F. à MM. René Laurent et Pierre Lefoujour ; la médaille de vétéran à MM. André Hue et René Laurent.

Après le concert, on s'abla le champagne. Mais une surprise attendait nos vétérans : deux services à liqueur en terre cuite, offerts par tous les membres de la société, rejoignent le cœur de nos chef et sous-chef ; cadeaux qui symboliseront pour eux toute une vie d'entente parfaite.

Que les exécutants soient tous remerciés et félicités pour cette fête de la Sainte-Cécile, vécue dans une excellente ambiance et sous un soleil magnifique.

FLERS

L'Harmonie municipale de Flers a célébré la Sainte-Cécile le dimanche 3 décembre. Ce fut d'abord la messe en musique où la formation fit entendre : « Marche Solennelle » de Haendel ; « Andante de la 4ème Sonate pour orgue » de Mendelssohn ; « Largo etto » de Haendel ; « Choral en forme de fugue » de Grétry.

A 17 h., salle de la « Petite A », les cinquante musiciens se retrouvèrent sous la bague de leur chef Guy Decavel pour exécuter un programme complexe et varié : « Le Bui de Béatrice d'Esté » de Reynaldo Hahn ; « 1ère Suite d'orchestre de l'Arlesienne » de Bizet ; « La Symphonie des Jouets » de Leopold Mozart. Après un court entracte, ce fut : « Cincinnati » de James Cober ; « Concerto pour un Eté » de Morisod (soliste R. Bordoni) et, pour terminer, une sélection sur l'Opérette américaine, de Kern, « Show-Boat ».

Pourquoi, depuis le départ de M. Ben, ne présente-t-on plus d'élevés aux épreuves fédérales ? Serait-ce trop difficile ?

L'AIGLE

Avec la société symphonique, très beau concert avec le programme varié et éclectique ci-après :

« Marche Cortège », Giro Urbini ; « Ouverture de la Pie voleuse », Rossini ; « Concerto pour deux trompettes », Saint-Preux ; « Danses Espagnoles », Moskowski ; « Ballet Egyptien », Lugini ; « Bojéro » (violon solo et orchestre) Ch. Dancla ; Mazurka du « Ballet de Coppélia » Léo Delibes ; « Valse n° 1 », F. Chopin, par les élèves de Mlle A.-M. Camberlin ; « Ballet de Faust », danse antique, variation de Cléopâtre, Ch. Gounod, par Mlle Anne-Marie Camberlin ; Sélection sur le « Petit Duc », Ch. Lecocq ; « Berceuse de Jocelyn (violin, violoncelle et orchestre) B. Godard ; « Les deux aveugles » (pochade) Offenbach ; « Marche d'Aïda », G. Verdi.

Solistes : Mme Fouché, Mme Plessis, MM. Philippou, Crépon, Hubert, Louis et Dugué ; chefs d'orchestres : MM. Angot et Ouvrier.

SÉES

Avec leur habituel brio, musique municipale et école d'accordéon, sous la direction de leur chef dynamique J.-P. Bressan, nous ont offert, à l'occasion de la Sainte-Cécile, leur concert d'automne dans la salle du foyer municipal. M. Mallet, président de la musique municipale, après avoir remercié les personnalités présentes et le public, présenta quelques excuses.

Il remercia la population saignenne du bon accueil réservé aux cartes qui lui ont été présentées, ce qui a largement aidé à l'achat de l'accordéon électronique, inauguré du reste, ce jour, dont l'appoint musical incontestable permettra à l'école d'accordéon d'accéder à des concours de catégorie supérieure.

L'harmonie ouvrit le concert avec une vibrante « Marche solennelle » de Haendel. Puis, ce fut le « Prélude en ut » de Curt Mahr, par l'école d'accordéon, qui, au cours du concert, nous fit entendre deux solistes, Brigitte Roinel et Philippe Gaillard, et charma ses oreilles de son triomphal « Hymne à la jeunesse », prouvant que l'accordéon peut être autre chose que « Cette reine des guinguettes au bord de l'eau ».

Parmi la quinzaine de morceaux présentés, on ne peut oublier, exécutés par l'Harmonie, la foude « Berceuse » de Schubert, ce bohème insouciant et généreux qui griffonnait dans la fumée des tavernes, une musique déclinant comme un flot de poésie et le tambourin de Rameau, ce théoricien de la musique, qui n'a vécu que pour et par la musique. L'harmonie terminait la première partie par la « Marche triomphale » de Lull, si bien rythmée et majestueuse comme le chateau de Versailles, où il vécut si souvent.

Plusieurs morceaux ont été magistralement interprétés en commun :

Cavalleria Rusticana, de Mascagni, où Sylvie Lecocq tenait l'accordéon électronique solo ; Hava Naguila, de Danoff, etc.

Le concert se terminait par un brillant arrangement sur « Jérico » au cours duquel René Louvel, trompettiste solo donna la mesure de son talent. Ce morceau fut tellement applaudi que, de bonne grâce, les musiciens le recommencèrent.

ST-PIERRE-LES-ELBEUF

Il y a plus de cent ans que le premier orphéon de Saint-Pierre-les-Elbeuf étonnait, déjà, quelque notabilité en chantant « La Nuit », de Rameau, un soir d'été, en pleine nature...

Depuis, l'Orphéon, devenu mixte au fil des ans, a eu le temps de célébrer 105 fois Sainte-Cécile et de poursuivre, c'est évident, une tâche toujours difficile.

Dimanche, dans l'église de Saint-Pierre-de-Lierroult, une église de village, Jacques Chauvin a dirigé — et parfois des choristes aussi — un programme musical composé d'œuvres qui convenaient fort bien à ce sanctuaire. Mais cette musique, que chantaient des jeunes et des moins jeunes, des moins de dix ans et un plus de 85 ans, semblait aussi convenir aux méditations de ceux qui auraient pu, athées ou débauchés, se trouver par hasard, sous cette nef villageoise.

Il s'agissait non plus tellement d'un rite annuel, d'une habitude sclérosée, d'un rendez-vous comme tant d'autres. Mais d'une heure de paix et de réflexions, d'une heure de musique faite pour le plaisir, sans contrainte, sans effets spectaculaires, sans vanité.

Le soleil brillait au dehors, illuminant une journée d'automne irradiante, irradiant à son tour la foule fervente. Au cours de l'office célébré par l'abbé Sanson, on entendit ainsi des œuvres de J.-S. Bach, de Sala, de Fau, de Dazin, un extrait de la messe en français de Pagot, et un hymne d'Odette Vercurryse, qui anime, ailleurs, une semblable chorale ; « Allez sur les places », une musique de foi d'une étonnante efficacité.

C'était la fête. Une fête du cœur, une fête de l'intimité aussi. La fête des musiciens honorant Sainte-Cécile, la fête des paroissiens renouvelant certes une habitude automnale, découvrant aussi une communion.

Après l'office, un amical vin d'honneur a réuni chanteurs et amis à la salle des fêtes de la commune. A cette occasion, M. Lapeix, président de l'Orphéon, et M. Porée, maître de Saint-Pierre, ont distribué quelques médailles musicales ; celles des vétérans de la C.M.F. à M. Hobeix, âgé de 85 ans, qui totalise 68 ans de présence ; celles de la Fédération à Mlle Grimois, 35 ans de présence ; J. Chanois, 20 ans, directeur depuis 1963 (successeur de la regrettée Mme Milet, dont le souvenir reste présent au cœur des Orphéonistes) ; Mme Lapeix, 15 ans de présence, professeur depuis 6 ans.

OISE

L'Harmonie Municipale de Thourotte a fêté joyeusement Sainte-Cécile

Les musiciens de l'Harmonie municipale de Thourotte honorent dignement leur sainte patronne. Cette journée de fête débuta par la brillante participation de l'Harmonie à l'office religieux qui était célébré à l'intention de ses musiciens.

Au cours de la messe et devant une assistance très nombreuse l'Harmonie, placée sous la direction de Monsieur Choron, sous-directeur, qui remplaçait le directeur, Monsieur Morel, qui, souffrant, ne pouvait à son grand regret être avec ses musiciens, interpréta : « Réquiem d'Hiver » andante ; « La Marche religieuse » de Glück, et un extrait de la « Flûte enchantée » de Mozart.

Après la cérémonie religieuse et malgré la bourrasque de neige, les musiciens se rendirent en défilé au monument aux morts où le président Rochet déposa une gerbe aux couleurs de la société. Après les sonneries d'usage et « La Marseillaise », l'Harmonie défila dans les rues de la ville, sans oublier de passer devant la demeure de leur dévoué directeur pour se retrouver à l'hôtel-de-ville.

C'est devant une salle comble qu'eut lieu la remise de récompenses. Monsieur Jean Neumann, président de la Fédération Musicale de l'Oise, qui était arrivé dès le matin, eut la joie de féliciter les élèves de l'école de musique et de remettre à vingt-six d'entre eux le diplôme des examens fédéraux qu'ils ont passés avec succès.

Puis, après les avoir encouragés à poursuivre leur instruction musicale, il félicita les parents, Monsieur Amédée Bouquerel, conseiller général et sénateur de l'Oise, qui avait honoré de sa présence cette manifestation, remit à MM. Bernard Lemoine et Irénée Jorand la médaille gouvernementale des Sociétés Musicales de France. Et c'est par un vin d'honneur que se clôtura cette manifestation en l'hôtel-de-ville.

Puis vint l'heure de se retrouver au restaurant de « La Boule d'Or » pour le traditionnel banquet. Plus de 110 convives dégustèrent l'excellent menu préparé à cette occasion. A la table d'honneur, on remarquait MM. Bouquerel, sénateur ; Nestor, député ; Neumann, président de la Fédération ; Bouillon, maire, et Rochet, président de l'Harmonie.

Après le dessert, vint le moment des discours. Le président Rochet remercia tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée et remercia le président Neumann d'avoir bien voulu honorer cette

Tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT

Adressez-vous à un SPECIALISTE

UNIFORMES COIFFURES CHEMISES

MAJORETTES

S.A. DENIAU-PIQUET

30, rue de Lisbonne - PARIS-8^e
522-34-00

Sainte Cécile de sa présence, ainsi que les parlementaires et le maire, malgré son état de santé.

Il félicita également tous les musiciens pour le travail accompli tout au long de l'année 1972 au cours de laquelle 28 sorties ont été effectuées.

Monsieur Frazier, le dynamique secrétaire de la société, se faisant l'interprète de Monsieur Morel, adressa en son nom une mention toute particulière à Monsieur Neumann pour son dévouement et son attachement aux sociétés musicales du département. Il félicita les musiciens pour leur persévérance qui a permis de très bons résultats.

L'Harmonie Municipale de Thourotte

Après que le maire eut adressé des paroles aimables envers chacun et assuré à l'harmonie son soutien, la parole fut donnée au président Neumann.

Le président fédéral, après avoir félicité les musiciens pour leur tenue et les très belles interprétations musicales du matin, fit un très large exposé sur l'éducation musicale qui devrait être faite à l'école et cela dès le plus jeune âge. Seule façon, dit-il, de sensibiliser les enfants et de leur donner par la musique une éducation culturelle bénéfique, qui permettra ainsi aux sociétés de recruter et, par la même, de donner à de nombreux jeunes, qui bien souvent ne connaissent que le désœuvrement, l'occasion de trouver dans ce bel art la possibilité de se distraire d'une façon saine et utile en faisant partie d'une société de musique.

Le président Neumann profita de la présence de parlementaires pour souhaiter que son vœu, qui est celui de toutes les fédérations, trouve auprès d'eux un écho favorable et une collaboration fructueuse. Pour clore, il porta un toast à l'Harmonie de Thourotte et à la musique amateur populaire.

MM. Bouqueret et Nesler, respectivement sénateur et député de l'Oise, adressèrent leurs félicitations au président Neumann dont ils partageaient entièrement les idées qu'il avait sur l'enseignement musical à l'école et lui assurèrent leur soutien le plus complet.

Après quoi, place fut donnée à la chansonnade et aux contes d'histoires et c'est dans la joie et l'amitié que se termina cette belle Sainte-Cécile.

La Fanfare de Pont-Sainte-Maxence a fêté Sainte-Cécile

C'est par un impeccable défilé, qui s'était formé à la salle de répétitions, que les musiciens de la Fanfare municipale de Pont-Sainte-Maxence, avec à sa tête son dynamique directeur M. Adolphe Ponthieu, ont débuté cette belle journée de fête.

Le se rendirent en premier au cinétière où se trouve le monument aux morts pour rendre hommage à leurs disparus. M. Neumann, président de la F.M.O., y déposa la gerbe de la société. Après les sonneries d'usage et une vibrante « Marsillaise », le cortège se reforma pour se rendre à l'église. Au cours de l'office religieux, la Fanfare interpréta plusieurs morceaux religieux. Leur exécution démontra la haute valeur musicale de cette formation.

Après la messe, la Fanfare parcourut plusieurs allées de la cité pour se rendre à l'hôtel-de-ville où les attendaient le maire entouré des membres du Conseil municipal et diverses personnalités. Dans la grande salle de ce bel hôtel-de-ville, eut lieu la remise des récompenses.

M. Neumann eut l'honneur de remettre à la Fanfare son nouvel étendard qui avait été offert par Mines Rondeau et Roussard-Vibert, adjointes au maire.

Le Docteur Bourdeau, maire, au cours de son allocution, félicita tous les musiciens pour leur tenue et les très bonnes interprétations musicales dont ils ont fait preuve au cours des nombreuses manifestations auxquelles ils ont participé. Et c'est par un vin d'honneur que se termina cette cérémonie de l'hôtel-de-ville.

Puis c'est dans la splendide salle de musique, merveilleusement décorée, que se retrouvèrent les quelque 120 convives pour le traditionnel banquet. A la table d'honneur, on remarquait : MM. Neumann, président de la fédération ; Bourdeau, maire ; Miles Rondeau, Roussard-Vibert, adjointes ; MM. Ponthieu, directeur ; Seguin, président de la Fanfare, et Lenz, secrétaire.

Après l'excellent repas, vint le moment des discours. Le président Neumann, avec beaucoup d'à-propos, ne cacha pas sa grande satisfaction de se trouver au milieu des musiciens de la Fanfare de Pont qui défendent si bien ce bel art qu'est la musique.

Il félicita et remercia le maire et son Conseil municipal pour les efforts permanents faits en vue de la société de musique de leur ville qui a porté haut, au-delà du département, les couleurs de Pont-Sainte-Maxence et, par voie de conséquence,

ORLÉANAIS-BERRY

ROMORANTIN

Mariages

Nous avons eu le plaisir d'apprendre le mariage de Jean-Claude Nouvelet, sympathique musicien de l'Union Musicale de Romorantin, célébré le 27 mai 1972.

Jean-Claude Nouvelet ainsi que sa dame, Cécile Puzenat, participèrent à l'organisation et comme moniteur et monitrice au stage musical de vacances de Royan depuis son origine.

Leur gentillesse fait que de nombreux amis étaient présents à leur messe de mariage.

En l'église de Romorantin un programme musical choisi fut exécuté : Le quatuor de trompettes Berlioz de Tours interpréta à l'entrée, Trompettes Volontaires, un ensemble de Madrigaux ; Ricercal del Cestuo Tuono (Gabrielli) et Après de Toi (Bach).

A l'orgue : Prière à Notre-Dame (Boëllman) ; Méditation (Louis Vierne) ; le 1er mouvement de la Suite Gothique (Boëllman) ; Sœur Monique (Couperin) ; Toccata de la 5ème Symphonie (Ch. Vidor).

L'Union Musicale interpréta : Judex (Gounod) et à la sortie, Si tous les Gars du Monde, de Radetsky. La FMOB renouvela à M. et Mme Jean-Claude Nouvelet ses félicitations et ses meilleurs vœux de bonheur.

ORLEANS

Autre union dans la famille musicale, où Claude Barberon, trombone à la Société Musicale de Saint-Jean-de-Braye, membre du bureau de la FMOB, a épousé le 26 juin, en l'église Saint-Paterne d'Orléans, Mlle Jacqueline Harang.

Au cours de la cérémonie religieuse à laquelle assistaient de nombreuses personnalités du monde musical et de nombreux amis des mariés, la Société Musicale de Saint-Jean-de-Braye, dirigée par M. F. Petit, interpréta diverses œuvres de son répertoire en alternance avec Mme Marie-Louise, violon, professeur au Conservatoire d'Orléans ; M. François Harang, prix de Conservatoire de violon alto, et Mlle Françoise Petit à la flûte, qu'accompagnait à l'orgue M. Albert Tartarin, professeur de musique au Lycée Pothier.

A l'intention particulière du marié, M. Camille Verdier, de l'ensemble Ars Nova, professeur de trombone au Conservatoire d'Orléans, se produisit en soliste, accompagné par la Société Musicale de Saint-Jean-de-Braye, ainsi qu'au sein du Quatuor de trombone de Conservatoire. La FMOB renouvela à M. et Mme Barberon, ses félicitations et ses vœux de bonheur.

BOURGES

S. A. M. P.

Activités des sociétés

Fondée en 1932, la Société Amicale de Musique Populaire de Bourges vient de célébrer son 40ème anniversaire en organisant une série de manifestations destinées non seulement à marquer cet événement, mais aussi à promouvoir une action de rénovation de la musique populaire à Bourges et dans la région.

Plusieurs auditions publiques ont déjà été données tant au kiosque du Jardin de l'Hôtel de Ville de Bourges que sur le podium du Parc des Expositions à l'occasion de l'inauguration de la Foire du Centre. D'autres concerts sont prévus dans certaines autres communes où les animateurs des sociétés fédérées en ont préparé l'accueil et l'organisation matérielle.

En outre, la SAMP (50 exécutants) s'est produite au grand théâtre de la Maison de la Culture de Bourges où, le vendredi 26 mai, elle a donné son grand concert de gala avec le concours du Trio d'Anches de Paris, sous la direction de M. Jean Millet, directeur de la société depuis 1932 et par ailleurs vice-président de la Fédération Musicale de l'Orléanais et du Berry.

Cette soirée a obtenu un très gros succès auprès de la population bourgeoise et de la foule des invités qui se pressaient sur les gradins de

cette magnifique salle d'audition mise à la disposition des organisateurs par la municipalité et le conseil d'administration de la Maison de la Culture.

Elle était présidée par M. Raymond Rudler, préfet du Cher, qui était accompagné de M. Alfred Depege, maire adjoint de Bourges et président du CA de la Maison de la Culture ; M. Jules Semler-Colleury, président de la Confédération Musicale de France et ancien chef de musique du 95ème Régiment d'Infanterie en garnison à Bourges avant la guerre 39-45 ; M. René Cornichon, président de la Fédération Musicale de l'Orléanais et du Berry ; M. Pierre Vigneron, directeur de l'École Nationale de Musique de Bourges, et de nombreuses autres personnalités du monde musical du Cher.

Présenté par M. Maurice Meunier, l'un des vice-présidents de la SAMP, l'orchestre a successivement exécuté au cours de la 1ère partie du programme, la Marche Militaire de la Suite Algérienne de Saint-Saëns, l'Ouverture de Phédre de Massenet, Antar de Rimsky-Korsakoff et la célèbre Marche Italienne de concert Florentiner, Marches de J.-C. Fucik, cependant que le Trio d'Anches de Paris, composé de MM. Pierre Pierlot, hautboïste ; André Boutard, clarinetiste et Paul Hongne, bassoniste, a interprété avec beaucoup de délicatesse, le Divertissement de Mozart.

Après l'entracte qui a permis au président fondateur de la SAMP M. René Ménard, de rappeler, non sans émotion, dans quelles conditions la société avait été créée en 1932 et souligner les progrès accomplis par les exécutants au cours de ces quarante années consacrées à la diffusion de la musique populaire (allo-cution en vers, très applaudie) l'Harmonie sampliste aborda la seconde partie en jouant la Berichonne, allegro de Paul Wachs.

Les spectateurs eurent alors le plaisir d'entendre le Premier Concerto pour clarinette de Weber, au cours duquel M. André Boutard, soliste de l'orchestre de l'Opéra-Comique, enthousiasma l'auditoire et reçut une très chaleureuse ovation.

La Marche de Paris de Popy, précédait une deuxième audition du Trio d'Anches de Paris qui interpréta avec brio le Trio de Jacques Ibert et qui fut acclamé par les applaudissements d'une salle conquise par la technique et la virtuosité des artistes.

La soirée se termina par Music of the Four Winds (Musique aux quatre Vents) production originale de Roger-Roger dont les quatre numéros : Scenic Railway, Intermezzo, Adieu Shanghai et Chère Anchoë Cautieuse, donnèrent l'occasion à la SAMP de conclure dans une ambiance qui fait honneur à la ville de Bourges et à notre Fédération Musicale.

Nous nous devons de féliciter chaleureusement les animateurs de la Société Amicale de Musique de Bourges et leur directeur M. Jean Millet qui, par leur volonté, leur persévérance et bien sûr leur travail assidu, de nous avoir permis d'assister à une représentation de qualité et de haute tenue, à laquelle plusieurs musiciens de sociétés locales avaient tenu à participer sur les rangs, à la réussite de ce mémorable concert du 40ème anniversaire.

La SAMP poursuivra son action de propagande en faveur de la musique populaire au cours de la saison, avec ses propres effectifs parmi lesquels de nombreux jeunes musiciens, et terminera l'année à l'occasion de la fête de Sainte-Cécile, le 19 novembre prochain, manifestation dont le programme est actuellement à l'étude, non seulement sur les pupitres, mais aussi dans les rangs de la grande famille sampliste.

VENDOME

Une soirée musicale d'une exceptionnelle qualité.

Les Vendômois qui, le 13 mai, ont fait le déplacement du Palais des Fêtes, se sont fort justement montrés ravis. Il faut reconnaître qu'ils ont assisté à un concert d'une rare qualité, grâce à la musique militaire de la XIIIème région certes, mais grâce surtout à son ensemble à cordes.

Six violons, trois violoncelles, une contrebasse servis par des « premiers

pris » du Conservatoire de Paris et un chef talentueux, le capitaine Vozzi, nous ont donné l'occasion d'applaudir des œuvres de choix, exécutées avec une maîtrise absolument parfaite.

Heureux ceux qui disposent d'une telle phalange. Heureux musiciens dirigés par un tel chef. Malheureux musiciens et mélomanes (ou se croyant tels) qui n'ont pas compris que le Comité des « Huit Jours » leur proposait de passer une soirée comme on n'a que trop rarement l'occasion d'en vivre en notre cité. C'était sans aucune exagération, un ravissement. Même ceux qui étaient venus surtout pour écouter une musique militaire avec ce qu'elle représente pas redoublés et marches exécutés sur un rythme martial, et qui ne croyaient pas aimer la grande musique ont été charmés et conquis.

La soirée a fait un heureux : M. Eric Moutier à qui le capitaine Vozzi a laissé le soin de diriger l'Orchestre symphonique pour la « Petite musique de nuit ». Le chef de l'Harmonie Municipale, se retrouvant vraiment dans son élément, a fait une étincelante démonstration de ses qualités. Il devait également diriger trois morceaux de l'Harmonie Municipale, puis trois autres, groupant les deux Harmonies avant que le capitaine Vozzi ne reprenne la baguette pour faire jouer, devant les spectateurs debout « La Marseillaise ».

Mais un autre volet nous a été présenté par la musique militaire, outre trois pièces dirigées par le sous-chef avec le chef : le groupe choral.

Dans ce domaine également, les militaires nous ont révélé une facette supplémentaire de leur talent. Sous la direction de M. Surand, professeur de français, directeur également de la Chorale Universitaire de Tours, les choristes ont chanté des œuvres de la Renaissance, des folklores norvégien et allemand. Maîtrise, pureté, sens des nuances ; on aurait cherché en vain le moindre défaut.

PROGRAMME

PREMIERE PARTIE

1) Début du concert à 21 h. précises avec l'Harmonie de Vendôme : a) Vieux Camarade ; b) La Belle Andorane ; c) Trompette de Gloire.

2) Musique de la 13ème Division Militaire : a) Le Grand Réveil ; b) Marche d'Athlète ; c) Canon de Pachebel ; d) La Chorale ; e) Nocturne numéro 4 de Mozart ; f) Chorale de Bach (extrait de la Passion selon Saint Jean) ; d) La Houzarde.

DEUXIEME PARTIE

4) L'Orchestre à Cordes : a) Marche du Maréchal de Saxe ; b) Concerto en la majeur de Bach (violoncelle solo, Alain Fleury) ; c) Concerto pour deux violons en ré mineur de J.-S. Bach ; d) Jeme Concerto Brandebourgeois.

5) L'ensemble : Harmonie de Vendôme + Musique 13ème DM : a) Hymne et Marche de l'Infanterie de Marine ; b) España (direction M. Moutier) ; c) Marche Consulaire ; d) La Marseillaise.

PATAY

Compte rendu des festivités du 16 avril 1972

Au lendemain des festivités organisées par notre Fanfare, nous avons pu constater une fois de plus le succès remporté par les organisateurs pour la brillante mise au point de ces deux jours de fête musicale des 15 et 16 avril dernier.

Le samedi soir, ouverture des festivités par le concert annuel de la Fanfare, sous la présidence de M. le maire de Patay qui accueille les membres de la Fédération Musicale Orléanaise-Berry, en particulier M. H. Petit, le trésorier, et des directeurs de Sociétés Musicales des environs, parmi lesquels nous remarquons M. Barue, chef de l'Harmonie d'Ingré. La Fanfare de Patay, 62 exécutants, batterie comprise, donne un concert très apprécié des auditeurs dont programme ci-dessous :

Michel Strogoff, de M. Millet ; American Panorama, de Darling ; Arena de Verona, de Darling ; Dans les rues d'Antibes, de S. Beckett ; La Marche des Tirailleurs, Le Mont Cassin, de G. Beson et L. Debeq ; Le Joyeux Forgeron, de V. Peter ; Violettes Impériales, de L. Debeq ; Junloren-Mars, de J. Wichers ; Impérial, de K.-L. King ; La Marche de la Garde Consulaire à Marengo.

A l'entracte nous avons pu applaudir également les 30 jeunes élèves instrumentistes de la Fanfare, dans l'ave Verum de Mozart et la Marche des Enfants de Troupe. Nous tenons à signaler que les cours de solfège et des différents instruments sont fréquentés par 80 élèves, pour les uns dont la pratique des instruments est enseignée par M. Menissier, chef de musique, pour les autres, les cours de solfège et de saxo-alto par Mlle Michèle Leroy.

Egalement lors de ce concert, M. Henri Petit, membre de la FMOB et M. le maire de Patay, remettent des décorations à une vingtaine de musiciens, du diplôme de la FMOB pour 10 années de service aux médailles pour 50 et 60 ans de musique de la C.M.F. avec Etoile fédérale pour certains.

Le dimanche 16 avril, à 10 h. 30, réception de la Batterie Fanfare de la Garde Républicaine de Paris sous la direction de l'adjudant-chef Giraud, qui ouvre les festivités de cette journée par un dépôt de gerbe au monument aux morts à la mémoire des musiciens disparus ; ensuite à 11 h. 15, accueil des majorettes musiciennes de Vichy.

A 12 h., déjeuner ; hôtebergement d'une partie des Gardes Républicains et des Majorettes de Vichy chez l'habitant ; pour ceux qui restent, déjeuner pris en commun à la base aérienne de Brie qui fera toujours un plaisir de nous rendre service lors de l'organisation de nos différents rassemblements musicaux. Un très grand merci.



L'après-midi dans le centre ville, à partir de 14 h. nous accueillons grand nombre d'invités, en particulier MM. les parlementaires, les membres de la FMOB, etc. qui prennent place aux premiers rangs de l'assistance, devant un podium de 150 m² très bien aménagé. Sur ce podium devant plus de 1.600 personnes, nous verrons évoluer les sympathiques Majorottes de Pouilly-sur-Loire, qui sont très remarquées dans leurs évolutions; suivront les Majorottes musicales de Vichy qui présenteront des tableaux et des danses des plus appréciés.

A 16 h. 30, le clou des festivités arrive la Batterie-Fanfare de la Garde, qui est très applaudie et qui, pendant une heure, va nous faire goûter un programme musical qui recueillera les ovations de la foule: Les Joyeux Cadets, de A. Giraud; Hymne Olympique, de S. Samard; Monsieur de La Fayette, de S. Laurent; Rimbaldello, Boogie-Vogie, de L. Abel; Batteries Napoléoniennes, Cornet Carillon, de R. Binge; Brazil de A. Barroso; Majorettes March, de R. Bourdieu; Marche des Barons, de F. de Fergeot.

Cette journée se terminera par un vin d'honneur offert par la Fanfare, en la salle des fêtes de Patay, où M. le maire remerciera tous les officiels et bien entendu les sociétés participantes et les organisateurs.

SAINT-JEAN-DE-BRAYE
L'École de musique n'a jamais été aussi florissante et l'Harmonie témoigne de la plus grande vitalité. Rendons-en hommage aux musiciens jeunes et anciens de la commune, et surtout à leur chef M. Félicien Petit, dont l'autorité et la compétence n'ont d'égaux que le dynamisme, ainsi qu'aux professeurs M. et Mme Raffard et aux répétiteurs, MM. Daniel Meret, Claude Barberon, Guy Barberon et Daniel Quéard, dont l'enseignement se révèle efficace.

L'annuelle audition d'élèves, à la salle des fêtes, a été une nouvelle fois une démonstration bien convaincante de cette prospérité. Le public, très nombreux, a passé une agréable soirée et n'a pas ménagé ses encouragements chaleureux aux jeunes chanteurs et instrumentistes dont les qualités s'épanouissent d'année en année. Après les chœurs des élèves des cours de solfège préparatoire, élémentaire, moyen ou supérieur ce fut le défilé des meilleurs représentants des classes de flûte, piano, accordéon, cornet, clarinette, saxophone, trombone, en solistes ou en groupes. Bref un concert varié, de bonne facture, qui se termina sur un «Rondo» de Haydn par le groupe des «Juniors».

Et puis ce fut la remise des diplômes fédéraux de solfège et d'instruments aux plus méritants par MM. Clément et Malet, secrétaires de la FMOB et par M. Joriot, maire. M. Cavoisy, vice-président de la FM avait fait précéder cette formalité officielle d'une allocution dans laquelle il ne tarit point d'éloges pour les musiciens et leurs professeurs en soulignant leurs particuliers mérites.

Après les jeunes ce fut au tour des anciens d'être à l'honneur. «Aux Jeux Olympiques», déclara M. Joseph Meret, secrétaire de la Société Musicale, on a attribué une médaille d'or pour la meilleure performance. La Confédération Musicale n'attribue qu'une médaille d'or. Mais 50 ans d'assiduité au sein d'une société n'est-elle pas une performance? Souhaitons que nous puissions tous y accéder.

Et M. Joriot remit la médaille d'honneur avec agrafe dorée pour plus de 50 ans d'activité à trois sociétaires, MM. Clotaire Foulard, Pierre Touzaud et Gaston Lalme.

Il va sans dire que M. Félicien Petit avait, d'entrée, souhaité la bienvenue aux personnalités présentes, maire, conseillers municipaux, représentants de la FMOB et au directeur de la Jeunesse et des Sports. Il en avait profité pour mettre l'accent sur la nécessité de créer des cours municipaux de musique en souhaitant une aide des pouvoirs publics, aide qui vient de connaître un commencement d'exécution grâce à l'action du bureau de la FMOB et à la compréhension du Conseil général.

La soirée s'acheva sur un concert donné par la Société Musicale dirigée par M. F. Petit.

SANCERRE

On pouvait craindre, malgré la saison d'été, déjà largement amorcée, que le temps ne fasse encore des «siennes» dimanche pour le grand concours festival annuel de l'Union des Fanfares du Centre, qui, cette année, se déroulera, tout comme il y a dix ans d'ailleurs, dans l'accueillante et agréable cité de Boulleret. Il n'en fut rien, fort heureusement, et c'est par un dimanche ensoleillé particulièrement que s'est déroulée cette très importante manifestation aux dimensions régionales, et qui rassemblait 15 sociétés du Cher, de la Nièvre, de l'Indre et du Loir-et-Cher, représentant un effectif de quelque 600 musiciens.

Le dynamique président de l'Union des Fanfares du Centre, M. Lucien Avon, avait tenu à ce que ce concours-festival 1973, connut une ampleur digne de ceux qui l'ont précédé, ne négligeant aucun effort en ce sens. Il faut dire que les très actifs dirigeants de la Fanfare «La Jeunesse Sportive de Boulleret», chargés de l'organisation technique et matérielle de cette journée, apportèrent une participation très efficace, avec le président Julien Piatoux, les vice-présidents Roland Renne et Marcel Josséran, le secrétaire général Bernard Buffet, le trésorier Henri Louat et les secrétaires et trésoriers adjoints MM. Jean Tupin et Claude Tatin. Le directeur de la Fanfare, l'ami Albert Vattain, étant bien sûr lui aussi aux «premières loges» et payant très largement de sa personne pour ce concours-festival, réunissant 250 participants.

M. Jean Millet, vice-président du Cher, représentait la FMOB dans cette manifestation.

TERNAY

La Fanfare Municipale de Ternay organisait le dimanche 9 juillet 1973 son 3ème festival de musique. Une fois de plus, l'entreprise a été couronnée de succès et une assistance très nombreuse a suivi cette fête de la musique populaire.

M. Bourgoin, maire; M. Louvenecourt, président; et M. Girault, chef de la Fanfare ont accueilli de nombreuses personnalités: MM. Latgier, sous-préfet de Vendôme; Desanlis, député; Beaupetit, conseiller général du canton de Montoire; Clément, secrétaire général de la FM OB; Chavigny, président départemental; Barrière, vice-président d'honneur de nombreux maires de communes de la région, ainsi que les présidents des sociétés participant au festival.

Le festival de haute qualité a permis d'applaudir: tour à tour les sociétés de «Soufflé» (M. Emonet, directeur); «Défilé des Bataillons» et «Avant tout, France»; Prunay (M. Lucas); «Aïsatia» et «La Pluie d'Or»; Auzouer (M. Godineau); «Myrtha» et «Violettes Impériales»; Camille (M. Chartier); «Le Soufflé au Désert» et «Les Echos du Midi»; Monthodon (M. Breton); «Scarlett» et «Au Pays Limousin»; Savigny-sur-Braye (M. Bernard); «La Dame au Cœur d'Or» et «Ouverture Provençale»; Les Herminettes (M. Riant); «Le Fil d'Ariane» et «Gyptis»; Vendôme (M. Mounier); «Georgia»; «España» et «Marche de la Garde Consulaire»; M. Guy Girault, chef de la musique de Ternay, a dirigé le morceau d'ensemble «Le Allobroges» et M. Chavigny «La Marsillaise» exécutés par 350 musiciens.

COUR-CHEVERNY

La Lyre de Cour Cheverny a organisé le dimanche 23 juillet un festival de musique groupant sept sociétés dont cinq de la Fédération Orléanaise-Berry: Selles-sur-Cher, Nogent-sur-Vernisson, Sèvres, Contres et Pruniers; une de la Sarthe, Bessé-sur-Braye; une des Charentes-Maritimes qui était accompagnée de ses majorettes. Chacune de ces sociétés partant d'un point déterminé aux entrées du pays se rendit au centre de secours de Cour-Cheverny où a municipalité offrait un vin d'honneur.

Après une courte allocution et souhaits de bienvenue du Docteur Gracau, maire de Cour-Cheverny, le défilé précédé par les majorettes de Surgères, dans un ordre impeccable, se rendit au château de Cheverny où se déroula le festival. Sur le podium placé au centre de la pièce d'eau de son parc mis gracieusement à la disposition de la Lyre par son président M. le Marquis de Vibraye. Dans ce cadre magnifique les spectateurs se déplacèrent nombreux et le public ne ménagea pas ses applaudissements à la Fanfare de Selles-sur-Cher (directeur: M. Agard); à l'Union Musicale de Nogent-sur-Vernisson (directeur M. Eglet); à l'Harmonie Municipale de Sèvres (directeur M. Bisset); à la Fanfare Municipale de Contres (directeur M. Beaumont); en fin de première partie à l'exhibition des majorettes de Surgères (capitaine Guérineau), au son de leur Batterie-Fanfare Le Réveil Aunisien (directeur M. Thebaud) et à l'audition du quatuor de trompettes Berrella de Tours, qui avait prêté son concours pour la circonstance et dont un de ses membres, Jean Sommién, a fait ses débuts à la Lyre de Cour-Cheverny, et après un extracte de vingt minutes à l'Espérance de Pruniers (directeur M. Manchot); à l'Avenir Besséen (directeur M. Blanchard) et pour finir à une magnifique parade des majorettes de Surgères, toujours entraînées par le Réveil Aunisien. Le morceau d'ensemble, un pas redoublé «Honneur à la Musique» d'Alfred Saguez, suivi de «La Marsillaise» furent dirigés par M. Château, directeur de la Lyre de Cour-Cheverny.

L'organisation fut parfaite et le soleil, assez rare cette année, donna une note de galeté en supplément au programme.

Devant ce succès, la Lyre de Cour-Cheverny envisage pour l'avenir l'organisation d'un nouveau festival qui sera certes bien accueilli par les fervents de la musique.

SEINE-ET-MARNE

COULOMMIERS

L'église Saint-Denis-Sainte-Foy accueillait ce dimanche 19 novembre dernier, les quelque soixante-dix musiciens tambours et clairons de l'Harmonie municipale de Coulommiers, qui, sous la baguette de leur directeur, M. Chalumeau, étaient venus honorer leur patronne sainte Cécile au cours de l'Office de 11 heures.

De nombreuses personnalités avaient tenu à marquer leur sympathie à nos musiciens, au premier rang desquelles nous avons remarqué la présence de M. Bertrand Flornoy, député-maire, conseiller général du chef de bataillon Galtier, commandant d'armes; du capitaine de gendarmerie Le Thomas, du capitaine Lecote, de MM. Burin, président d'honneur; Margain, président actif; Mme André Chalumeau, secrétaire générale de la Fédération de Seine-et-Marne; M. Villeneuve, maire-adjoint; du brigadier-chef Defay, représentant le commissaire Fradin; Janvier, président du Comité des fêtes; Guadet, président du S.I.; Allègre, pré-

sident des A.C.; Gullvert, président des Anciens P.G.

L'office célébré par M. l'abbé Souffland, débuta après l'exécution du «Te Deum» de Marc-Antoine Charpentier. Succédant à la lecture des Evangiles, l'Harmonie faisait entendre l'Ave Maria de Schubert, à l'Offertoire; l'Hymne à la nuit, de Rameau; la Batterie sonnait «Aux Champs» pendant l'élévation, des extraits de la «Petite Suite» de Filleul, accompagnant les rites de la Communion, enfin, les éclatantes sonneries de «Trumpet Voluntary», de Purcell, marquant la fin de cette messe suivie par une foule de fidèles difficilement contenue dans l'église.

Traditionnellement, et malgré pluie et neige, l'Harmonie allait ensuite prendre la tête d'un défilé à travers les principales artères de la ville, après un court arrêt à la cité paroissiale où un vin d'honneur était servi, le cortège se rendait au Théâtre municipal où tout le monde se retrouvait afin de célébrer Sainte-Cécile d'une façon plus paillenne, c'est-à-dire que chacun allait savourer l'excellent menu préparé par M. Sachot, traiteur à Melun.

Au tour de la table d'honneur, nous allions retrouver les personnalités déjà citées accompagnées, pour la plupart, de leur épouse, M. le chanoine Barthel s'était également joint aux invités.

La fin des agapes allait voir sonner l'heure de discours, qui, comme le fit plaisamment remarquer M. Margain, président de l'Harmonie, «sont un peu comme les impôts, on les subit parce qu'ils sont nécessaires et qu'on ne peut les éviter...»

Dans un bref tour d'horizon, M. Margain devait rappeler les événements heureux ou malheureux qui ont jalonné l'année écoulée.

Rendant hommage à l'assiduité des musiciens aux répétitions et services ainsi qu'au dévouement du directeur André Chalumeau, à celui de Mme Chalumeau qui joint aux fonctions de secrétaire de l'Harmonie celles de secrétaire générale de la Fédération de S.-et-M., le président se devait d'ajouter une mention toute particulière à M. Raymond Crouzart, doyen d'âge, vice-président de la société et toujours présent au pupitre de cornets.

M. Flornoy, député-maire, devait à son tour, rendre hommage à l'excellent travail des musiciens qui place l'Harmonie parmi les sociétés les plus en vue du département. Quant à l'école de musique, si ardemment souhaitée, M. Flornoy, tout en considérant qu'il voulait en réaliser la création, le plus rapidement possible, ne pouvait être considéré comme prioritaire, compte tenu des impératifs budgétaires nécessaires à l'expansion de la ville.

M. Chalumeau, directeur et vice-président de la Fédération musicale de Seine-et-Marne, représentant M. Fievet, président, appela ensuite quelques musiciens devant M. Flornoy qui leur remettait les médailles et diplômes décernés par la Confédération Musicale de France: Médaille d'argent, pour 21 ans de services; Jean-Pierre Chalumeau, Bernard Chéreau, Claude Gohin; pour 23 ans de services: Gabriel Brion.

Médaille d'argent, pour 36 ans de services: Henri Kleszcz.
Médaille d'or, pour 49 ans de services: Robert Sourdets.

Médaille des vétérans, pour 43 ans de services: Pierre Ughetto.

Place était enfin laissée à la danse, jeunes et anciens s'en donnèrent à cœur joie, rivalisant d'entrain, de joie et d'harmonie, mettant fin à une journée féconde et bien remplie.

A. C.

SUD-EST

ANNECY

Sainte-Cécile à l'Harmonie Municipale

Pour la 9ème fois, et avec un succès dont témoignait la foule qui, envahissant la cathédrale Saint-Pierre, se pressait devant l'imposant ensemble choral (250 choristes) et instrumental (72 musiciens) qui rendait hommage à la patronne des musiciens, l'Harmonie municipale et les Chœurs paroissiaux de l'agglomération annécienne, unis dans un même enthousiasme firent le plaisir, chaleureusement exprimé, d'un auditoire particulièrement intéressé et séduit.

L'audition d'ailleurs de cet orchestre n'est plus une surprise car il reste fidèle à la qualité qui en fait son renom.

Quelle puissance et quelle plénitude, et aussi quelle perfection d'interprétation. Maîtrise et éclat, c'est ce qui ressortit de ce concert rempli à dessein de contrastes.

Bien entraînée, parfaitement dirigée par Léon Delzant, qui conduisit l'ensemble, l'Harmonie municipale sut tirer avec brio, de ses bois et de ses cuivres, les accents et les sonorités les plus divers des œuvres des grands et célèbres compositeurs classiques, et que restitue l'excellente acoustique de la Cathédrale.

L'ensemble des Chœurs, sous la direction hautement éclairée de M. l'abbé Biolley qui présentait, ainsi que M. Paul Delzant le fit pour l'orchestre, chacune des œuvres de musique sacrée, montra dans sa belle et puissante unité, le degré de perfection auquel il était parvenu dans le chant-choral, pour traduire et rendre avec maîtrise et brio la beauté de la musique sacrée, dans la composition, la forme et le style suivant l'époque, l'organe et l'inspiration.

Du chant grégorien (chœurs d'hommes) où s'expriment peut-être au mieux l'âme et le cœur, à cette adaptation de l'abbé Biolley (chœurs et harmonie) «Tout ce qui vit et qui respire» de Delehedde, en passant par la noblesse d'expression de Haendel (chœurs et harmonie), la majesté de Vittoria et cet admirable chant liturgique russe de Stroukine, l'éventail des possibilités du groupe a été largement ouvert puis l'Harmonie seule a fait entendre une œuvre de Purcell: Trumpet tune and Air, l'andante de la 5ème Symphonie de Beethoven, «En toi Seigneur, mon espérance» Choral de Bach J.-S., «Feu d'Artifice royal» d'Haendel, et de P. Yoder «Spiritual Rhapsody».

UGINE

Harmonie Municipale

«L'Echo du Mont Charvin»

Le dimanche 26 novembre, Sainte-Cécile était à l'honneur avec le premier concert d'hiver, offert par nos musiciens, au public ugiinois.

Une salle bien remplie et attentive où l'on remarquait de nombreuses personnalités (représentants de la municipalité, délégations des sociétés musicales voisines, etc.) augurait une excellente soirée.

Côté scène, un ensemble très complet, sous la direction de M. Caslain, présentait un programme aussi varié que sympathique:

«Refrain des Acéries» de Massenet. C'est sans doute en souvenir de Saint-Étienne, sa ville natale, que ce «Grand Prix de Rome» écrit cette marche entraînant, marche interprétée avec brio par nos «acéristes».

Nous retrouvons tout le romantisme lamartilien dans la «Berceuse de Jocelyn» extrait de l'opéra de B. Godard. La légèreté des «bois» crée dès l'entrée le cadre champêtre, préluce à l'air bien connu que nous retrouvons comme un leitmotiv tout au long de cette page. Les trombones en sol lancent le thème qui, repris par les saxophones, finit en un hymne vibrant, avec la voix grave des basses et barytons. Bonne interprétation où chacun donna le meilleur de lui-même.

«Tricky Trombone» de Hélyer (traduction approximative: «Trombones en goguette») est un divertissement nous venant d'Outre-Atlantique. Beaucoup de bonne volonté de notre sympathique quatuor (loin d'être en goguette) recueillit l'indulgence de l'auditoire, et de chaleureux applaudissements effacèrent la mauvaise impression d'un final défallant.

Mais revenons au classique avec Mozart, Mozart, l'enfant prodige, composa plus de six cents œuvres pendant sa si brève carrière. Inspiré par ses contacts aussi divers que variés, Mozart fit merveille dans plusieurs genres: musique dramatique, musique religieuse, musique instrumentale.

«Mithridate», opéra italien composé pendant son adolescence, était au programme de notre formation. Malgré une bonne interprétation, les difficultés techniques de cette œuvre interdirent à nos musiciens le rendu et le style du grand maître.

Une touche mélancolique avec «Design fort Autumn» de Art Dierck, compositeur américain. Œuvre plaisante, et pour l'auditeur et pour l'instrumentiste. Musique descriptive toute faite d'accords et de dissonance évoquant puissamment un cadre automnal.

«Cavalerie Légère» de Von Suppe, nous fait revivre une page de gloire militaire. Le son des cuivres clairs, les trompettes rythmant la progression de la cavalerie, le roulement sourd des batteries, amènent l'accalmie du soir pour une poignante veillée funèbre... Une nouvelle journée s'annonce, la cavalerie repart vers de nouveaux horizons... Excellente interprétation de cette œuvre populaire, où chaque pupitre assume un rôle important.

Il est à noter l'excellente prestation de notre ami H. Planté au saxophone soprano. La brillante interprétation de ce dernier morceau, valut un «bis» d'un public enthousiaste, à la grande satisfaction de tous les exécutants.

En conclusion, une excellente soirée culturelle, mais aussi une soirée exceptionnelle qui, par sa qualité, révèle une société en plein essor, qui tient à faire honneur à l'art musical populaire.

Pour clôturer ce gala, M. Albert Botta, président de l'Harmonie, et tous les musiciens, offrirent le traditionnel vin d'honneur aux personnalités présentes, aux amis et sympathisants.

P. BALENGO

SUD-OUEST

Le prochain Congrès Fédéral

Il aura lieu le dimanche 25 mars prochain, à la Maison Cantonale de Bordeaux-Bastide, rue de Nuits, comme l'an dernier, à 9 h.

Comme à l'habitude toutes les sociétés recevront la circulaire annuelle concernant ce Congrès, avec les rapports annuels du secrétaire général, des vice-présidents chargés des examens, des assurances et des récompenses, l'ordre du jour de l'assemblée et le bon pour pouvoir.

Nécrologie

Nous avons appris avec peine la mort de Laurent Cassou, hautboïste, musicien-brancardier de 14-18 et qui

se consacrera sans compter pour la musique. Il dirigea plusieurs sociétés musicales et notamment l'orchestre qu'avait créé l'abbé Bergat, aumônier du 18ème Corps et député de la Gironde, puis l'Harmonie Sainte-Cécile de Saint-Émilion.

A Madame Cassou, l'animatrice de la chorale Gabriëlle-Bert et de nombreuses manifestations musicales de la ville de Bordeaux, et à sa famille, nous adressons nos plus vives condoléances.

Groupement des Sociétés Musicales des Libournais

C'est à Villegeouge que se sont réunies les délégués des sociétés musicales du Libournais pour leur assemblée annuelle.

Parmi les personnalités, on remarque MM. Ohrel, sous-préfet de Libourne, Rode, maire honoraire d'Abzac; Datus, maire d'Abzac; Obssier, maire de Villegeouge; Davier et Vincent, respectivement vice-président et trésorier de la Fédération du Sud-Ouest, et Suredet, président du Groupement du Blayais.

Dès l'ouverture de la séance, le président Blanchard fit part de ses excuses de M. des Garets, député, conseiller général et maire de Saint-Médard-de-Guizières; Maître Saugeat; MM. Clran, Claret, Dubos et Mme Point.

Il demanda ensuite qu'une minute de silence soit observée à la mémoire des disparus de l'année: MM. Goudcheau, de Saint-Émilion, décédé récemment avec sa femme et ses trois enfants, dans un tragique accident de la route; Danguet, de Saint-Émilion; Dufour, ex-président de Coutras; Beaupertuis et Roy, anciens présidents de Guitres.

Le secrétaire général, M. Peyrichou, lut le rapport moral et le trésorier, M. Bonnin, le compte rendu financier, l'un et l'autre furent adoptés à l'unanimité.

M. Blanchard fit ensuite un exposé sur les activités de l'année écoulée, remercia tous ceux qui l'ont aidé à préparer les examens des écoles de musique, particulièrement MM. Duret, maire adjoint de Coutras, et Lavigne, directeur des écoles de garçons; M. Fortin, président de la commission des examens, et Mme.

Il félicita les organisateurs du festival de Vayres, le président Peyto et ses collaborateurs; «Ce fut, dit-il, un festival parfaitement réussi. Le château de Vayres avec ses fenêtres à meneaux, ses machicoulis, ses gargouilles et meurtrières offrait un cadre magnifique à nos vieilles harmonies qui s'y trouvaient parfaitement à l'aise, y succédant aux Troubadours d'antan. Les batteries de leur côté avec leurs morceaux militaires remplaçaient les anciennes sonneries des tours de garde, seules dans ce décor médiéval, nos gentilles majorettes apportèrent leur charme moderne à cette belle fête de la musique populaire». Il remercia tous ceux qui, venus non seulement de notre région mais également du Blayais, du Périgord et même du Lot-et-Garonne assurèrent le succès du festival. Il n'oublia pas de remercier le jury, sous la haute présidence de Maître Henri Saugeat à la renommée mondiale, ambassadeur de la musique française en Europe et en Amérique.

Puis M. Blanchard fit part de son irrévocable intention de démissionner pour raison de santé d'abord et, vu aussi, son âge. «N'oubliez pas, dit-il, tandis que les protestations s'élevaient un peu partout dans la salle, vos gentilles ou dévouées ne changeront rien à ma détermination, un président plus jeune et plus dynamique fera mieux l'affaire et d'ores et déjà, je lui souhaite plein succès et sincères félicitations». Il accepte toutefois de continuer d'assurer la transmission des dossiers de récompenses car ajouta-t-il, je n'abandonne pas le groupement et vous aiderai autant que je pourrai.

On procéda ensuite au renouvellement du bureau:

Comité d'honneur: présidents: M. le Sous-Préfet de Libourne, Maître Saugeat, M. Point, inspecteur honoraire de l'Éducation nationale; MM. Durand et Blanchard, anciens présidents; M. Rode, maire honoraire d'Abzac.

Vice-présidents: MM. Dugos, Conchon, Jouano, Bonneau, Peycheblaque, Carreyre.

Comité actif: président: M. Obssier, maire de Villegeouge.

Vice-présidents: MM. Duret, maire adjoint de Coutras; Grélot, Duhard, Moureau, Datus, maire d'Abzac, et Fillon.

Secrétaire général: Peyrichou; secrétaire adjoint: Terrien; trésorier général: François Bonnin; trésorier adjoint: Tricot, Assesseurs: MM. Clément, Peyto, Beaupertuis, Dubois, Ladrat, Andrieux, Sautreau, Martignon.

Le festival 1973 aura lieu à Villegeouge le 3 juin 1973. Les examens des écoles de musique auront lieu à Coutras le 27 mai 1973. L'assemblée générale 1973 et le festival 1974 auront lieu à Saint-Seurin-sur-l'Isle ou à Saint-Émilion. Le lieu exact et les dates de ces manifestations seront fixés dès que possible. Les examens des écoles de musique se dérouleront sous la responsabilité de M. Fortin qui continuera d'assumer la présidence de la commission. Le trésorier Bonnin adresse un appel aux sociétés qui ne sont pas à jour de leurs cotisations. Enfin, l'Union musicale de Guitres sollicite l'organisation du Festival 1975, qui sera l'année de son centenaire.

La réunion se terminant, M. Blanchard félicita M. Obssier qui lui succède à la présidence du groupement et lança un appel à toutes les sociétés leur demandant d'assurer par leur parfaite entente, la réussite du festival 1973, organisé par l'Espoir Villegeougeois, société au dévouement légendaire aussi bien autrefois qu'aujourd'hui dans le Libournais et même dans la Dordogne et souhaite

que les sociétés musicales assistent plus nombreuses à la réunion de la Fédération du Sud-Ouest à Bordeaux sous la présidence de M. Ciran qui vient d'être réélu vice-président de la Confédération.

M. Obissier, très ému, prit la parole pour remercier l'assemblée qui avait unanimement porté à la présidence... Il s'excuse de ne connaître que très imparfaitement la musique mais assure les sociétés musicales de son dévouement sans borne.

Le vin d'honneur que la municipalité offrait à la mairie, M. Obissier souhaita la bienvenue à M. Ohrel, sous-préfet, et leva son verre à la prospérité des sociétés et au succès du Festival.

Au cours du déjeuner amical, au Foyer municipal, M. Cheval, président de l'Espoir Villegougeois, remercia tous les amis de la musique qui se trouvaient là et plus particulièrement M. Tharan qui dirige avec un talent inégalable la batterie-fanfare de Villegouge.

On se sépara, en souhaitant à M. Obissier plein succès et à M. Blanchard une meilleure santé.

OLORON-SAINTE-MARIE

L'Harmonie municipale d'Oloron et les Scholas de la ville fêtèrent la patronne des musiciens le 26 novembre dernier.

Un concert spirituel en l'église de Notre-Dame réunissait choristes et musiciens ainsi qu'une foule d'auditeurs.

Un programme éclectique fut exécuté par les sociétés musicales et les amis de la vraie musique purent apprécier des pages de grands maîtres.

Le programme ecclésiastique fut exécuté par les sociétés musicales et les amis de la vraie musique purent apprécier des pages de grands maîtres Charles Gounod dans la « In Reine de Saba », l'« Ave Maria » de Schubert et la « Scène du Trompet Tuner » de Purcell.

Les musiciens et choristes assistaient ensuite à l'hôtel de ville à la remise de décorations de la C.M.F. et de la Fédération du Sud-Ouest.

Médailles de bronze et diplôme d'honneur pour 28 ans d'activité musicale : MM. Henri Ladousse, Roger Puyade, Santiago Rodriguez.

Médaille d'argent pour 25 ans d'activité : MM. Lucien Attard, Henri Carthe.

Médaille d'or pour 40 ans : MM. Navarret Jean, Peuple Pierre.

Médaille des vétérans : MM. Casanave Henri, Terren Florent.

Médaille d'honneur pour services rendus à l'art musical et l'œuvre fédérale et confédérale : Mme Jacqueline Weiss, professeur de violon et de piano à l'École de musique.

M. le docteur Ebrard, maire de la ville, et M. Davier, remercièrent le chef et directeur René Ladousse pour son dévouement, le bon résultat obtenu et félicitèrent réciprocement musiciens et choristes et encouragèrent les jeunes à prendre la relève pour poursuivre avec autant de bonheur leur art.

Après ces cérémonies un repas fraternel réunit musiciens et personnels qui purent apprécier un menu de choix.

Le directeur de l'harmonie et de l'école de musique, le vice-président Souverbie et M. Davier, dans des allocutions simple-mais senties, tirèrent les conclusions de cette journée consacrée à la musique qui marquera dans les annales de la vieille cité béarnaise.

MIMIZAN

Dimanche, les musiciens de la Sirène de l'Océan et le public gagnent l'église Notre-Dame du Bourg. L'abbé Dutreuil, curé doyen du pays de Born, exprime sa joie d'accueillir l'Harmonie municipale et son nouveau directeur, M. Marceau Claverie.



Depuis bien des années, nous suivons la marche ascendante de notre Harmonie. L'incessant effort déployé par cet ensemble et nous ne croyons pas courir grand risque en affirmant qu'il est le noyau autour duquel se cristalliseront les initiatives futures.

Signalons et soulignons aussi les grandes qualités de la Chorale du Bourg, laquelle, sous la direction de M. Rita, a interprété de façon remarquable « La Prière » de César Franck.

Vers la fin du déjeuner, excellentement conçu et préparé bénévolement par M. Julien, le restaurateur si apprécié d'Etché Gorria, M. Dugrand prit la parole : « Votre chef, M. Claverie a la lourde responsabilité d'essayer de donner une nouvelle dimension à la Sirène de l'Océan et aussi de « relancer » l'école de musique. Nous avons été agréablement surpris par l'unanimité qu'il a faite lors de son premier contact avec vous par sa passion de l'ordre et du travail bien fait.

Il appartenait à M. Maurice Michel, président de la Sirène depuis vingt et un ans, de rappeler de vieux souvenirs. Il cite les vaillants pionniers du début, félicite ceux qui malgré leur âge avancé collaborent encore à la bonne marche de la société, se réjouit de la présence de MM. les maires de Mimizan, Blas et Saint-Paul, de M. Fortinon, maire adjoint chargé de l'organisation du banquet : de MM. Hernandez, Dupont, présidents des Comités des fêtes du bourg et de la plage, S'adressant à M. Claverie, il rappelle ses états de service, son amour profond de la musique, son dévouement, sa compétence, l'honneur chargé qu'il a programmé et mis à exécution.

POMAREZ

L'Harmonie a fêté la Sainte-Cécile

Dimanche 8 décembre, l'Harmonie Pomarézienne fêtait sainte Cécile. Comme de coutume, concert spirituel à l'office religieux, vin d'honneur, banquet réunissant les musiciens et leurs épouses, autorités locales, présidents des divers groupements, locaux et amis de la musique.

LE CONCERT SPIRITUEL

A 11 h., nos musiciens sont rassemblés à l'église. L'accueil de l'abbé Peyssale, curé de Pomarez, est tout l'amical. L'assistance, comme toujours, est des plus nombreuses. L'Harmonie va se produire dans un programme de grande classe. On peut en juger par l'énumération des œuvres interprétées : marche de « Athalia », de Mendelssohn ; « La Plainte du Clocher », pièce descriptive de G. Balay ; « Prélude » de Rachmaninoff, et, pour terminer, la « Marche héroïque », de C. Saint-Saëns.

L'exécution fait honneur aux exécutants, mais, surtout, à leur talentueux chef, M. Raymond Dupouy.

A midi, un vin d'honneur, servi dans la salle des fêtes, rassemble autour du docteur J. Luxe, président du chef et les membres de l'Harmonie et leurs invités parmi lesquels on note la présence de quelques membres de l'Harmonie Amolhoise, ainsi que celle de M. Casson, directeur du «CEG d'Amou et de Mme Cassan.

LE BANQUET

A 13 h. nos musiciens et leurs invités se retrouvent dans la magnifique salle de notre ami et réputé traiteur, M. Jean Pecoteche. Suivant la tradition, l'ambiance est des plus sympathiques parmi la centaine de convives.

Autour du docteur Luxe, président de l'Harmonie, et Mme, on remarque M. Raymond Dupouy, chef de musique, et Mme ; M. Jean-Emile Bautlha, maire de Pomarez, et Mme ; l'abbé Peyssale M., Jean Duense, chef de musique honoraire, et Mme ; MM. Dutreuil et Guichemarre, maires de Donzacq et Castelsarravin ; MM. les présidents des sociétés locales, des conseils municipaux, des membres honoraires et amis de la musique.

Au dessert, après avoir salué ses invités, le docteur Luxe, président, remercie le chef et ses musiciens pour tant de dévouement au service de la cause musicale.

M. Raymond Dupouy, chef de musique, à son tour, remercie et félicite ses musiciens pour le travail fourni pour la mise au point du programme exécuté ce jour avec maîtrise et goût. Il souhaite que se maintienne la camaraderie qui régnait parmi la société.

Il est heureux d'annoncer qu'une quarantaine de jeunes élèves suivent les cours de solfège et espère que la plupart d'entre eux viendront, un jour prochain, grossir les rangs de l'Harmonie.

M. Jean-L. Bautlha, maire de Pomarez, dit tout le plaisir qu'il éprouve à prendre part à cette magnifique fête de la musique. Il félicite les musiciens et leurs dirigeants pour les remarquables résultats obtenus. Il les remercie pour leur dévoué participation à la réussite de nos fêtes et souhaite que l'Harmonie puisse longtemps encore

Advertisement for GUILLARD-BIZEL musical instruments. Features a list of instruments and prices: TROMPETTE, ut et si b (315), CORNET, si b (400), BUGLE, si b (456), ALTO, mi b (565), BARYTON, si b (695), BASSE, si b à 4 pistons (1.040), SOUBASSOPHONE, si b pavillon orientable et démontable (3.240), TROMBONE à coulisse (495), TROMBONE à pistons (695). Also lists Saxo Soprano, Saxo Alto, Saxo Tenor, Saxo Baryton, and Clarinette. Includes contact info: 2 et 9, rue d'Algérie - LYON - Tél 28.44.22.



œuvre pour le renom de notre cité. C'est, ensuite, au tour des chanteurs et conteurs et c'est dans une chaude ambiance que va se terminer cette sympathique fête de la musique.

Les « néhistes » ont fait honneur à Sainte-Cécile

L'Harmonie la Nêhe, la plus prestigieuse des sociétés musicales de Dax, fait des complexes. Mais oui ! Si l'on en croit ses responsables et ses exécutants, elle n'est appréciée que par les curistes pour qui elle donne des concerts tout l'été. Et les Dacquois, disent-ils, ne la jugent qu'à l'occasion des corridas, c'est-à-dire dans des circonstances qui ne se prêtent pas à une parfaite audition ; il suffit que ses musiciens prennent leur élan pour que leur prestation se trouve soudain stoppée par un coup de sonnette aussi strident qu'impensé.

Les Nêhistes, pourtant, n'ont pas éprouvé vis-à-vis d'eux-mêmes des sentiments dégradants. Il suffit de les écouter, ne serait-ce qu'une fois par an, à l'occasion de la Sainte-Cécile, pour se convaincre qu'il s'agit bien là d'un groupement musical exceptionnel. Dans la cohésion, dans l'enthousiasme, dans la virtuosité musicale, car, pour être des amateurs, tous les instrumentistes qui composent l'harmonie, ne sont pas loin de valoir des professionnels. Qui dira le contraire après avoir entendu, dimanche, à la cathédrale, « Le Tannhäuser », de Wagner ; « Judex », de Gounod, et l'ouverture de « Oberon », de Weber, trois pièces dont la difficulté n'eût d'égalé que la perfection de l'exécution.

Les Nêhistes sont donc d'authentiques musiciens et il faut leur rendre grâce de se dévouer toute l'année pour animer musicalement notre station bien au-delà des cérémonies au monument aux morts et au arènes. Aussi est-il normal qu'ils sacrifient une fois par an à la muse de la gastronomie — qu'il faudra avoir inventé décidément ! — après avoir rendu hommage à leur sainte patronne en la cathédrale.

Cette fête de la Sainte-Cécile est donc la leur. Une fête de famille à laquelle on convie tous les amis, les anciens qui ne sont jamais oubliés comme les Tonia, Campistron, Testevin, Fostin, Saint-Germain, etc., ainsi que tous ceux qui, dans la ville ou dans le département, portent un intérêt à la société. Personne n'a donc été surpris de retrouver, dimanche, sur le coup de 13 heures, bien des personnalités autour du président Lapique, de MM. Durraq, secrétaire ; du chef, Jacques Dabrin, et du chef honoraire Barsacq-Mongis, et notamment Me Max Moras, maire ; le docteur Henri Lalanne, adjoint aux arts ; l'abbé Cazarrès, archiprêtre de la cathédrale ; Ciran, président de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Ouest. Depuis lors, vice-président de la Nêhe ; Palleix, secrétaire de l'Union départementale des sociétés musicales ; Sallénave, directeur du Casino ; Saint-Germain, représentant la JAD, ainsi que les représentants du Cercle Choral, de la Clique et de Méjodia. Respectueux des traditions musicales, la Nêhe tient aussi des coutumes de la bonne chère. A cet

égard, on peut dire que le banquet servi dimanche, à l'auberge des Pins, aura fait oublier, par sa qualité et son service, les vicissitudes du solège et des répétitions astreignantes. Un moment dans le genre, ponctué par la diffusion, entre chaque plat, des morceaux interprétés le matin à la cathédrale et faisant office de trou normand.

Pour accélérer la digestion, cependant, rien de tel qu'une bonne série d'allocutions dont les Nêhistes et leurs invités ont le secret. Sur ces flots de musique et d'éloquence, ainsi confondus à l'heure du vachériu, le président Henri Lapique s'embarqua résolument pour dire son estime à tous les amis fidèles de la Nêhe, aux musiciens dont le dévouement est exemplaire, au chef Dabrin, digne successeur de MM. Lubet et Barsacq-Mongis ; à ce dernier, qui a su se retirer à l'apogée de sa gloire, évitant ainsi une crise. M. Lapique rappela que tous les musiciens jouaient à la Nêhe de façon désintéressée, se permettant de rappeler au maire que les subventions à la société n'avaient pas été revalorisées depuis plusieurs années. Satisfait de voir que l'école de musique allait recevoir de nouveaux statuts, le président proposa enfin à l'archiprêtre de donner des concerts l'année prochaine à la cathédrale qui s'adresserait aux Dacquois et leur permettraient ainsi d'apprécier véritablement l'harmonie. M. Dabrin, s'exprimant avec chaleur, regretta lui aussi que ce soit seulement les étrangers qui connaissent la Nêhe, mais se félicita de voir que le cœur primait tout et effaçait les fautes d'exécution propres à tous les groupements amateurs.

M. Barsacq-Mongis ayant évoqué quelques vieux souvenirs avec émotion, et remercié tous ceux qui lui avaient apporté leur concours pendant sa carrière musicale, ce fut au tour de M. l'abbé Cazarrès de prendre la baguette pour proclamer — en vers, s'il vous plaît — l'éloquence et la vaillance de l'harmonie. Avec le docteur Henri Lalanne on passa ensuite à une préoccupation chère à toutes les sociétés musicales : les difficultés de recrutement. L'adjoint aux arts, qui s'est penché sur la question, informa l'auditoire que les statuts de l'école de musique allaient être remodifiés et qu'ils entreraient en vigueur en octobre 1973 après que le conseil municipal les aient entérinés. Pour l'essentiel, ce nouveau règlement prévoit l'entrée au comité de l'école des différents présidents des sociétés musicales et une limite d'âge pour les directeurs et professeurs de l'école fixée à 65 ans.

M. Palleix, de Soustons, ayant apporté le salut de l'Union des sociétés musicales de Landes (2000 musiciens), M. Ciran prit le relais d'un ton lyrique pour faire l'apologie de la musique et dire qu'elle existera toujours dans ce pays parce qu'il y a de bons banquets. Il restait au maire à conclure. Me Max Moras évoqua le problème du recrutement maintenant résolu, celui de la sonnette initiatrice qu'il faudra modifier dans les corridas, et les figures de deux absents Jules Nougare, harmoniste et Giovanni, récemment disparu, un de nos amis d'enfance qui fut un des plus fidèles de l'harmonie. Il eut enfin un mot chaleureux pour

M. Barsacq-Mongis et pour M. Dabrin, dont les qualités justifiaient qu'il soit le nouveau chef. Sa conclusion : « Vous aurez toujours à considérer qu'il vous faudra entretenir ces courants affectueux qui font que la Nêhe est l'image que les Dacquois se font de leur ville ».

J.-M. G.

TARN

L'harmonie Union Musicale et la Clique Municipale Graulhetoise ont fêté, comme il se doit, sainte Cécile, patronne des musiciens, le dimanche 3 décembre.

Un enregistrement de haute qualité et un très beau concert ont magnifiquement présidé à cette célébration. Réunis dans une salle aménagée pour la circonstance dans un magasin des Etablissements Ch. Anquet, l'enregistrement a eu lieu par une maison de production de Toulouse avec un maximum de précision. Le disque original sera prêt prochainement et tous les jeunes et leur chef, M. F. Dondegné, méritent bien cet honneur. Le programme très varié comportait : « Alsace-Lorraine », pas redoublé de Marcoux, magnifiquement enlevé par la clique et la musique ; la marche « Le Drapeau de la Liberté », de Nowowitsch, tut jouée dans le style bien germanique ; « Or et Argent », suite de valses où l'on reconnaît la verve du compositeur F. Lehár, fut suivie par le pas redoublé « Face au drapeau », joué par la clique seule. Très brillant ce morceau où nous avons remarqué les tout jeunes de la clique. Félicitation à M. Rouyre, leur directeur, et à M. Gallier, qui a joué avec brio sa partition au clarinète basse. Ensuite, une mélodie du début du siècle qui n'a pas vieilli : « Pleurer d'amour », de Martini, jouée par notre merveilleux soliste M. Ch. Gallan. Avec le pas-dobles « Arena di Verona », qui fut magnifique, ce fut tout le soleil d'Espagne qui vint réchauffer l'assistance. « Bonum sur Ch. Trenet », arrangement de Debucq, suivi du pas redoublé « Le Grenadier du Caucase », de Meister, exécuté par la clique et la musique, terminèrent ce beau concert. La direction avait été assurée par M. F. Dondegné, pour l'harmonie et par M. Rouyre, pour la clique, le sous-chef, M. Marc Héral avait été chargé de la présentation qui fut impeccable.

ALBI

L'Estudiantina Albigoise a fêté sainte Cécile, patronne de la musique, le samedi soir, 9 décembre, en participant à la messe de 18 h. 30 à Saint-Joseph et en exécutant plusieurs morceaux : Entrée : « L'Amour du Moy », chanson ancienne du XIVe siècle ; Offertoire : « Adagio de Beethoven », symphonique pathétique ; Communion : accompagnement de la chorale, avec les guitares et mandolines, du psame « Béni soit-tu, mon Dieu », de Thourou d'Arnaud ; suivi d'un « Largo » de Beethoven. A la sortie, l'Estudiantina albigoise a célébré par la « Marche du gouvernement » de l'opéra « Le Prophète », de G. Meyerbeer.

VANDOREN

MANUFACTURE

d'Anches et Becs

pour instruments
de musique

56, rue Lepic, PARIS-18^e
Anches et becs pour artistes

Tél.: MONTmartre 39.87

MAZAMET

L'Alerte Mazamétaine a également fêté sainte Cécile le samedi soir, 9 décembre.
Elle avait réuni ses membres autour d'un repas servi au sommet, puisqu'il avait pour cadre l'Au-

berge du Tribby, de M. et Mme Oba, avant d'arriver au pic de Nore. Repas aux chandelles, repas plein de charnie dans un cadre moutagnard et poétique, mais également repas très prisé puisque ayant au menu, en sus de la délicieuse charcuterie de la Montagne Noire, un lièvre de chez nous. M. Farenc, vice-président, prononça une allocution d'accueil aux personnalités présentes. Ses remerciements allèrent à la municipalité pour son appui moral et matériel en 1972, sachant fort bien qu'il en sera de même en 1973 : « Comment oublier votre aide lorsque nous nous retrouvons dans notre belle salle de répétitions, salle que nous devons à MM. Barraillet, Chabbert, Beaulieu et Gallibert ». Les remerciements de l'Alerte allèrent ensuite aux responsables et membres du service d'ordre, à la Caisse d'Epargne de Mazamet, à la presse et à son photographe, et aux membres honoraires.

M. Farenc n'oublia pas non plus de remercier de leur présence M. Bonnet, président de l'harmonie, et M. Bascoul, représentant la Fédération des Sociétés Musicales du Tarn, ainsi que M. Noël Grand, directeur de l'Harmonie Mazamétaine. Au sein de l'Alerte, toute notre gratitude va à notre chef M. Reverdy, qui n'économisa ni son temps ni ses efforts pour que notre société ne cesse de prospérer, tant par la qualité de son

répertoire, que dans le cadre de la formation des jeunes. Si l'année dernière, en pareille occasion, j'avais lancé un appel à tous les camarades pour les inciter à un effort de présence aux répétitions et aux deux soirées, je suis heureux, cette année, de leur témoigner la gratitude, la satisfaction du bureau et du président pour leur assiduité. Qu'ils fassent encore mieux en 1973.

Parlant des vétérans, M. Farenc les remercia tout particulièrement et cita le magnifique courage de M. Viola (amputé aux deux cuisses), présent en cette soirée et qui continue à travailler et à se dévouer pour l'Alerte.

Dans l'allocution qu'il prononça ensuite, M. Bascoul, après avoir mis l'accent sur le fait que la Fédération compte seize groupements de batteries-fanfars, se tourna vers les anciens et ajoutait : « Aujourd'hui, nous avons le grand plaisir de mettre à l'honneur un de vos vétérans, notre ami Pierre Gloriot, qui a passé un demi-siècle au service de la musique. Nous sommes heureux de lui remettre la médaille de chevalier du Mérite fédéral, en récompense de sa fidélité. Nous souhaitons que son exemple soit suivi par de nombreux jeunes, afin que l'Alerte puisse se maintenir encore longtemps auprès de l'Harmonie, pour le bon renom de la ville de Mazamet.

Les Éditions Robert MARTIN

71000 Charnay-lès-Mâcon

fournissent tous les morceaux imposés dans
les examens de la C.M.F.

C'est à M. Bonnet qu'il incomba de remettre avec beaucoup de plaisir cette décoration à notre bon ami Gloriot, que nous félicitons nous aussi.
Inutile de dire que c'est dans l'ambiance joyeuse de bonnes histoires et de chansons que se termina ce repas fraternel.

Club Léo-Lagrange fêtait dimanche 3 décembre la Sainte-Cécile. Et le ciel gris, maussade et très pluvieux pendant toute la journée, s'est légèrement découvert à l'heure de midi, pour leur permettre de défiler le long de la rue de la République et de présenter un petit spectacle et une démonstration de qualité sur la place de l'Horloge, à un public nombreux et enthousiaste.

Et puis c'était le traditionnel repas pris cette année, au restaurant de la zone industrielle. Plus de 150 convives : les membres du groupe, les parents, les personnalités et les organisateurs parmi lesquels on retrouvait autour du président Léo-Lagrange et de Mme. Maître Ilouz, président du Club Léo-Lagrange et représentant M. le maire de la ville d'Avignon, M. Trinquier, président de la Fédération des Sociétés Musicales et Chorales de Vaucluse, M. Ducloux, secrétaire général du Club, Mme Derigon, directrice des majorettes, M. Rappal, trésorier, M. Crespo, chef de musique et M. Berlandis, adjoint.

Le président Léo-Lagrange devait rappeler combien les liens d'amitié sont grands entre tous les musiciens et en particulier entre ceux qui sont la cheville ouvrière du bataillon, ambassadrice de charme de notre cité.

Le président Trinquier ne cachait pas sa joie, lui qui n'ignore pas les problèmes des Sociétés musicales du département - la Musique populaire et d'amateur fait encore vibrer le cœur de beaucoup. Il faut l'aider et l'approuver.

Maître Ilouz, assurait à son tour, que la musique populaire n'est pas à défendre, car elle est dans tous nos cœurs incontestablement l'ambiance était à la joie, à la fraternité, la musique et majorettes Léo-Lagrange ont gagné le cœur de la cité. Et l'on devra, le mériter.

VAUCLUSE

AVIGNON

La Sainte-Cécile fêtée
par la Musique et les Majorettes
de Léo-Lagrange
Les majorettes et leur musique du

BOLLENE

L'Harmonie de Bollène
a fêté la Sainte-Cécile

Le dimanche 26 novembre 1972, l'harmonie de Bollène fêtait la sainte Cécile et malgré un froid très vif, dès 10 heures un groupe de musiciens se rendait au cimetière pour déposer une gerbe de fleurs sur la tombe des quatre musiciens disparus. A 11 heures, les musiciens, sous la direction de leur chef, M. Armand, partaient du siège et se rendaient en cortège dans la cour de l'hôpital pour y donner un concert. Après un apéritif d'honneur, la société et ses invités étaient attendus à l'Hôtel du Chêne Vert pour le traditionnel banquet amical. C'est à la fin d'un menu succulent et dans une ambiance de famille que l'ami Malgouët, le félicite bien connu, nous détailla la fable « Le Renard et le Corbeau » en langue provençale, il obtint un gros succès.

M. Armand, chef de musique et professeur aux écoles, ouvrit la série des discours en remerciant M. Perruchot, adjoint, et Mme. Daurous, conseillère municipale, qui représentèrent M. Aubaud, maire de Bollène, retenu par ailleurs. Il remercia la municipalité pour l'aide qu'elle apporte à l'harmonie, ainsi que tous les présidents de sociétés musicales de la région, présents : de la Basse-Ardèche, de Bagnols, d'Orange, sans oublier les musiciens de Bollène, et des environs. Des félicitations sont adressées à M. Marcel Gachet, actuellement président d'honneur après quarante années de présidence active et au nouveau président, M. Paul Berlandis, en formulant des souhaits pour que l'harmonie continue son chemin comme par le passé. M. Marcel Gachet, avec sa bonhomie habituelle, remercia aussi tous les musiciens, M. Armand et M. Berlandis, pour la confiance qu'ils lui ont témoignée et demanda que l'harmonie reste toujours cette belle société, appréciée dans la région et dit tout son bonheur de se trouver parmi toute cette belle jeunesse. Le nouveau président Paul Berlandis dit à son tour qu'il s'efforcera de continuer l'œuvre de M. Gachet sans cependant prétendre à le remplacer. Il remercia tous les musiciens ainsi que les présidents présents, sans oublier M. Divol, président de la Société de la Basse-Ardèche, en insistant auprès des jeunes afin de maintenir notre phalange. Il remercia les amis de Bagnols, d'Orange, de Laudun qui sont toujours très dévoués et termine en indiquant que notre Harmonie ne comprend que de la musique et de l'amitié. M. Perruchot, adjoint, excuse M. Aubaud, maire de Bollène, ainsi que M. Maupet, adjoint, tous deux empêchés ; il fait l'éloge de l'harmonie et de l'école de musique et indique que le Conseil municipal fera toujours tout son possible pour aider la société. M. Divol, président de la Musique de la Basse-Ardèche, remercia et félicita les dirigeants de l'harmonie de Bollène qui fut fondée en 1907. Il termine également en insistant sur une grande amitié si l'on veut maintenir une société musicale.

Et c'est dans une grande ambiance de camaraderie et de gaieté que se clôtura cette fraternelle journée.

Le Gérant : SEMER-COLLERY
Imprimerie de la « Vigne de Dieppe »

Éditions Robert MARTIN

106, La Coupée — 71009 - CHARNAY - LES - MACON

Téléphone : 3 lignes groupées
(85) 38-11-58 à Mâcon

Pour vos prochaines sorties, pensez à la présentation de votre société

Nous sommes à votre disposition pour tout ce dont vous pouvez avoir besoin concernant l'habillement et l'équipement. Nous vous donnons ci-dessous les prix actuels des articles les plus couramment demandés.

N'omettez pas de tenir compte des délais nécessaires pour tous les articles à fabriquer spécialement : vêtements 5 à 6 semaines ; coiffures 3 à 4 semaines.

MUSICIENS

ARTICLES D'HABILLEMENT

VESTON drap bleu marine	321,00	CHEMISE (livraison immédiate) croisé bleu marine	31,95
Serge bleu marine	319,00	Popeline blanche	47,80
Gabardine bleu marine	355,00	CASQUETTE drap bleu marine, broderie lyre et palmes or, forme marine	51,50
Tergal bleu marine	335,00	Forme aviation (livraison immédiate)	51,00
Popeline toile bleu roi, rouge, verte, beige	93,65	POUSSE blanche toile sanforisée (livraison immédiate), forme marine	12,00
croisé blanc	88,75	Forme aviation	13,15
PANTALON drap bleu marine	132,50	CALOT modèle armée, soufflet et soutache couleur : 21,15 et 26,35	
Serge bleu marine	155,00	BERETS BASQUES, BERETS GENRE PARACHUTISTE, tous modèles nous questionner	
Gabardine bleu marine	158,00		
Tergal bleu marine	144,50		
Popeline toile (coloris ci-dessus)	70,25		
Croisé blanc	66,85		
Sergé blanc	59,50		

ARTICLES D'EQUIPEMENT

NOUS FOURNISSONS TOUS ARTICLES D'EQUIPEMENT : Ceintures, cravates, fourragères, gants et crispins, gibernes, guêtres, pattes d'épaules, etc.. Nous questionner ou consulter notre catalogue.

MAJORETTES

ARTICLES D'HABILLEMENT

VESTE tergal lavable, rouge, bleu roi, blanc, vert ou jaune	170,00	SHAKO matière plastique blanche	65,15
PLASTRON tergal lavable (mêmes coloris)	36,10	Drap couleur au choix ou tergal blanc	81,80
FUNIQUE tergal lavable (mêmes coloris)	191,00	Imitation fourrure noir, blanc ou rouge	133,15
JUPE courte passée, tergal lavable (mêmes coloris)	57,80	PLUMET rouge bleu roi, blanc, vert ou jaune : « Palette »	22,15
CAPE tergal lavable (mêmes coloris), modèle court sans col, doublée nylon	53,65	« Collet », mêmes coloris	39,00
Reversible tergal	72,20	Plume d'autruche véritable, mêmes coloris	48,80
Modèle amule avec col, doublée nylon	117,00		
Reversible tergal	143,40		
COIFFURE hôteesse de l'air tergal (mêmes coloris)	22,65	NOUS FOURNISSONS TOUS ATTRIBUTS POUR GARNIR LES VESTES : Brandebourgs, pattes d'épaules, épaulettes, fourragères etc.. Nous questionner ou consulter notre catalogue	
Drap couleur au choix	21,80		

ARTICLES D'EQUIPEMENT

(Livraison immédiate)

BOTTES A LACETS, vernis frippé blanc extrêmement souple laçage factice devant par crochets bottines métal chromé, fermeture éclair sur le côté, modèle très élégant et très pratique du 28 au 34 talon plat	66,00	COLLANT nylon, mousse, beige, sans démarcation	5,85
du 35 au 41 talon blanc 4 cm	72,50	GANTS sans crispins, coton	9,55
BOTTES blanches, matière plastique (jusqu'à époussetage du stock)	19,70	Nylon polyamide	8,40
		CRISPINS matière plastique légère, blanche rouge ou bleu roi	7,10
		FOURRAGERIE modèle armée	6,55
		Modèle gendarme	12,70

BATONS

(Livraison immédiate)

se font en 55, 60, 65 et 70 cm (à préciser)

Pous ces bâtons sont équilibrés pour le maniement et se lancer, ils sont en métal chromé, pommeau et embout caoutchouc blanc		BATON LUMINEUX « Firefly », véritable modèle américain Selmer-Clarek, longueurs 65 et 70 cm	120,00
BATON « STAR » fabrication française	38,05	CANNE de majorette-chef, avec cordon tricolore; longueur 1 m 10, poids 1 kg	112,20
BATON « CONSTELLATION », nouveau modèle entièrement martelé, fabrication française	48,80	Peut se faire en 1 m 20 ou 1 m 30 au même prix. Délai 2 à 3 semaines pour ces deux longueurs.	
BATON « FRESHE DE LUNE » véritable bâton américain Selmer-Clarek martelé	52,70		
BATON « SLIMSTER », véritable bâton américain	52,70		

DRAPEAUX - BANNIÈRES - FLAMMES

DRAPEAU 90 x 90 florane	292,00	FLAMME drap clairon ou trompette	16,20
Soie naturelle	565,00	Clairon basse trompette basse, cor de chasse	20,00
FANION 60 x 60 florane	186,35	Fambour	24,25
Soie naturelle	338,00	Grasse caisse	31,25
BANNIÈRE 120 x 75 velours	427,00		

(Broderies et accessoires en sus)

Pour plus amples détails, consultez notre catalogue ; si vous ne l'avez pas demandez-le en indiquant très exactement le nom de votre Société et les fonctions que vous y occupez